

# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

**Date** : Jeudi 17 Octobre 2024

**Horaire** : 18:00

**Lieu** : Hôtel de ville et d'agglomération

Commission ressources et évaluation des politiques publiques

1 - Subvention exceptionnelle à l'association DIWAN (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

### **DEBAT PRELIMINAIRE**

### **DELIBERATION**

### **DEBAT DE LA COMMISSION**

2 - Décision modificative n°2 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

### **DELIBERATION**

### **DEBAT DE LA COMMISSION**

3 - Ajustement de la provision pour dépréciation de créances (DFCP) -

Rapporteur : Jacques LE ROUX

### **DELIBERATION**

4 - Admission en non-valeur 2024 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

### **DELIBERATION**

5 - Rapport annuel d'activité 2023 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

### **DELIBERATION**

### **DEBAT DE LA COMMISSION**

- 6 - Approbation du rapport du 19 juin 2024 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Quimper Bretagne Occidentale (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

- 7 - Vente sur WebEnchères (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

- 8 - Prise de participation au sein de la SPL Quimper Evènements (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

- 9 - Quimper Evènements - Désignation des représentants de la Ville de Quimper au sein des instances de la SPL (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

- 10 - Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire - Avenant n°4 à la convention passée avec la préfecture du Finistère (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

- 11 - Décisions de la maire prise par délégation du conseil municipal (DFCP)

- Rapporteur : Isabelle ASSIH

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

- 12 - Signature de marchés publics après consultation (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

- 13 - Demande de protection fonctionnelle - Madame Isabelle ASSIH (DCS)

- Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

14 - Travaux d'espaces verts communaux, communautaires et Sivalodet uniquement pour les travaux liés aux systèmes d'endiguement - - Constitution d'un groupement de commandes (DPVB) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

15 - Modification du tableau des emplois (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

16 - Adoption du tableau des emplois (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

17 - Contrat prévoyance : adhésion facultative au contrat du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

18 - Subventions à diverses associations (CAB) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

Commission ville durable

19 - Projet de construction de la tribune de Penvillers sur la commune de Quimper - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre (DPEL) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

20 - Mobilité - Adoption du Schéma Directeur des Mobilités Actives 2025-2035 (DIMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

21 - Réforme nationale de dé penalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie - Présentation des annexes 1 et 2 de la convention de reversement du produit des Forfaits de Post-Stationnement (FPS) (DIMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

22 - Modification n°2 du règlement de changement d'usage des meublés de tourisme (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

23 - Acquisition de parcelles aux consorts Conan Deudé situées vallée de Kermabeuzen (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

24 - Acquisition rue de Belle-Île en mer auprès de Cogedim Atlantique (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

25 - Cession avenue de Keradennec à SECIB immobilier (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

26 - Régularisations foncières au profit de la voirie située rue de Bénodet (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

27 - Constitution de servitude ENEDIS route de Plogonnec (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

28 - Travaux de sécurisation des fils nus dans le cadre d'une convention tripartite entre le SDEF, ENEDIS et la ville de Quimper (DIMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

29 - Demandes de subventions 2024 - Actions en matière de protection animale (TEMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL  
**DELIBERATION**

Commission ville des savoirs et des temps libres

30 - Subventions aux associations culturelles - année 2024 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

31 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Hip Hop New School (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

32 - Mise à disposition de personnel entre la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale pendant les travaux au musée des beaux-arts (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

33 - Convention d'objectifs 2024-2026 entre la commune de Quimper et l'association "C.A.C.T.U.S." (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

34 - Convention de partenariat entre la commune de Quimper et l'association "De l'encre sur les pieds" (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

35 - Convention de partenariat entre le Conservatoire musique théâtre de la commune de Quimper et le collège Max Jacob pour la mise en oeuvre d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM) (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

36 - Subventions sportives (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

37 - Organisation de l'accueil du Tour de France Femmes 2025 à Quimper (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

38 - Initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

#### **DEBAT DE LA COMMISSION**

39 - Subvention Dispositif de Réussite Educative (DRE) à la Caisse des écoles publiques de Quimper (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

40 - Projet Educatif Local (PEL) - Attribution de subventions 2024 (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

#### **DEBAT DE LA COMMISSION**

41 - Dispositifs Loisirs Quotidiens des Jeunes - Vacances Pour Tous - Subvention 2024 (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

42 - Avenant n°11 à la convention d'objectifs passée avec l'association "Espace Associatif" (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

43 - Participation exceptionnelle au budget 2023 de l'association "Espace associatif" - Subvention 2024 (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

44 - Subventions aux associations patriotiques (CAB) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

## Commission ville solidaire et inclusive

45 - Subventions relations internationales (CAB) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

**DELIBERATION**

46 - Avenant n°1 à la convention 2023-2025 entre la ville de Quimper et Agora justice : versement de la subvention pour l'année 2024 (DTP) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

**DELIBERATION**

47 - Rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

**DELIBERATION**

48 - Convention de partenariat entre la ville de Quimper, l'AFM Téléthon et France Télévisions pour l'organisation de la 38eme édition du Téléthon 2024 (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

49 - Subventions aux associations à caractère social (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

## **Ouverture de la séance :**

Le quorum étant atteint, madame Isabelle ASSIH, maire de Quimper, ouvre la séance.

En application de l'article L2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, madame la maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil municipal nomme Uisant CREQUER.

## **Propos liminaires**

**Mme Assih :** « *Chers collègues élus, chers agents du service public, chers habitants, le 17 septembre dernier, suite à la nomination du nouveau gouvernement, l'Association des Maires de France (AMF), qui rassemble tous les élus des communes et des intercommunalités dans toutes leurs sensibilités, portait quelques messages forts. L'AMF rappelait que dans un contexte d'incertitudes, les communes sont plus que jamais un pôle de stabilité et un repère pour les Français lorsqu'elles font fonctionner les services publics de proximité, lorsqu'elles démontrent au quotidien que l'échelon local est porteur de solutions pour notre pays. Elles demandaient au gouvernement de leur laisser les moyens financiers d'agir au quotidien et de préparer l'avenir en investissant sur leur territoire. Force est de constater que cet appel n'a pas été entendu.*

*La première copie du projet de loi de finances n'est pas faite pour nous épargner et pour nous rassurer. D'après les premières projections reçues, nous pourrions voir une baisse de dotation de 1,4 million d'euros à l'échelle de la ville de Quimper. Après la crise sanitaire, après la crise énergétique et le choc inflationniste, un tel coup de rabot aurait des conséquences désastreuses.*

*Nos échanges de ce soir vont assurément nous permettre d'illustrer la nécessité – et parfois l'urgence – des choix que nous avons été amenés à faire pour entretenir notre patrimoine public, qui est le bien commun, des choix faits en respect de nos engagements vis-à-vis des électeurs de façonner une Ville attractive qui saura attirer et accueillir de nouveaux habitants, une population jeune et active.*

*Nous en avons à nouveau un bel exemple ce soir avec la nouvelle tribune de Penvillers. Fallait-il laisser une piste d'athlétisme, une tribune et ses équipements dans un état indigne pour la pratique ? Fallait-il laisser les associations dans des installations présentant des risques pour leurs sportifs ? Le projet qui est proposé répond à la fois aux besoins des pratiques sportives et associatives, à l'offre d'un aménagement attendu et positif pour les habitants du quartier, et évidemment les habitants de la Ville tout entière, mais aussi à la nécessité d'un cadre de travail adapté pour nos agents de la Direction des Sports. Cet exemple illustre la feuille de route en matière d'investissements structurants sur la Ville. Cette feuille de route s'appuie sur le constat réalisé en début de mandat concernant l'état d'une partie de notre patrimoine.*

*Le pont du Théâtre vient de rendre son tablier ; il était fermé depuis quatre ans. Le projet de réaménagement des quais fait la part belle à toutes les mobilités. Il permettra aussi de reprendre les ponts Sainte-Catherine et Saint-François. Il s'agit cette fois d'agir pour*

*prévenir avant de devoir faire des travaux plus lourds. Le théâtre Max-Jacob : fallait-il laisser encore six années notre vieux théâtre se dégrader ? La tempête Ciarán, bientôt un an : fallait-il ne pas panser les plaies béantes sur nos espaces publics et nos paysages, dans des travaux qui ont coûté à la Ville près d'un million d'euros ? Faudra-t-il renoncer à sécuriser nos réseaux électriques, comme nous le proposons ce soir dans le cadre d'une convention bien négociée avec Enedis ? Fallait-il ne pas agir dès que possible pour rénover thermiquement nos bâtiments, comme l'école de Kervilien ou le Musée des Beaux-Arts, bâtiment le plus énergivore de la Ville ? Ce sont autant d'investissements d'ailleurs rentables sur la longue durée. Fallait-il continuer d'en laisser la charge à la postérité ?*

*Tous les grands investissements actuels sur la Ville s'appuient sur l'urgence à agir pour faire tenir, rénover ou reconstruire lorsque c'est nécessaire, car trop tard pour guérir. Ces projets ne sont possibles qu'en dégageant des marges nécessaires pour porter l'investissement et le maintenir à niveau. C'est la ligne de conduite depuis le début du mandat : maintenir et renforcer les services publics de proximité tout en dégageant les moyens nécessaires pour poursuivre notre programme d'investissement.*

*Les lettres de cadrage budgétaire ont toujours été les mêmes en quatre ans : un effort sur les charges de fonctionnement demandé aux services (budget base zéro, ce qui constitue déjà un gros effort au vu de l'inflation) et un regard de tous les instants sur la programmation pluriannuelle d'investissement.*

*J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet du plan de loi de finances, et avec moi, des élus de tous horizons, du Maire de Brest avant-hier au Président du Département et au Président de la Région. Le PLF 2025 (Projet de Loi de Finances) est à la fois cynique et dangereux. Cynique, car ce PLF et le gouvernement qui le porte pointent les collectivités, notamment les plus grandes, comme parties prenantes des déficits de l'État, alors que ce gouvernement sait tout à fait la règle d'or de l'équilibre fixée aux collectivités ; cynique, car il intervient après les décisions gouvernementales ayant rogné l'autonomie financière des collectivités, mais aussi de l'État, par la quasi-suppression de la taxe d'habitation ou de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, et d'autres. Engager de front des dépenses supplémentaires tout en se privant de recettes inexistantes est une faute grave.*

*Il serait dangereux ensuite, car il va taper fort sur le fonctionnement de nos collectivités : 1,4 million serait beaucoup, pour ne pas dire beaucoup trop. J'ai énuméré par voie de presse rapidement ce que pourrait signifier cette ponction sur nos services de proximité, sur l'état civil, sur la capacité à assurer la montée en puissance de la police municipale par exemple. Cela ne sera pas nos choix. La Ville a fait et continue à faire de nombreux efforts, notamment sous le quinquennat Hollande. L'effort est fait durant la crise sanitaire, puis la crise inflationniste, également avec un effet de nature différente. Non, pas moins de recettes, mais beaucoup plus de dépenses contraintes : plus de 400 % de facture énergétique supplémentaire.*

*Je dénonce ici fermement la méthode : aucune concertation ; la brutalité de l'effort demandé : aucun lissage prévu ; le cynisme politique qui fait peser sur les grandes collectivités les dérapages financiers du budget de l'État, car ce budget d'austérité n'est que le résultat de la gestion incontrôlée des précédents gouvernements depuis 2017. Je continue à le dire : la copie est à revoir.*

*Madame la Députée, je ne suis pas dans un rôle, je suis en responsabilité. Je suis en responsabilité de nombreuses politiques publiques de proximité : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Emploi, Grand âge, Mobilités, État civil, Eau et Assainissement, Collecte des déchets, Propreté urbaine, Voirie, Sports, Culture, Solidarité, Tranquillité publique, et d'autres encore. J'espère que vous vous mobiliserez pour faire entendre la voix du territoire qui vous a élue, du territoire qui nous a tous élus. »*

**Mme Le Meur :** « *Comme vous m'avez interpellée en tant que députée, c'est aussi au titre de députée et de conseillère municipale que je vais m'exprimer.*

*Oui, nous sommes effectivement dans une situation budgétaire grave qui exige un effort collectif. Cette situation est le résultat de 44 années de déficit cumulé, car en 1980, les finances publiques étaient encore à l'équilibre avec une dette représentant seulement 20 % du PIB. Depuis, nous avons traversé deux crises majeures : celle des subprimes en 2008 et celle du Covid-19 en 2020.*

*Aujourd'hui, le constat est préoccupant : un déficit de 6,1 % du PIB et une dette qui atteint 3 228 milliards d'euros, soit 112 % du PIB, alors que les règles de l'Union européenne fixent un plafond à 60 %. Cette situation découle en partie des finances publiques qui reposent sur notre modèle social de solidarité et qui ont été amplifiées par les crises afin de préserver l'emploi et la croissance. Cependant, il faut aussi reconnaître que la faiblesse des recettes de l'État y contribue également, vous l'avez effectivement dit. La croissance actuelle, bien qu'à 1 %, n'est pas accompagnée par une augmentation de recettes. Nous assistons à une baisse de la consommation, des bénéfices des entreprises et de la production de logements, cette dernière étant pourtant une source de revenus pour l'État. Même si les exportations augmentent, elles ne génèrent pas de TVA, ce qui mite encore les recettes.*

*Le constat est alarmant, je vous l'accorde, et nombreux sont ceux qui attendent de l'État qu'il prenne part à cet effort. Je partage cette attente. Il est impératif d'assainir nos finances, de rechercher des économies, d'évaluer nos dépenses et d'envisager des réformes pour un fonctionnement plus simple et plus efficace de l'État. Cela implique de mieux cibler les aides, de réduire la complexité administrative et de s'appuyer davantage sur nos territoires, comme le recommande le rapport Woerth sur la décentralisation.*

*Il est également important de rappeler – mais vous l'avez fait – que la baisse colossale de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités a commencé sous la présidence de François Hollande, lorsque la gauche était au pouvoir, avec près de 11 milliards d'euros d'économie entre 2015 et 2017. Par ailleurs, il est pour le moins paradoxal de constater que depuis sept ans, ceux qui dénoncent aujourd'hui la situation budgétaire sont les mêmes qui se sont systématiquement opposés aux propositions du gouvernement visant à réduire les dépenses publiques. Ces oppositions ont entravé des mesures destinées à assainir nos finances, aggravant ainsi notre déficit.*

*Je me pose la question de savoir ce qu'aurait proposé Bernard Cazeneuve face à cette situation budgétaire, mais c'est vrai, votre parti n'a pas voulu de lui, préférant éviter les responsabilités que de les prendre. Oui, il n'est pas populaire de demander des efforts et d'imposer des contraintes, mais cela relève du réalisme et non du populisme.*

*Je comprends le mécontentement des collectivités – je le répète, je comprends le mécontentement des collectivités – qui devront elles aussi prioriser et parfois renoncer à des*

*projets à moins de reporter la charge sur le citoyen par le biais d'une augmentation des impôts, choix, qui, je l'espère, ne sera pas le vôtre.*

*Alors oui, je le répète, nous sommes dans une situation budgétaire qui nécessite un effort collectif. Passé la colère, j'espère que nous pourrons ensemble trouver des solutions pour y faire face. Pour faire ensemble, je pense qu'il nous faut échanger et laisser nos casques politiques au vestiaire pour l'intérêt général. En ce sens, je vous remercie d'avoir accepté mon invitation de rencontre. Cependant, nous nous étonnons, avec Karim Ghachem, de n'avoir pas eu de Conseil municipal depuis quatre mois. Cela nous aurait permis d'avoir moins de délibérations à l'ordre du jour, donc davantage de temps pour échanger sur le rapport d'activité ou le plan Mobilités.*

*Pour conclure, je souhaite que notre Commune participe à cet effort national et cesse d'endetter notre Ville au-delà des promesses de campagne. Je ne souhaite pas devoir un jour faire des choix au détriment du handicap, de la santé, de l'accompagnement du vieillissement ou de la sécurité de nos concitoyens. »*

**Mme Assih** : « *À votre texte, j'entends que vous ne vous mobiliserez pas pour faire entendre la voix du territoire qui vous a élue. Je suis vraiment extrêmement étonnée de cet entêtement dans les paroles qui ont été les vôtres dans la presse. Moi, c'est ainsi que je le perçois.*

*Je ne peux pas comprendre cette forme de malhonnêteté de tout mélanger sur les différents gouvernements. Je l'ai dit, le gouvernement Hollande avait demandé un effort très important aux collectivités pour diminuer le déficit. C'est fait.*

*Certains n'étaient pas d'accord avec cela, ce n'est pas moi qui vais dire que j'étais en désaccord. Je pense effectivement qu'à certains moments, il faut faire des efforts, mais l'effort est fait, et depuis, nous n'avons pas augmenté, loin de là, nos capacités budgétaires sur les collectivités locales. Au contraire, nous avons eu des crises successives qu'il a bien fallu accompagner financièrement, avec une ingénierie et une flexibilité de tous les instants.*

*Là, c'est autre chose qui se passe et il faut le reconnaître, il faut être honnête, c'est juste mathématiquement simple : quand on se prive de recettes et que l'on augmente les dépenses, cela veut dire 60 milliards de part et d'autre, et quand on vient ensuite demander la compensation de ses propres décisions politiques qui ont endetté l'État d'une manière catastrophique, comment peut-on encore venir demander des efforts aux collectivités locales qui organisent ces politiques de proximité ? Pour moi, c'est inacceptable. Je voulais répondre à ce texte.*

*Quant au Conseil municipal, cela fait effectivement quatre mois. Pour votre information, il était prévu deux ou trois semaines avant, mais il y a eu un Défi Climat qui a fait que la date a été reportée, Défi Climat d'ailleurs fort intéressant. Nous accueillons à ce moment-là Jean Jouzel, éminent climatologue, prix Nobel de la Paix par le GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). Voilà l'explication au report de ce Conseil municipal. Nous y reviendrons – je vois des gens qui rient – parce que nous sommes sur une moyenne annuelle, sachant que certaines années, il y a eu six Conseils municipaux à l'année, dont deux années qui avaient un Conseil municipal extraordinaire. Il y avait eu un Conseil municipal extraordinaire autour des Halles et nous avions eu un Conseil municipal extraordinaire autour des politiques de solidarité, je crois que c'était en 2023. C'est ce qui a porté le nombre de Conseils municipaux à six. Je n'exclus absolument pas, pour*

*l'année 2025, de reporter à six Conseils municipaux si les rapports étaient trop importants en nombre ou s'il y avait une thématique qui émerge, y compris qui pourrait venir des groupes d'opposition. Je serais absolument disposée à étudier les propositions qui peuvent être celles de l'ensemble des élus du conseil municipal. »*

**M. Menguy** : « *Avant de commencer mon propos liminaire, je partage la demande d'Annaïg Le Meur et de Karim Ghachem. Je partage la discussion que vous aviez sur cette possibilité d'augmenter le nombre de conseils municipaux, peut-être de conseils communautaires également, parce que nous arrivons à un nombre de rapports par conseil qui fait que la qualité des échanges peut parfois en pâtir. Je crois que c'est partagé par l'ensemble de notre groupe.*

*Pour revenir sur les propos du début, je crois que dans le contexte politique assez instable que nous vivons actuellement, il faut essayer de garder la tête froide. Je ne dis pas que vous ne l'avez pas gardée, je dis que c'est parfois difficile pour nous tous, que nous avons connu un début d'été politiquement affligeant après les élections européennes et législatives. Nous avons tout de même eu, il faut le dire, des motifs de satisfaction, et même parfois de bonheur, avec le calme des Jeux olympiques et la ferveur populaire que nous avons sentie jusque dans les territoires, ici aussi, puis avec la rentrée, le retour de l'agitation politique et la fureur d'expressions politiques nationales sur fond de nomination d'un gouvernement et de conflit israélo-palestinien. Il y a eu autant d'occasions de dérapage de certains élus dont je ne comprends plus l'expression, qui sont toujours dans la recherche du buzz et la déstabilisation des institutions.*

*Je trouve que quelque chose ressort de plus en plus dans cette agitation nationale ambiante – vous l'avez un peu dit aussi – c'est le fait que les collectivités locales, leurs agents, les élus, mais aussi les services de l'État dans les territoires, tiennent le pays. Dans le contexte perturbé au niveau national, je trouve que le local est une valeur refuge, parce qu'ici, les choses sont finalement assez simples, les gens savent ce que font les services publics pour eux. Le climat politique, malgré nos débats et nos échanges parfois un peu vifs, est encore supportable, même s'il faut faire attention, parce que les démissions pleuvent, il y a des agressions d'élus. Je pense à David Le Goff l'autre jour et l'agression très violente du Maire de Saint-Brieuc. J'ai d'ailleurs vu qu'il y avait une délibération... »*

**Mme Assih** : « *Vous pouvez également penser à moi. »*

**M. Menguy** : « *C'est ce que j'allais dire. Il y a une délibération dans ce conseil municipal, mais qui est très liminaire, évoquant une protection fonctionnelle, donc j'imagine que c'est aussi pour cela.*

*Nous pourrions ajouter à ces difficultés qui pèsent sur les élus, qui font qu'un certain nombre d'entre eux abandonnent, l'épée de Damoclès qui pèse sur nous tous, à savoir des conflits d'intérêts qui font qu'il y a ce petit jeu, dans les séances du conseil municipal ou du conseil communautaire, qui font que nous sommes un certain nombre à sortir, ce qui est absolument ridicule.*

*Bref, depuis la semaine dernière, les collectivités sont mobilisées sur le sujet que vous avez évoqué de leurs capacités budgétaires et de leurs relations avec l'État. Cela n'est ni original ni surprenant au regard du niveau de nos déficits publics et de la récurrence de ce sujet à chaque mandat municipal. Depuis 15 ans, les gouvernements successifs prennent des*

*décisions qui modifient les recettes des collectivités territoriales : Sarkozy, c'était la suppression de la taxe professionnelle et le gel des dotations ; Hollande, avec Valls, c'était la baisse des dotations, très importante ; Macron I, c'est la suppression de la taxe d'habitation ; Macron II, avec Barnier, la ponction sur les recettes. C'est le Président de la République, le gouvernement est différent.*

*Ces réformes ont eu plus ou moins d'impact sur nos recettes. La suppression de la taxe professionnelle a été décriée au départ, et finalement, le nouveau panier de recettes est assez dynamique ; la suppression de la taxe d'habitation, c'est un autre débat : il y a une taxe qui n'est plus perçue, une compensation. Est-il plus satisfaisant d'avoir une dotation de l'État que de percevoir une taxe ? Je pense que nous avons tous à peu près le même avis sur la question.*

*Sous tous ces gouvernements, si les recettes ont été modifiées, les dépenses contraintes – vous l'avez également évoqué – ont quant à elles été augmentées, avec des transferts de charges qui ont été imposés par l'État. C'est d'ailleurs très variable d'une collectivité à l'autre, ce n'est pas pareil pour une commune, un département ou une région. Pour cela, nous pouvons remonter à bien plus de 15 ans, ce n'est pas uniquement sous Sarkozy que ce petit jeu a débuté. En définitive, tout cela questionne la réalité de notre République décentralisée depuis 1982 et 2003. Cette République décentralisée a tout de même subi quelques coups de massue.*

*L'État a la pénible habitude de venir chercher, sur les dotations ou recettes des collectivités territoriales, des deniers faciles à ponctionner, parce qu'en réalité, je crois qu'il a beaucoup de mal à faire lui-même des économies sur son fonctionnement. Cette constance, quelle que soit la couleur des élus à la tête du gouvernement et des majorités parlementaires, vient bien de quelque part. Je ne vais pas faire une psychanalyse de l'État, il y a de nombreux spécialistes du sujet, mais je pense qu'il y a quand même un certain mépris centralien vis-à-vis du pouvoir local et qui perdure alors même que les gouvernements et les majorités passent. Forcément, plus les élus passent vite, plus ils sont politiquement fragiles et moins ils pèsent face à cette vision centralisée de l'État.*

*Bref, pour parler simplement en ce qui nous concerne, nous sommes pour les efforts de réduction du déficit public, pour la décentralisation qui permet aux élus de décider en responsabilité et aux citoyens d'être au plus proche de ces décisions, et contre les augmentations d'impôts. En revanche, nous regrettons, parce que nous avons été à d'autres fonctions, que la gauche locale, qui était totalement silencieuse devant les coupes colossales sous le mandat de François Hollande dans les dotations aux collectivités, devienne aujourd'hui très active face aux annonces du gouvernement. Je rappelle quand même que c'était alors 19 millions de recettes en moins, quasiment 3 millions d'euros de manque à gagner en moins par an. La ponction annoncée cette année est désagréable, mais elle n'a rien de commun. Ces 3,6 millions, globalement, en tout cas de ce qui était annoncé dans la presse entre QBO et la ville de Quimper, vous confirmez 1,4 million, parce qu'il y a des collectivités pas loin de nous où il y a une grosse différence entre les annonces initiales et les calculs réalisés. Espérons que cela se maintienne à cette ponction de 3,6 millions.*

*En tout cas, nous, lorsque nous étions à votre place, nous avions fait des efforts colossaux dans cette Mairie pour absorber ces ponctions décidées par les gouvernements de François Hollande, cela sans augmenter les impôts, en menant de beaux projets et en préparant d'autres. Nous ne les avons pas tous faits. Madame la Maire, vous avez parlé tout*

*à l'heure de la tribune de Penvillers et de la piste d'athlétisme. C'est un besoin, notre groupe votera cette délibération. C'est un projet que nous aurions aimé réaliser nous aussi, mais je regrette qu'alors il n'y ait pas eu beaucoup d'expressions de la gauche locale, qui soutenait ces gouvernements, pas beaucoup d'agacement, pas de tribune pour défendre à l'époque la majorité municipale qui devait assumer ces baisses importantes de dotations.*

*Je pense que les adaptations circonstancielles d'attitude ou de discours devant les évolutions gouvernementales sont un petit peu regrettables. C'est un peu le jeu politique, mais je trouve que dans le contexte actuel, nous valons mieux que cela.*

*Nous avons entendu des comparaisons avec des montants de ponction sur des dotations à certains services publics, c'est toujours intéressant. Je ne sais pas quel effet cela a sur la population, je pense que cela a plutôt tendance à l'inquiéter qu'à la rassurer, mais j'ai compris tout à l'heure, Madame la Maire, que vous estimiez que lors du mandat précédent, les efforts avaient été faits en absorbant justement ces baisses de dotations décidées sous le mandat de François Hollande. Je ne sais pas. Nous en saurons probablement davantage avec les travaux que vous allez mener avec vos services en charge des finances à la Ville et à Quimper Bretagne Occidentale pour préciser l'ampleur des efforts à faire. En tout cas, j'espère – et je n'en doute pas – que nous serons informés de manière très précise sur l'impact de ces décisions et les possibilités de faire évoluer les budgets.*

*Moi, je voudrais tout de même comparer ces 3,6 millions d'euros de prélèvement annoncés par l'État à certaines promesses électorales ou évolutions de budget de certains de vos projets. Je prends un exemple assez contemporain, je vais parler des nouvelles Halles. Madame la Maire, vous avez annoncé avant l'été que le projet allait passer de 6 millions d'euros à 9 millions d'euros. C'est 3 millions d'euros supplémentaires alors même que le chantier n'a pas débuté.*

*Autre exemple, le budget de la salle grande capacité était de 10 ou 11 millions d'euros pendant la campagne électorale et nous sommes passés aujourd'hui à 36 millions d'euros, soit 25 millions d'euros supplémentaires. C'était la promesse électorale, c'est la réalité. »*

**Mme Assih :** « *Ce n'est ni 36 ni 40, comme l'autre groupe d'opposition l'écrit. C'est 32, et encore, toutes taxes comprises. »*

**M. Menguy :** « *C'est sur la petite salle. »*

**Mme Assih :** « *Il va falloir réduire la TVA et réduire les subventions extérieures. Il faut donc arrêter, le chiffre est transparent, parce qu'au bout d'un moment, c'est du mensonge. J'admetts l'erreur sur les 36, mais c'est 32 sur tout. »*

**M. Menguy :** « *Petite salle et aménagement extérieur ?* »

**Mme Assih :** « *Non, pas aménagement extérieur. L'aménagement extérieur n'est pas un équipement. »*

**M. Menguy :** « *Si, quand même. »*

**Mme Assih :** « *Non. C'est Grande salle et salle annexe, 32. »*

**M. Menguy** : « *Et les aménagements extérieurs ?* »

**Mme Assih** : « *C'est en plus, pour d'autres usages. Il ne faut pas tout mélanger.* »

**M. Menguy** : « *C'est combien ?* »

**Mme Assih** : « *Il y a plusieurs postes, je ne vais pas les dire, d'autant que c'est à l'échelle de l'Agglomération, donc vous pouviez vous en exprimer lors du dernier conseil communautaire. C'est 32, ce n'est pas 40, et toutes taxes comprises, donc si nous retirons les taxes, nous sommes à environ 28 millions, même moins. En tout cas, si nous retirons les taxes et si nous retirons...*

*Je le dirai et je le redirai, parce que vous savez que dans la présentation, il y avait eu ce manque de retirer la TVA que nous allions récupérer et de retirer les subventions État, Région et Département. Nous arrivons à 18 millions pour une salle et une salle annexe – je connais un peu mes dossiers, et fort heureusement, cela va peut-être vous rassurer – sachant que sur les 18 millions, il y a 5 millions pour la salle annexe. Si vous faites les comptes, nous sommes à 13 millions pour une salle grande capacité. C'est comme cela. C'est déjà trop, c'est déjà beaucoup, de toute manière. Moi, mon engagement était sur une grande salle. Nous avons d'abord voté sur une grande salle à l'unanimité au conseil communautaire d'un montant de 21 millions TTC. Ensuite, il se trouve que les élus ont pensé, et pensent toujours, qu'il fallait aussi voter et faire le projet d'une salle annexe. Cela, c'est l'avis d'un mandat. Vous pouvez le regretter et penser qu'il ne fallait pas le faire, mais en attendant, sur la Grande salle, je vous redis que le montant hors taxes est de 18 millions, et si nous retirons la salle annexe, nous sommes à 13. Nous pourrons en reparler, je pourrai vous le redire, mais fort heureusement, cela s'arrête là. Nous pourrions continuer, je vous assure.*

*Excusez-moi, je vous ai interrompu. Ce n'était pas mon intention, mais il y avait encore une grosse erreur sur ce montant, donc je me suis permis d'intervenir pour rectifier les choses. Je vous en prie, allez-y. »*

**M. Menguy** : « *Merci, Madame la Maire, pour ces précisions intéressantes, que nous regarderons forcément. J'entends qu'il y a quand même un petit côté d'argumentaire dans cette addition, parce que même si je prends 32 millions TTC, qui aboutissent finalement à 18 millions d'euros moins 5 millions d'euros, 13 millions d'euros, c'est tout de même un peu tiré par les cheveux. Au final, il y a quand même un équipement public payé par le contribuable, quoi qu'il arrive, qu'il soit quimpérois ou communautaire, qu'il paye ses impôts à l'État, à la Région ou au Conseil départemental, qui en perçoit peu. Tout cela est tout de même un budget d'un équipement public qui arrive à 32 millions d'euros.*

*Nous pouvons entendre votre argumentaire qui consiste à dire que le projet a évolué, mais entre 10 millions d'euros et 32 millions d'euros, il y a quand même une sacrée évolution. Ce que je dis n'est pas du mensonge, mais je constate que les faits et les expressions étaient là. Il y a eu la promesse d'un équipement à un moment, qui était à 10 ou 11 millions d'euros, et aujourd'hui, un équipement qui est à 32. Je reste persuadé que cela reste tout de même beaucoup d'argent public.*

*Une troisième comparaison sur un chiffre, c'est l'augmentation des dépenses de fonctionnement : à peu près à 10 millions d'euros entre 2022 et 2024, dont une partie seulement est imputable aux contraintes de l'État. Nous pensons qu'il y a là probablement des*

*sources d'économies ou de non-dépenses, mais j'ai compris votre leitmotiv, en tout cas aujourd'hui, que vous considérez que l'effort a été fait au mandat précédent. »*

**Mme Assih** : « *J'ai trouvé votre propos argumenté et intéressant. Nous n'allons pas y passer la soirée parce que nous avons nos rapports, mais il y a effectivement matière à échanger entre groupes politiques, et je vous en remercie.*

*Oui, je le redis, je considère que l'effort a été fait dans la mesure où nous fonctionnons désormais avec ce budget qui a déjà été amputé. C'est cela, la différence par rapport au mandat précédent. En matière de service public de proximité, je ne vais pas dire que nous sommes « à l'os », mais c'est déjà très serré.*

*Je vous donne un exemple : le nombre d'agents à l'État civil. Allez-vous proposer ou suggérer de supprimer des agents à l'État civil quand il a fallu combler d'une manière extrêmement difficile et préoccupante la réalisation de dossiers pour avoir des titres d'identité ? Non. C'est un exemple.*

*Au niveau de l'Éducation, nous avons déprécarisé un certain nombre d'agents d'une manière volontariste et le travail n'est pas fini. Nous avons encore des difficultés – c'est aussi la mutation du travail – pour recruter certains métiers, notamment dans l'animation. Nous avons des taux d'encadrement qui s'imposent à nous. C'est un autre exemple.*

*Je veux bien en échanger lors d'un entretien, lors d'une réunion de travail, parce que c'est une vraie question.*

*Vous savez comme moi que ce qui a augmenté les frais de fonctionnement, c'est que nous avons créé une police municipale, et je ne le regrette pas. Non seulement elle a été créée, mais nous maintiendrons les deux créations d'emplois supplémentaires pour 2025. C'est cela qui a été le poste le plus important en termes de ressources humaines sur ce mandat. »*

**M. Menguy** : « *Très brièvement. C'était juste pour vous dire qu'il y aurait évidemment beaucoup de choses à échanger sur ce sujet. C'est peut-être pour cela qu'il faut que les conseils municipaux soient plus contents en termes de dossiers pour que nous puissions débattre davantage. Évidemment, tout ne dépend pas de la Commune. Lorsque nous étions à votre place, je me disais souvent que les élus municipaux étaient les larbins de la République, parce que je trouve qu'ils ont vraiment les épaules larges. Ils sont parfois obligés de faire des choses qui, je pense, ne sont pas absolument indispensables au fonctionnement global de notre société, de l'État, des institutions et de notre vie quotidienne.*

*Je ne vais pas prendre d'exemple, mais j'ai été adjoint à l'Urbanisme, comme votre voisin David Lesvenan, et le nombre de parafeurs visés, instruits – parce que les viser et les signer, c'est une chose, mais instruits par des agents, parfois sur des décisions qui n'ont vraiment aucune incidence – ne devraient pas relever des communes, des maires, qui n'ont absolument aucun pouvoir sur ces sujets. Ce sont des choses qui sont très techniques, par exemple les modifications des ERP (Établissements Recevant du Public) : lorsqu'un magasin dans une grande surface modifie de 5 m<sup>2</sup> son aménagement, il y a un dossier grand comme ça. C'est David qui doit regarder, les services instruisent, puis cela passe par les services des pompiers, par l'État.*

*L'État a donc des efforts à faire là-dessus, et nous, sur notre fonctionnement, je reste persuadé que nous avons des efforts à faire à tous niveaux. Ce n'est pas trop dans la culture française que de questionner en permanence son fonctionnement, mais je pense que dans la rareté de l'argent public et dans l'augmentation de besoins colossaux sur des questions de souveraineté, que ce soit militaire ou sanitaire, nous allons devoir faire ce travail. »*

**Mme Assih** : « *Je vous redis que depuis 2020, nous questionnons bien entendu le degré de fonctionnement que nous plaçons, que nous construisons dans nos services. Les efforts sont demandés à tous et à toutes, le travail est fait. Il pourrait y avoir d'autres choix politiques, mais en termes de frais de fonctionnement, nous sommes déjà au travail. J'espère vraiment que ce projet de loi de finances n'aboutira pas à ces premières projections telles qu'elles ont pu être mises sous un effet de prospective, mais qui n'a pas été officiel à ce jour. »*

**M. Formentin-Mory** : « *Mon propos va être dans l'actualité et dans la continuité des échanges que nous avons à l'instant, mais je vais d'abord faire un retour en arrière – pas trop loin, je vous rassure – de quelques semaines, une période où nous avons ouvert une parenthèse que certains ont qualifiée d'enchanteé. Guillaume Menguy l'a évoqué : les Jeux olympiques et paralympiques nous en mettaient plein la vue au niveau du sport, de la culture, de la cohésion d'équipe, et pour beaucoup d'émotions.*

*Cette parenthèse a évidemment été possible grâce aux sportifs de haut niveau, à leurs équipes encadrantes professionnelles, aux bénévoles, qui sont souvent des sportifs amateurs, aux clubs dans les territoires, aux fédérations sportives. Rappelez-vous ces cérémonies d'ouverture et de clôture qui présentaient et exprimaient tout le savoir-faire et toutes les cultures dans notre pays, ces équipements sportifs rénovés, construits ou parfois éphémères ; rappelez-vous cette mise en valeur de notre patrimoine historique, qui est la diversité de notre territoire. Nous vivons dans une société qui zappe un peu les évènements, nous le disons souvent ici, qui passe d'un évènement à l'autre, qui passe d'une actualité à l'autre sans faire de lien.*

*Or, qu'auraient été les Jeux olympiques et paralympiques sans l'engagement acharné des milliers de clubs et associations sportives, les associations diverses comme celles qui soutiennent les personnes en situation de handicap ? Cette parenthèse enchantée aurait-elle été possible sans l'investissement public de l'État, des collectivités territoriales pour le sport, le handicap, la culture, les équipements de proximité, comme nous l'avons évoqué à l'instant, les transports publics collectifs, l'environnement, etc. ?*

*La réussite de ce moment ou de ces moments extraordinaires aurait-elle été possible sans les travailleurs du public comme du privé, des entreprises privées comme publiques, ou des établissements publics ? Rappelons aussi que des ouvriers sont morts sur certains chantiers et que d'autres ont été gravement blessés.*

*Mi-septembre, nous avons refermé cette parenthèse, et, comme trop souvent, nous avons un peu oublié tout ce qui avait fait ce succès, cette réussite. Or, aujourd'hui, nous avons un gouvernement qui demande aux mêmes de faire des efforts, de réduire leur action, de faire davantage ou autant avec moins, encore, comme les années précédentes – nous l'avons évoqué – après avoir supprimé de façon méthodique et dogmatique pendant sept ans des recettes de l'État. Aujourd'hui, on nous présente la note : 60 milliards. Il y a peut-être un petit lien. Les droites demandent aux autres de payer la note.*

*Les Jeux olympiques et les acteurs de leur réussite, le tissu associatif sportif, les équipements sportifs construits par les collectivités, parfois avec le soutien de l'État, tout cela risque de subir les conséquences de cette austérité budgétaire qui s'annonce. C'est pareil pour le monde culturel, qui souffre beaucoup depuis le Covid malgré un soutien fort de tout le monde. Les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale sont déjà la cible des politiques gouvernementales, et parfois départementales, avec un seul angle : faire des économies. L'éducation va payer un lourd tribut avec 4 000 postes supprimés, et cela sera très concret sur notre territoire : des classes en moins. Les travailleurs ne verront aucune récompense à leurs efforts passés : réforme des retraites, deux ans ferme de travail en plus ; toujours aucune politique concrète à ce jour engagée pour améliorer les salaires, le salaire de base, pour les plus bas revenus, comme pour la classe moyenne. Certains membres de l'alliance des droites, au niveau national, veulent même nous faire travailler plus en gagnant moins, en supprimant les 35 heures.*

*Je pourrais poursuivre la liste, elle pourrait être longue. Nous avons déjà évoqué d'autres sujets autour de la table, notamment sur le logement, où nous n'avons pas beaucoup de perspectives, ou sur l'environnement, où il y a une casse totale de la dynamique, notamment pour faire face au défi climatique.*

*Vous me permettrez trois focus assez rapidement.*

*Le monde associatif, nous le vantons toutes et tous partout, ici, dans la presse, sur le terrain, et à raison, nous lui apportons notre soutien, mais aujourd'hui, les acteurs du monde associatif voient les prochaines années avec une anxiété extrême. Ce sont aussi des employeurs. Nous avons été collectivement au rendez-vous pour les soutenir, au moment et après le Covid, y compris budgétairement, mais les régressions budgétaires menacent un tissu associatif déjà fragile par son modèle économique et social et par son modèle de gouvernement. C'est un véritable plan social qui a déjà commencé ces derniers mois, lorsque certains ont décidé, sans discussion, de baisser ou supprimer des subventions, un plan social qui ne se voit pas, parce que ce sont de petits postes qui sont supprimés ici ou là à travers tout le territoire. Ce n'est pas comme lorsqu'une grande entreprise supprime plusieurs centaines ou milliers d'emplois. Encore une fois, c'est vers les communes qu'on se tourne pour pallier les absences des autres.*

*Mon deuxième point concerne les collectivités territoriales, mais je vais être très rapide, parce que nous en avons beaucoup parlé. Encore une fois, elles sont mises à contribution sans que leur avis ne soit demandé, sans qu'elles soient associées. Elles feront des efforts budgétaires. Nous le ferons, comme nous l'avons toujours fait, quelle que soit l'étiquette politique ici à Quimper, mais il y aura obligatoirement des dégâts pour le tissu économique, il faut le dire, quels que soient les choix : moins d'investissements, c'est moins de contrats pour les entreprises, donc c'est moins de travail. Il y aura un impact sur les habitants : quand on serre la vis sur le fonctionnement, le service public au sens large souffre à un moment donné et ce sont les citoyens qui en subissent les conséquences.*

*Le troisième point qui me tient particulièrement à cœur, c'est la santé et la question de la dépendance (ou de l'autonomie). S'il y a eu un grand absent dans les différents discours, y compris celui du Premier ministre, dans les débats et annonces politiques gouvernementales ces derniers jours, c'est bien celui-là. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale porte un nouveau coup de massue sur les engagements pour la santé de notre pays : plusieurs milliards d'euros de baisse. Après leur avoir demandé de travailler jusqu'à 64 ans, les droites*

*veulent par exemple durcir le ton sur les arrêts maladie, notamment en baissant le taux de prise en charge – je fais simple, parce que c'est assez technique – des indemnités journalières. L'effet sera direct sur les entreprises, qui vont parfois devoir pallier ce manque de financement, surtout sur les petites et moyennes entreprises, et parfois, souvent, sur les salariés, en priorité ceux qui ont les salaires les plus faibles.*

*La santé au travail est encore plus vue par l'ornière comptable aujourd'hui. Travailler plus, travailler en moins bonne santé : a priori, voilà le projet de ce gouvernement. Par ailleurs, aucune perspective n'est donnée au financement des hôpitaux. La loi grand âge et autonomie, nous ne savons ni où elle va ni si elle va quelque part, malgré un travail transpartisan à l'Assemblée nationale, fort riche en propositions. Là encore, pas de perspective pour le financement des politiques envers nos aînés, alors qu'un mur démographique arrive et qui va toucher tous les échelons des collectivités territoriales à l'État.*

*Je rappelle qu'en 2017, le Président de la République a été élu face à Marine Le Pen. Avec lui, des élus, des militants, ont promis de s'engager dans la lutte contre les extrêmes droites, et surtout leurs causes : déclassement des travailleurs et des classes moyennes, services publics supprimés, accès très difficile à la santé, questions de sécurité au sens large du terme, etc. Aujourd'hui, la feuille de route qui est présentée va à l'opposé, à l'exact inverse de ce chemin, une feuille de route en partie dictée par le Rassemblement national à l'Assemblée nationale, une feuille de route profondément injuste socialement, économiquement irresponsable et démocratiquement douteuse.*

*Mes chers collègues, nous sommes autour de cette table – nous l'avons vu à l'instant dans les échanges – tous des élus responsables et légitimes. Même si nous ne partageons pas tout, nous sommes en accord sur l'essentiel : l'engagement pour le bien collectif, l'intérêt général. Je ne doute pas que des propositions concrètes seront faites, parce que les choix seront faits autour de cette table, au niveau de notre Collectivité, et il serait bien que chacun apporte des propositions, pas simplement des « faudrait faire ci et faudrait faire ça », mais des propositions, à savoir où est-ce qu'on supprime ? Y compris sur le fonctionnement, pas simplement sur les investissements.*

*En tout cas, le groupe Quimper Ensemble sera responsable, sera exigeant, mais il sera aussi combattif. Je suis un peu attristé des propos évoqués, même un peu en forme de lapsus, en disant : « Nous espérons que cela ne va pas être une baisse de financement pour notre Collectivité encore plus importante que ce qui est proposé aujourd'hui ». Nous n'allons pas nous bagarrer pour essayer d'avoir une note moins forte au niveau des choix gouvernementaux qui vont arriver. La loi n'est pas encore passée, il y a encore des possibilités de faire des choses. Nous avons la chance d'avoir une parlementaire au sein de notre Assemblée, j'espère qu'elle, avec l'ensemble des élus des droites et avec nous, pourra porter le combat sans baisser les bras sur ce qui nous sera proposé dans le projet de loi de financement. »*

**Mme Assih :** « Les différents groupes constituant le conseil municipal ont pu s'exprimer, nous allons commencer l'examen des rapports. Je ne doute pas qu'au travers des rapports, il puisse y avoir des expressions.

(Intervention hors micro)

*Non, c'est comme cela, c'est notre règlement intérieur. Il faut être correct, Daniel, je regrette. C'est notre règlement intérieur. Oui, c'est un débat politique, et c'est justement la liberté de chaque groupe que d'avoir son expression. Il y a eu trois expressions en plus de la mienne, tel que c'est écrit dans le règlement intérieur. Je ne doute pas que dans les rapports qui vont illustrer, il y ait des expressions des uns et des autres en lien avec le contexte national actuel.*

*Nous allons commencer par le premier rapport. Il va falloir que je sois vigilante sur certains rapports, justement pour éviter la question de conflits d'intérêts. A priori, personne ne doit quitter notre Assemblée. Non, je dis des bêtises, je confonds avec le conseil communautaire. Je propose à Jacques Le Roux de présenter l'ensemble des rapports. S'il vous plaît ! Je comprends que ce soit frustrant, mais c'est le règlement intérieur. Je propose donc à Jacques Le Roux de présenter l'ensemble des rapports de sa commission. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention exceptionnelle à l'association DIWAN**

**Acteur majeur, depuis 1977, de l'enseignement bilingue en breton par immersion, le réseau Diwan est fort d'une cinquantaine d'établissements (dont 23 dans le seul Finistère) et plus de 4 000 élèves de la maternelle au baccalauréat.**

\*\*\*

Présente sur la commune avec des écoles (220 élèves) et un collège, l'association connaît une situation financière compliquée, avec des ressources stagnantes et des charges en progression, notamment liées à l'inflation qui ont mis à mal sa trésorerie. La réforme des lycées a également contribué à fragiliser sa situation.

Un appel aux dons des particuliers et à un soutien accru des acteurs publics locaux ont été récemment formulés.

La commune de Quimper, de par son identité et ses engagements, ne pouvait pas ne pas répondre à cet appel.

La pérennité du réseau est primordiale tant pour les familles que pour la promotion de l'identité culturelle de notre territoire.

Aussi, la commune propose une contribution exceptionnelle de 0,10 € par habitant soit 6 300 € en soutien à Diwan.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser la somme de 6 300 € à l'association Diwan.

## **Débats relatifs au rapport n°1 :**

**Mme Postic** : « *J'ai pris connaissance de cette proposition de subvention exceptionnelle à l'association Diwan. Je rappelle à nos collègues ici présents qu'au mois de février dernier, QBO a décidé la cession à une association locale des locaux qui hébergeaient jusqu'à présent l'EHPAD des Bruyères, notamment pour constituer l'internat des élèves de Diwan. À cette occasion, je m'étais interrogée sur la pérennité de ce projet, dans la mesure où l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction), qui était propriétaire des locaux lorsque c'était l'EHPAD, avait estimé les travaux de rénovation à hauteur de 3 136 000 euros HT.*

*Aujourd'hui, face aux difficultés de l'association, la situation compliquée dans laquelle elle se trouve et ce qu'a dit la presse sur la nécessité de l'introspection qu'elle doit mener dans le cadre de sa gestion, je tenais à rappeler les interrogations que j'avais émises sous une autre casquette, celle de conseiller communautaire, sur la pérennité de ce projet, puisque la somme que j'ai citée, à savoir 3 136 000 euros HT, était celle de la rénovation du bâtiment qui héberge cet internat.*

*Je vous indique que je voterai cette subvention, puisqu'elle est aussi destinée à ces élèves qui seront dans la difficulté si Diwan ne peut pas mener à bien son projet, mais je réitère les interrogations sur la pérennité de ces projets. »*

**Mme Chapalain** : « *Sur les interrogations par rapport au projet Kroashent Kerne, nous avons pu visiter les locaux récemment et il y a eu énormément d'heures de bénévolat (2 000 heures) réalisées par les parents, comités de soutien, etc., et avec des entreprises spécialisées, notamment Dekra. Ils sont actuellement avec les portes coupe-feu, puisque si la partie qui loge les collégiens est terminée, les autres parties qui constitueront des bureaux et salles sur les activités tournées vers le quartier et les autres associations ne sont pas encore terminées.*

*Par rapport aux finances de Diwan, le projet Kroashent Kerne est bien une entité. Le collège de Quimper n'a pas de difficulté à régler son loyer à Kroashent Kerne de la même façon qu'il le faisait à l'Île-Tudy. Pour l'instant, il n'y a pas de crainte à ce niveau-là. »*

**M. Gramouillé** : « *Je vais revenir sur l'objet de la délibération. Je tiens évidemment à affirmer l'importance essentielle de la langue bretonne et le soutien important que nous devons réservier à Diwan. Notre soutien doit se traduire dans la continuité, toujours avec la demande que Diwan soit un jour intégrée dans le service public d'éducation, et évidemment le soutien lorsqu'il y a des difficultés. C'est le cas, il y a des raisons conjoncturelles. La participation financière est raisonnable, à hauteur de 10 centimes d'euro par habitant.*

*D'autre part, c'est en lien avec les collectivités de la Bretagne (Conseil régional, Conseils départementaux, dont celui du Finistère) et un certain nombre de collectivités locales comme Lorient, Vannes, et Quimper, si le vote est positif tout à l'heure, et il y en aura d'autres dans la foulée. C'est extrêmement important.*

*C'est bien l'action et le rayonnement de Diwan qui permettent à la langue bretonne de résister. Je ne néglige pas du tout ce qu'il y a dans l'enseignement public, en maternelle ou primaire, mais à Diwan, c'est vraiment l'immersion qui permet d'envisager à terme de pouvoir sauver cette langue à laquelle nous tenons tant.*

*La dimension financière est par conséquent importante et la dimension symbolique est surtout énorme. Pour conclure, c'est à nouveau - et c'est essentiel - le soutien de la Bretagne à Diwan, et c'est le soutien du territoire à Diwan. »*

**M. Hascoët** : « *Je voulais rappeler à Gilbert Gramoullé : écoles publiques et écoles privées, puisqu'il y a des filières dans les deux réseaux. »*

**M. Gramoullé** : « *Tout à fait, écoles publiques et écoles privées, tout ce qui va dans le sens du soutien à la langue bretonne. Tu as raison, Gilbert. »*

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 2**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décision modificative n°2**

**Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.**

\*\*\*

Les dépenses nouvelles détaillées et présentées par budget sont financées soit par des lignes de recettes complémentaires ou non prévues au BP, soit par redéploiement de crédits antérieurement votés.

**I/ Les dépenses nouvelles financées sur le budget principal :**

L'ajustement du montant de la compensation au titre de l'exonération foncière (+58 814 €) permet le financement des dépenses ci-dessous :

020.6184.210	Frais de formation des agents	20 000.00 €
11.6238.119	Règles harcélomètre distribuées dans les écoles (coût global 7 000 € financé en partie par la subvention FIPD)	2 000.00 €
024.6132.710	Ordonnance de référé / condamnation versement Régularisation loyers suite jugement	21 385.00 €
024.614.710	Augmentation charges locaux associatifs liée à un changement de calcul des charges	15 429.00 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>58 814.00€</b>

La diminution de l'autofinancement prévisionnel (- 32 400 €) permet de financer la dépense complémentaire suivante :

326.6238.0103	Acomptes Grand départ Bretagne Tour de France féminin	32 400.00 €
---------------	---	-------------

Dépenses nouvelles financées par des économies réalisées sur d'autres chapitres :

Les crédits prévus pour les projets du budget participatif et inscrits au chapitre 23 sont répartis de la façon suivante :

031.2152.11800	Mobilier urbain Signal'éthique	5 100.00 €
031.2188.11800	Boîtes à dons dans les quartiers	2 500.00 €
511.2158.54017	Transats double parc de Kervouyec	7 010.00 €
511.2158.84001	Mobilier aire de jeux Combat des Trente	10 746.00 €

Les dépenses financées par un redéploiement des crédits :

020.2158.74102	Roulettes pour chariots de manutention (financées par les crédits travaux dans les locaux de travail)	6 389.00 €
62.2313.44028	Études halles gourmandes (financées par les travaux halles gourmandes)	200 000.00 €
845.2315.15021	Travaux aménagement voirie rue Remscheid (financés par les crédits études voirie et subventions d'équipement)	634 000.00 €
845.2315.55010	Installation bornes escamotables (financée par le crédits études voirie)	30 000.00 €
01.6817.300	Provision pour dépréciation des créances (cf. conseil municipal du 17/10/2024)	19 559.00 €
020.65888.300	Provision pour requête en référent Mme Carpentier (financée par les crédits énergie-électricité)	10 000.00 €
<b>Total</b>		<b>925 304.00 €</b>

Des dépenses financées par des recettes complémentaires :

En investissement :

01.261	Rachat d'actions /Transformation de la SEM en SPL Quimper Événements (financé par l'emprunt)	230 500.00 €
7222.21828.35001	Chariots propreté à assistance électrique (financés par la subvention d'investissement déchets diffus reversée par QBO)	30 000.00 €

Le remboursement des primes assurances versé pour la tempête Ciaran est réparti de la manière suivante :

020.2313.64006	Travaux remise en état divers bâtiments tempête Ciaran	40 469.00 €
020.2315.74015	Restructuration centre horticole / tempête Ciaran	60 051.00 €
512.2315.15006	Travaux éclairage public / tempête Ciaran	56 702.00 €
324.2315.17001	Travaux bâtiments sportifs / tempête Ciaran	17 383.00 €

En fonctionnement :

7222.611.520	Traitement de l'amiante (financé par la recette de fonctionnement déchets diffus reversée par QBO)	9 000.00 €
--------------	---	------------

11.6238.119	Règles harcélomètre distribuées dans les écoles (coût global 7000€ financé en partie par la subvention FIPD)	5 000.00 €
511.61524.420	Entretien, remise en état cimetières / tempête Ciaran (financé par les indemnités d'assurance)	4 444.00 €

## **II/ Les dépenses nouvelles financées sur les budgets annexes :**

### **Sur le budget annexe locations et camping :**

Dépense financée par le sur-équilibre du budget :

6132.111.9533	Augmentation loyer local France Bleu Breizh Izel	2 550.00 €
---------------	--	------------

Dépense financée par une recette complémentaire :

2188.58008	Complément matériels théâtre de Cornouaille (financé par la subvention de la DRAC)	25 000.00 €
------------	---	-------------

### **Sur le budget annexe parkings :**

Dépenses financées par le sur-équilibre du budget :

6817.300	Dépréciation des créances (CM du 17/10/24)	293.00 €
6161.5144	Augmentation prime assurance parking théâtre de Cornouaille	26 705.00 €
63512.5144	Augmentation taxe foncière parking théâtre de Cornouaille	5 649.00 €

## **III/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre**

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre de régularisation d'avances sur marchés et d'amortissements :

### **Sur le budget principal :**

Écritures d'ordre / régularisation avances sur marchés (chapitres R041 et D041)	80 000.00 €
Régularisations cessions gratuite société EAMS et Boule Arméloise Délibérations 23 du 30/06/17 et 15 du 21/09/2017 (chapitres R041 et D041)	429 000.00 €

### **Sur le budget annexe locations et camping :**

Complément dotations aux amortissements (chapitres 040 et 042)	171 000.00 €
---	--------------

**Sur le budget annexe parkings :**

Complément dotations aux amortissements (chapitres 040 et 042)	9 788.00 €
---	------------

**IV/ La correction des affectations de résultats 2023**

**Sur le budget principal :**

Des écritures de régularisation fin 2023 ont pour conséquence la modification de l'affectation des résultats 2023 (cf. délibération 42 du 13/06/24).

Les nouveaux montants du résultat de fonctionnement affecté en réserves (compte 1068 : 10 734 380.62 €) et de l'emprunt d'équilibre(R1641 101 249.23 €) doivent être pris en compte.

\*\*\*

Madame Annaïg LE MEUR étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (8 abstentions ; 37 suffrages exprimés dont 37 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.

## **Débats relatifs au rapport n°2 :**

**M. Le Roux :** « *Le deuxième rapport concerne une décision modificative du budget, c'est la décision n° 2, comme nous le faisons chaque année à la même période. Ceci dit, puisque nous parlons budget, nous avons essayé de le faire avec précision, comme d'habitude, une précision qui, malgré tout, avec des éléments nouveaux, nous amène à le modifier.*

*La difficulté que nous avons et que nous aurons à l'avenir si nous décidons de changer les règles à tout moment, c'est une instabilité dans la construction de nos budgets et un manque de visibilité qui sera préjudiciable non seulement pour nos politiques publiques, mais qui sera préjudiciable, comme cela a été dit, pour les entreprises du territoire et pour les habitants au niveau de leurs services publics : ce sera de l'activité en moins, ce sera aussi des recettes fiscales en moins, donc nous rentrons dans une spirale qui est perdante-perdante.*

*Une précision peut-être tout à l'heure sur ce que disait Guillaume Menguy sur les augmentations de budget d'une année sur l'autre : ce ne sont pas 10 millions entre 2022 et 2023, mais 8 millions. Il faut prendre en compte le coût de l'énergie, qui était très fort à ce moment-là, mais aussi le fait que pour les services communs informatiques, un changement de facturation a fait que nous avons eu deux années où je crois que ce sont 3,7 millions de plus qui ont été impactés sur une année. Au lieu de répartir sur 2022 et 2023, tout a été sur 2023. Il y a aussi ce qui avait été mis en place pour les agents, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en particulier, qui était un élément. Cette augmentation du budget était donc quelque chose de tout à fait exceptionnel.*

*Puisque nous décidons d'avoir des projets et de les financer, il nous faut amender ce budget avec plusieurs éléments. Une première partie de dépenses supplémentaires sera financée par un excédent de compensation au titre de l'exonération foncière, qui est d'un montant de 58 814 euros, pour que cet excédent sur les compensations permette de financer un certain nombre de dépenses supplémentaires.*

*Nous finançons également la venue du Tour de France à hauteur de 32 400 euros, par une diminution de l'autofinancement prévisionnel.*

*Par ailleurs, un certain nombre de dépenses ont été réalisées et seront compensées par d'autres postes ou des transferts de chapitres, comme cela se fait régulièrement.*

*Un poste sera aussi financé par des recettes supplémentaires. Je voudrais ici citer – nous le verrons dans une délibération future – le rachat d'actions et la transformation de la société d'économie mixte en société publique locale pour 230 500 euros, qui sera financé par de l'emprunt.*

*Nous avons parlé de la tempête Ciarán, elle continue à impacter nos budgets. C'est là aussi financé sur l'investissement par des modifications, des transferts de chapitres.*

*En fonctionnement, nous avons également les traditionnelles écritures d'ordre, mais elles n'ont pas d'incidence sur la trésorerie.*

*Enfin, le dernier chapitre est une correction de l'affectation du résultat avec la clôture des comptes qui a amené à constater un écart, petit écart qui doit être corrigé dans nos comptes. »*

**Mme Assih** : « *Merci de ce rapport dans lequel vous trouverez également le montant lié aux règles du harcèlomètre distribuées dans les écoles. Je n'en ai pas à ce stade pour tous les élus, mais nous allons le faire distribuer. Pour ceux qui n'en auront pas, nous compléterons – je crois qu'il y en a 36 – pour que vous ayez un exemplaire de ce qui va être distribué à tous les écoliers. Cela me semble être un outil très intéressant et important qui a été travaillé dans le cadre du groupe du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). »*

**M. Broudeur** : « *Le harcèlement scolaire est effectivement un sujet sensible qui a été traité par l'Éducation nationale, notamment avec les évènements dramatiques de 2023, mais elle s'en était saisie dès 2010, par exemple via le programme phare qui est le programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a régulièrement traité ce sujet, notamment dans le groupe de travail dédié aux jeunes les plus exposés à la délinquance, par le biais de l'interconnaissance des professionnels et grâce à des interventions de l'inspectrice de l'Éducation nationale ou de la référente Laïcité, qui est un personnel de l'Éducation nationale. Je vous rappelle que la Tranquillité publique intervient également régulièrement auprès des scolaires et des MPT (Maison Pour Tous) et MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) avec l'animation de l'exposition 13-18 Questions de Justice pour sensibiliser les jeunes à leurs droits et devoirs, et notamment tout ce qui relève du harcèlement, des élèves harceleurs, des risques, ce qu'ils encourent, etc. Ce sujet avait également été abordé lors des Assises de la Sécurité publique en 2022.*

*Nous avons souhaité mettre en œuvre ce harcèlomètre. Il a été décidé qu'il serait à destination de tous les élèves de CM1 et CM2, mais nous avons étendu aux collèges, de la sixième à la troisième. Il sera distribué prochainement et il y aura un point d'honneur le 7 novembre, journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire.*

*Nous avons imaginé ce harcèlomètre avec une grille de progression lorsque l'enfant se sent bien et lorsque les situations se dégradent. Nous précisons également le numéro 3018, qui est un numéro important pour tout élève qui se sentirait en difficulté au sein de son collège.*

*Je rappelle que le coût était de 6 319 euros et qu'il y a eu une subvention à hauteur de 5 000 euros du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).*

*Il s'agit d'un projet partagé. J'avais organisé une réunion début 2024 avec les différents partenaires que sont la gendarmerie nationale, puisque nous avons décidé de le distribuer au niveau de QBO, donc en zone gendarmerie, mais aussi la police nationale, les services de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) et de l'Enseignement catholique, mais celui-ci n'a pas souhaité participer.*

*Cela sera donc distribué le 7 novembre. »*

**Mme Assih** : « *Cela nous donne l'occasion d'avoir une pensée pour la colonelle Charlotte Tournant, qui a changé de département et qui était très engagée autour de ce projet. »*

**M. Ghachem** : « Au préalable, je précise que je ne suis pas intervenu sur le débat de politique générale parce qu'il n'y a qu'une intervention, mais cela rejoint ce rapport. Pour une fois, et c'est rare, je suis assez d'accord avec les différentes interventions qui ont été faites, qui allaient à peu près dans le même sens. À quelques nuances près, je suis en accord en disant que les collectivités ont fait leur devoir, mais je vais préciser les collectivités bretonnes, parce qu'on met souvent tout le monde dans le même panier et que certaines collectivités n'ont pas joué le jeu. Nous en payons souvent le prix en Bretagne, où l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur couleur politique, gèrent un budget de façon assez exemplaire, même si nous pouvons toujours mieux faire.

*Sur ce rapport, j'allais intervenir sur cet harcèlomètre, que je trouve très bien. Je me félicite que nous ayons pu dégager des moyens pour le financer.*

*Je vais être rapide, je vais surtout intervenir sur une des lignes, qui est un peu ma marotte, à savoir les études. Je vois en effet une ligne de 100 000 euros pour les études sur les Halles gourmandes. Je le demande depuis longtemps, mais c'est vrai qu'il faudra s'interroger un jour sur le nombre d'études, parce que si nous cumulons tous les financements que nous avons mis sur les études pour les Halles – pas sous votre mandat, mais sous les quatre derniers mandats, parce que nous pouvons retourner loin en arrière – il y a eu de nombreuses études et qui coûtent cher. À chaque changement de majorité, il y en a de nouvelles, qui coûtent encore plus cher : parfois, des études sur de grands projets structurants à Quimper finissent par coûter presque autant que le projet.*

*En termes d'économie, il faudrait peut-être que nous nous fixions une règle à Quimper, un moratoire, en nous disant que si des études ont déjà été réalisées sur un projet, nous n'en refaisons pas tous les deux ou quatre ans. Avoir autant d'études grève aussi les Quimpérois, et pour des projets qui sont repoussés, parce qu'à chaque changement de majorité, chacun veut « mettre sa patte ». Certains sujets durent pendant quatre mandats, parfois pour des résultats géniaux. Par exemple le résultat que nous aurons pour la gare sera un beau résultat, mais si nous comptons le nombre d'études, de changements de cap, etc., la facture a été élevée pour le Quimpérois, pour le contribuable en général.*

*Pour ces Halles, c'est la même chose : encore une étude à 200 000 euros. Je trouve cela un peu exagéré. Elle est peut-être nécessaire, mais je pense que nous avons eu suffisamment de réflexion sur ce point. Nous avons également précipité le projet parce qu'il fallait qu'elles soient achevées avant la fin de mandat, mais nous voyons que ce ne sera pas le cas. 200 000 euros en plus, je trouve que cela commence à peser.*

*Je pense que je m'abstiendrai sur cette délibération. »*

**Mme Assih** : « Pour répondre à cette interpellation, ce ne sont pas de nouvelles études, ce sont des études qui ont déjà été faites et que nous commençons à payer maintenant. Il n'y a donc rien de nouveau en termes d'études sur ce projet. »

**M. Le Bigot** : « Cette délibération sur une modification permet de revenir sur les débats préalables mis en place en début de Conseil. Guillaume Menguy nous dit que la gestion vertueuse de l'équipe précédente se basait essentiellement sur les efforts qui avaient été faits pour maîtriser les dépenses de fonctionnement – je reprends les mots tels qu'ils ont été dits. Je veux bien l'entendre, mais c'est une manière de faire de la droite. Là-dessus, il n'y a aucun problème, cela correspond complètement à votre engagement. À quel prix cet effort sur le

*fonctionnement a-t-il été fait ? Au niveau des services ? Au niveau du personnel ? Quel que soit le niveau de personnel, quels que soient les personnels, que ce soit au niveau scolaire ou technique, nous payons aujourd’hui encore ce non-remplement, cette limitation par rapport aux besoins que nous avions, et nous avons du mal à retrouver un niveau – si ce n'est en augmentant les nasses de fonctionnement – correspondant à un niveau correct pour que nous puissions mener les projets avec les personnels sur une charge normale de travail. Aujourd’hui, il y a une charge excessive par manque de personnel sur notre Collectivité, et ce manque de personnel est effectivement dû à un trou pendant un mandat, durant lequel nous n'avons pas remplacé, nous n'avons pas embauché ce qu'il fallait à ce moment-là.*

*Je reviens également sur le point qui a été évoqué, à savoir la dette. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut réduire la dette, bien évidemment, mais il y a deux méthodes pour ce faire : réduire les dépenses ou augmenter les recettes. Vous, vous avez systématiquement choisi de réduire les dépenses ; moi, je crains encore, par les annonces qui ont été faites dernièrement, au niveau national...*

#### Intervention hors micro

*J'ai dit que le gouvernement prévoit de réduire encore les dépenses. Nous voyons bien ce qu'il va se passer : sur le Fonds vert, nous avons déjà des réponses ; sur tout ce qui était consacré à la transition, nous voyons très bien que nous allons aller vers des restrictions, alors que nous en avons besoin pour pouvoir mener à bien ces nécessaires transitions. Je pense donc que les annonces qui ont été faites sont très préjudiciables à la gestion des collectivités locales, mais aussi des politiques nationales.*

*J'en viens maintenant aux recettes. La taxe d'habitation, qui a été évoquée, ce sont des recettes qui nous manquent. La taxe d'habitation nous manque cruellement pour pouvoir assurer notre fonctionnement. Guillaume Menguy dit que cela a été compensé par une dotation de l'État, c'est tout de même un sacré subterfuge. Nous sommes aussi dans le centralisme, puisque c'est l'État qui donne de l'argent et qui dit : « Avec cet argent, vous faites ce que j'ai envie de faire, globalement », alors que la taxe d'habitation, c'était une recette qui était basée sur la dynamique locale, sur notre propre dynamique. Nous avions donc la capacité d'avoir une taxe d'habitation qui était conséquente en fonction des engagements que nous avions pour la Ville. L'État nous a enlevé cette capacité.*

*J'ajoute un dernier point sur cette fameuse dette : soit nous réduisons les dépenses, ce qui était votre choix, soit nous augmentons les recettes. Je ne sais pas si vous avez entendu, mais il y avait un petit débat sur ce sujet ce matin à la radio. Nous y apprenons que les 500 plus grandes fortunes du pays ont multiplié leur capital entre 3 et 5, ce qui n'est pas le cas des gens qui travaillent par ailleurs, qui sont au SMIC et à qui on accorde quelques euros. L'argent existe donc, la fiscalité permet d'augmenter les recettes, et pas forcément la fiscalité locale, mais la fiscalité nationale sur les grosses fortunes, sur les gros revenus, sur l'argent dégagé par un certain nombre d'avoirs d'entreprises. Cela permet effectivement de réduire la dette tel que tout le monde le souhaite. Moi, je pense que c'est une option de droite : on réduit les dépenses, donc on réduit la qualité des services et on presse encore plus les habitants. Sinon, il y a ce que j'appelle une gestion de gauche, c'est-à-dire qu'on augmente avec mesure les impôts de ceux qui peuvent les payer. »*

**Mme Assih** : « Nous allons essayer de ne pas trop nous éloigner des rapports, même si nous nous saisissons des rapports pour dire ce que nous voulions dire. Il serait tout de même bien qu'il y ait un lien avec le rapport, mais nous avons entendu. »

**Mme Le Cam** : « Ce sont des questions que je vais vous relayer, puisqu'il y a une ligne sur les Halles. Quasiment toutes les semaines, je suis interrogée sur : « Que deviennent les Halles ? Nous n'avons pas d'information. Quand est-ce que cela commence ? » Le samedi, les commerçants du grand marché, que nous avons fait déménager courant mars pour des travaux qui devaient démarrer début avril, n'ont aujourd'hui aucune information et me disent : « Sais-tu quand aurons-nous une réunion ? »

*Je voulais donc vous relayer ces questions, parce qu'il y a vraiment des interrogations chez les commerçants. Ils nous interrogent, mais nous ne pouvons pas leur répondre. »*

**Mme Lévry-Gérard** : « Je voudrais tout d'abord dire bravo, parce que c'est vraiment une bonne initiative, c'est (le harcèlomètre) un support extrêmement bien fait, que j'ai pris le temps de regarder. Je trouve que c'est vraiment une bonne idée, sur un sujet extrêmement préoccupant aujourd'hui.

*Concernant la délibération, j'ai deux questions. Vous avez répondu en partie à la question suivante, à savoir : « Qu'est-ce que sont les études pour les Halles ? » Vous dites que vous commencez à les payer, mais je ne me souviens plus du montant total. S'il s'agit de commencer à payer à 200 000 euros, à quel montant total d'études sommes-nous ? C'est ma première question. Je ne me souviens plus si c'est passé par morceau en Conseil.*

*Par ailleurs, il y a une ligne que je n'avais pas suivie non plus et qui concerne les travaux d'aménagement de la voirie rue Remscheid pour un montant de 634 000 euros. J'aurais aimé avoir des précisions sur cette ligne. Je vous remercie. »*

**Mme Assih** : « Je vais répondre à la question d'Annie Le Cam, puis je laisserai Jacques Le Roux ou David Lesvenan répondre aux autres questions sur le montant des études des Halles et sur l'avenue de Remscheid.

*Concernant les Halles, il est vrai qu'elles n'ont toujours pas démarré, mais elles vont démarrer. C'est une bonne nouvelle, nous avançons bien avec les propriétaires des garages, puisque vous savez que j'ai fait le choix de travailler à l'amiable et non pas sous le mode de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Nous avons eu dernièrement une assemblée générale qui arrive au bout des échanges, des actes. Une opération qui pouvait paraître assez simple, notamment d'échange de garages, n'est pas si simple que cela, puisqu'il y a un acte notarié par propriétaire, plus une association de défense des propriétaires des garages de la Providence. C'est tout cela qui a fait que ceci a mis du temps. Je crois que nous avons voté 11 points sur les 13. Concernant les derniers, nous sommes arrivés à un accord et nous avons une prochaine assemblée générale pour finaliser les documents administratifs et notariés en décembre. Nous sommes donc prêts. Si tout va bien – j'espère ne pas avoir à vous dire que ce sera un mois après – les Halles démarreront au premier trimestre 2025.*

*Je tiens à compléter et à vous dire qu'en parallèle, la démarche participative de projet de la future place Saint-François a également démarré, puisque nous avons eu un questionnaire en ligne, un micro-trottoir et une réunion publique, à laquelle vous étiez, je crois que c'était en avril ou mai, suivie de deux réunions avec un groupe dit de personnes qui ont une attention*

*privilégiée, c'est-à-dire les commerçants du pourtour et les propriétaires d'un habitat du pourtour. À ce jour, il y a eu 1 300 réponses au questionnaire en quelques jours, ce qui est une vraie réussite. Plus de 200 personnes se sont prêtées au jeu de la concertation, avec de belles propositions en termes d'aménagement.*

*Mardi soir, nous avions la réunion avec les commerçants du pourtour et les propriétaires d'un logement du pourtour. Ils ont travaillé en atelier et sont dans des souhaits qui donnent vraiment des perspectives positives quant à l'aménagement, avec des choses communes et des choses plus créatrices. Je reviendrai vers l'ensemble des élus, nous pourrons faire une synthèse de tout ce matériau de concertation qui aura été collecté.*

*Je rappelle que l'idée est évidemment de commencer ces travaux à l'issue du déménagement des commerçants des Halles. J'entends la remarque et le souhait d'une communication à l'attention des commerçants du marché de plein air. Nous sommes d'ailleurs en train de finaliser une rencontre avec les commerçants des Halles, mais j'entends tout à fait cela. »*

**Mme Durrwell** : « *Je voulais juste préciser qu'il y a eu deux commissions des marchés depuis mars et qu'il y avait très peu de délégués présents, ce qui ne nous permet pas de communiquer de manière très fluide avec l'ensemble des commerçants, notamment au niveau du marché du Steïr. Nous avons redemandé une nouvelle élection de délégués, laquelle a eu lieu il y a environ deux semaines. De nouveaux délégués ont donc été désignés, ce qui va nous permettre, je l'espère, en fin d'année, en plus des réunions que nous pourrons tout à fait organiser, d'avoir une communication peut-être plus fluide avec l'ensemble des commerçants. »*

**Mme Assih** : « *Merci pour ce point de précision. Je vois que Philippe avait deux petits mots à dire sur la règle du harcèlomètre. »*

**M. Broudeur** : « *Oui, je vous prie de m'excuser, je me suis trompé dans mon propos. C'est bien l'ensemble des CM1, CM2, sixième, cinquième, quatrième et troisième publics et privés qui bénéficieront du harcèlomètre. »*

**Mme Assih** : « *Oui, parce que j'étais étonnée aussi. »*

**M. Broudeur** : « *Je me suis trompé, c'était sur un autre sujet, excusez-moi. C'est bien l'ensemble des écoles. »*

**Mme Assih** : « *Nous sommes contents. Cela concerne donc l'ensemble des écoliers, même en dehors de la ville de Quimper, il me semble. »*

**M. Broudeur** : « *Je vais préciser davantage. C'est tout QBO, c'est la générosité de QBO. Comme vous le voyez, il y a des logos : il y a QBO, puis le... »*

**Mme Assih** : « *C'est la générosité de la ville de Quimper. »*

**M. Broudeur** : « *C'est la générosité de la ville de Quimper, excusez-moi. »*

**Mme Assih** : « *C'est ce que nous sommes en train de voter. »*

**M. Broudeur** : « Vous avez systématiquement le logo de QBO, de l'Éducation nationale, le logo de la Ville – cela peut être Plonéis ou autre – puis le logo de la police nationale pour Ergué-Gabéric et Quimper ou la gendarmerie nationale pour les villes sous zone gendarmande.

*C'est bien l'ensemble public et privé qui est touché, excusez-moi pour cette erreur. »*

**Mme Assih** : « Ce sont donc les écoliers (CM1 et CM2) et les collégiens de l'ensemble des réseaux de l'ensemble des écoles de QBO.

*Jacques Le Roux pour les questions qui ont été posées. »*

**M. Le Roux** : « Le terme études prête un peu à confusion. Ce sont des études opérationnelles, ce ne sont pas des études d'opportunité. C'est la maîtrise d'œuvre pour la construction des Halles. Ce sont les architectes qui travaillent, qui font appel à des bureaux techniques pour vérifier les hypothèses et faire les travaux dans les règles de l'art. Pour vous rassurer, ce ne sont pas des études supplémentaires.

*En ce qui concerne le montant global, c'est en pourcentage. Je ne me souviens plus du pourcentage, mais nous le préciserons. On me dit 12 %, mais parfois avec les études complémentaires c'est un peu plus.*

*En ce qui concerne Remscheid, c'est un projet d'aménagement de l'avenue de Remscheid. Vous le savez, il y a des lycées qui peuvent y déboucher, notamment le lycée Sainte-Thérèse, et nous pouvons aussi accéder au lycée Kerustum par là. Il y a également l'IUT, qui est plus bas. Il y a beaucoup de trafic sur cette voie et il y a une nécessité de sécurisation pour la circulation. Nous en profitons pour sécuriser les piétons qui pourraient être présents, mais également les cyclistes, pour que ce soit une voie ouverte à tous (voitures, vélos, cyclistes), mais de manière sécurisée, y compris pour les habitants du Braden. »*

**M. Lesvenan** : « Merci, Jacques Le Roux, tu as presque tout dit. Le souci est de pouvoir sécuriser, notamment du point de vue des piétons. Nous avons trois établissements (IUT, lycée de Kerustum et lycée Sainte-Thérèse), avec Saint-Julien un peu plus haut, comme l'évoque Madame la Maire. Il s'agit de sécuriser tous les déplacements.

*Malheureusement, nous avons constaté au fil des années une accidentologie piétonne importante à cet endroit, au bas de l'avenue de Remscheid. Nous allons donc travailler là-dessus. En plus de l'aménagement cyclable, nous allons ajouter un aménagement pour les arrêts de bus, qui n'étaient pas aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), donc nous allons également opérer là-dessus.*

*Cela rentre tout à fait en phase avec notre politique de sécurisation des abords des établissements scolaires, en l'occurrence scolaires et universitaires, et de déploiement de réseaux cyclables. »*

**M. Formentin-Mory** : « Je voulais très rapidement évoquer la place Saint-François, pour dire que la concertation va se poursuivre sous différentes formes dans les mois à venir, notamment avec les habitants et autres. Les conseils de quartier sont également très impatients de poursuivre ce travail, avec une attention particulière pour le conseil de quartier du centre-ville, mais pas uniquement. Je voulais simplement le préciser. »

**Mme Assih** : « *Il y a effectivement une démarche globale de concertation.* »

**Mme Lévy-Gérard** : « *Je voudrais juste une précision. Quel est le timing de ces travaux de sécurisation ?* »

**M. Lesvenan** : « *Nous sommes sur une mise en place en 2025.* »

Intervention hors micro

**M. Lesvenan** : « *Pardon, nous avons de premiers travaux, raison pour laquelle nous faisons passer la DM (Décision Modificative), puis les travaux seront complètement achevés en 2025.* »

**Mme Assih** : « *Pour pouvoir les démarrer. C'est donc pour l'hiver.* »

**Mme Lévy-Gérard** : « *Cela signifie qu'il y a 630 000 euros dans la tranche d'ici à la fin de l'année, mais à combien le montant global s'élève-t-il ? Il y a quelque chose que je ne comprends pas.* »

**M. Lesvenan** : « *Nous devons être à 1,1 ou 1,2 million, sachant que nous allons rajouter en tranche 2, puisque nous sommes aussi sur des travaux de giratoire au niveau du bas de l'avenue.* »

**Mme Assih** : « *Cela chiffre très vite. Je pense que c'est le poste le plus onéreux au niveau des voiries.* »

**M. Menguy** : « *Je voulais répondre à Daniel, ne pas laisser dire n'importe quoi. Effectivement, l'investissement chiffre, les routes chiffrent, et l'effort lors du dernier mandat n'a pas porté uniquement sur les dépenses de fonctionnement, et évidemment pas uniquement sur le personnel. Tu développes une espèce de vision caricaturale quatre ans après en accusant le mandat précédent des pires maux. Il n'y a pas eu de manifestation du personnel pendant notre mandat, Daniel. Tu ne t'en souviens pas ?* »

*Effectivement, les frais de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisés, tout comme les dépenses d'investissement. Comme je l'ai déjà dit ici, nous étions d'ailleurs quelques-uns à trouver que nous aurions pu faire plus de dépenses d'investissement en faisant davantage appel au crédit, puisqu'à l'époque, l'argent n'était pas cher, mais nous avons tout tenu, les budgets de fonctionnement et les budgets d'investissement. C'est pour cela qu'un certain nombre de projets ont avancé en termes d'études – je pense notamment au théâtre Max-Jacob – et que vous réalisez aujourd'hui. J'aurais préféré que nous fassions le projet de théâtre Max-Jacob, que nous lancions la réalisation du chantier avant la fin de notre mandat, de la même manière que j'aurais préféré que nous concrétisions la rénovation des Halles Saint-François avant la fin de notre mandat. Tous les budgets étaient regardés de près, Daniel, le fonctionnement comme l'investissement.*

*Je m'arrête là, sans quoi cela va être trop long. »*

**Mme Assih** : « *Il y a d'autres exemples, mais nous n'allons pas nous renvoyer la balle. Nous avons de nombreux autres rapports à voir.* »

*Je pense que nous avons fait le tour. Y a-t-il d'autres questions sur le rapport DM ? Il n'y en a pas, donc je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Tu n'étais pas obligé, Gilbert ! Excusez-moi, il n'était pas dans le premier appel. 8 abstentions. Je crois qu'il y a des procurations. Rappelez-moi qui a des procurations. »*

**M. Menguy** : « *Apparemment vous, Madame la Maire. »*

**Mme Assih** : « *Moi, je n'ai pas d'abstention. »*

Rires dans la salle

**M. Menguy** : « *C'est pour cela que je le dis, c'est très instructif. Je sais qu'il y a des journalistes derrière qui pourront écrire sur ces sujets. »*

**Mme Assih** : « *Je redis donc que j'ai la procuration de Philippe Calvez, qui vote cette décision modificative, absolument. »*

**M. Menguy** : « *Et a priori l'ensemble des autres délibérations. »*

**Mme Assih** : « *Vous allez voir. Nous avons donc validé cette DM. Nous pouvons dire à Annaïg Le Meur de revenir. »*

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**N° 3**

**Ajustement de la provision pour dépréciation de créances**

**Les créances référencées comme douteuses par le comptable public nécessitent la constitution de provisions qui sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque.**

\*\*\*

Les articles L2321-2 et R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux collectivités de constituer une provision pour dépréciation des créances lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences effectuées par le comptable public.

Cette provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Par délibération du 29 juin 2023, le conseil municipal a constitué des provisions pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexe parkings en ouvrage et locations immobilières et camping.

Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Quimper a présenté le 08/08/2024 le montant des créances de la ville de Quimper dont le recouvrement devenait compromis.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'ajuster la provision pour dépréciation des créances sur l'exercice 2024 de la manière suivante :

Budget	Montant provision actuelle	Ajustement 2024	Montant nouvelle provision
Budget principal	175 845.00 €	19 559.00 €	195 404.00 €
Budget annexe parkings en ouvrage	510.00 €	293.00 €	803.00 €
Budget annexe locations immobilières et camping	199.00 €	-199.00 €	0.00 €

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Admission en non-valeur 2024**

**Les créances dont le caractère irrécouvrable a été constaté peuvent faire l'objet d'admission en non-valeur sur proposition annuelle du comptable.**

\*\*\*

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune, l'admission en non-valeur n'éteignant pas la dette.

Pour rappel, les admissions en non-valeur présentées par le comptable et votées par l'assemblée délibérante en 2023 s'élevaient à 24 691,83 €.

Monsieur le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Quimper sollicite l'admission en non-valeur de créances en 2024 correspondant à des titres de recettes émis par la Ville de Quimper entre 2012 et 2023 dont le produit n'a pu être recouvré.

Le montant global s'élève à 24 704,63 € sur le budget principal et se répartit de la manière suivante :

**Sur le budget principal**

	<b>Créances éteintes (surendettement et Procédures collectives)</b>	<b>Poursuites sans effet</b>
Restauration scolaire, garderies et centres de loisirs, crèches	6 184,36 €	12 663,55 €

Occupation du domaine public (terrasses, étals, grand marché, droits de place) et autorisations de voirie	- €	600,76 €
Remboursement de sinistres sur voirie	- €	4 440,77 €
Taxe locale de publicité extérieure		379,93 €
Interventions propreté et désinfection		194,78 €
Autres créances (dont recettes conservatoire de musique)	- €	240,48 €
<b>Total</b>	<b>6 184,36 €</b>	<b>18 520,27 €</b>

\*\*\*

Après avoir délibéré (47 suffrages exprimés dont 1 voix contre et 46 voix pour), le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les créances ci-dessus énumérées.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024  
(accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport annuel d'activité 2023**

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité de la commune de Quimper pour l'année 2023.

Le présent rapport d'activité vient en complément du compte administratif.

\*\*\*

Le conseil municipal en prend acte.

## **Débats relatifs au rapport n°5 :**

**M. Gramouillé** : « *Il s'agit du bilan d'activité de l'année, que nous voyons chaque année. Il est extrêmement intéressant et passionnant. Nous voyons le travail important effectué par les services et nous le disons chaque année : il faut rendre un hommage unanime aux services, et également aux élus, qui travaillent bien sûr ensemble.*

*Il est vrai que le document est très bon, il est très intéressant, tellement intéressant que peut-être que l'année prochaine, nous pourrions le passer dans toutes les commissions de manière à ce qu'il soit vu et débattu dans toutes les commissions et que cela permette de préparer le débat qui a lieu au Conseil municipal sur un document qui est clef, dans lequel il y a un bilan, mais nous voyons très bien que les rapports sont tellement bien faits que cela adresse souvent des perspectives.*

*Je vais prendre un tout petit exemple, mais qui a son importance, même si j'aurais pu en prendre des dizaines d'autres. Cela concerne l'État civil, le service de la Citoyenneté, c'est-à-dire les cartes d'identité et les passeports. Cela a été une compétence d'État qui a été transférée aux collectivités locales, aux communes, et le soutien à l'échelle nationale fut long, lent et compliqué pour les collectivités, c'est le moins que l'on puisse dire. Où en sommes-nous aujourd'hui à Quimper pour obtenir un rendez-vous de renouvellement de carte d'identité ou de passeport ? Il faut deux jours, et en cas d'urgence, cela peut même être pour le lendemain. Il faut peut-être un peu plus de deux jours en janvier ou février, puisqu'il y a toujours un peu plus de tension sur ces questions, mais ce sera le cas.*

*Il est vrai que les collectivités ont fait des efforts énormes. Comme vous le savez, ce service a été transféré rue Verdelet, ce qui permet de meilleures conditions d'accueil pour les habitants de la Commune, mais également pour les agents, qui travaillent dans de meilleures conditions, puisque c'était auparavant un peu exigu. Ce transfert a été porté ici, à Quimper, comme dans toutes les communes de l'Hexagone, localement. D'ailleurs, c'était tellement dense que la Ville a recruté un agent pour une année et a donc payé cet agent pendant un an.*

*Évidemment, je rejoins de fait le débat qui a émergé en début de Conseil et qui a rebondi tout à l'heure : je ne comprends pas pourquoi on continue de ponctionner les collectivités locales. Je trouve que dans la période actuelle, le gouvernement serait plus inspiré de proposer par exemple une nouvelle étape de la décentralisation. Guillaume Menguy l'a exprimé tout à l'heure indirectement dans son propos liminaire ; pour moi, c'est aujourd'hui une nécessité.*

*Sur le bilan des sept années du Président de la République et de ses gouvernements successifs, deux étapes se sont succédées. Dans la première étape, les riches et les grandes entreprises ont été protégés, ultra-protégés, et n'ont pas participé à l'effort fiscal, n'ont pas participé à la solidarité nationale. Nous avons maintenant une deuxième étape : on cogne sur les retraités, on cogne sur les collectivités locales. Or, il faut voir aujourd'hui l'enjeu d'une manière globale, sans quoi on ressort les mêmes recettes pitoyables et on prend toujours les mêmes boucs émissaires, à savoir les collectivités locales, les retraités. À d'autres moments, ce seront les milieux populaires et les classes moyennes.*

*En France, il faut savoir que le produit intérieur brut augmente chaque année depuis des dizaines d'années. L'enjeu essentiel est bien la redistribution des richesses et la fiscalité, c'est l'enjeu clef, et pourtant, les services publics sont étranglés, comme cela a été dit : la santé, la*

*situation des EHPAD, qui est un scandale, nous ne pouvons pas défendre cela, le logement, etc. Je pourrais énumérer tous les services publics. Parallèlement à cela, les inégalités augmentent et ce sont toujours les milieux populaires et les classes moyennes qui sont touchés-coulés.*

*Quel serait le bon sens en politique ? Pourquoi ne pas faire preuve de bon sens ? Ce serait de redistribuer les richesses plus également, et notamment, pour ceux qui peuvent le plus, de participer à cet effort national, cet effort de solidarité. C'est cela qui fait Nation. Autrement, il ne faut pas s'étonner si les liens de la Nation se disloquent.*

*L'outil, c'est bien sûr la fiscalité. L'impôt sur le revenu a été inventé au début du XX<sup>e</sup> siècle. C'était un moyen pour lutter contre les inégalités et redistribuer. Aujourd'hui, nous voyons bien qu'il faut créer de nouveaux outils adaptés à la situation, aux nouveaux enjeux, notamment créés par la mondialisation et ses conséquences.*

*Nous savons – tout le monde le sait – que la répartition capital-travail a été inversée en 50 ans. Il y a 50 ans, c'était 70 % pour le travail et 30 % pour le capital ; aujourd'hui, c'est 70 % pour le capital et 30 % pour le travail. C'est assez clair.*

*Je vais reprendre ce qu'a dit Daniel tout à l'heure sur les fameuses 500 plus grosses fortunes. Les 500 plus grosses fortunes de France ont progressé de 1 000 milliards d'euros depuis 2010. En 2010, leur somme s'élevait à 200 milliards d'euros entre les 500 plus grosses fortunes, ce qui était déjà pas mal. Quatorze ans plus tard, c'est passé de 200 milliards à 1 200 milliards d'euros, ce qui est énorme. 1 000 milliards de plus, c'est énorme.*

*Il est vrai qu'il y a un début de geste qui est fait par rapport à ceux qui gagnent énormément, mais c'est vraiment un microgeste, nous attendons beaucoup plus. On a parfois du courage pour « cogner » sur ce que l'on peut et très peu de courage pour aller prendre ce qui devrait faire partie de la solidarité nationale. Il suffirait d'une taxe exceptionnelle de 10 % sur cet enrichissement de 1 000 milliards – c'était la tribune dans Le Monde ce week-end – pour rapporter 100 milliards, c'est-à-dire autant que la totalité des coupes budgétaires. Il suffirait d'une taxe exceptionnelle de 20 % pour permettre de soutenir tous les services publics sur le territoire, ce problème terrible qui ronge notre pays et qui a notamment amené à la catastrophe de juin dernier, rappelez-vous, catastrophe européenne : dissolution, élections législatives. La séquence est là, ce n'est pas la faute de la gauche quimpéroise.*

*Pour conclure, il faudrait de surcroît accepter cette décision du nouveau gouvernement vis-à-vis des collectivités locales ? Il faudrait peut-être dire merci en plus de participer à cet élan ? Il faudrait faire comme si tout le monde était responsable ? Il faudrait dire oui ?*

*Au début des années 60, Bob Dylan chantait : « The answer, my friend, is blowing in the wind ». La réponse dans le vent est celle-ci : non, non, non, ce n'est pas juste et il nous faut résister. »*

**Mme Rainero :** « Je vais rejoindre un peu ce que vient de dire Gilbert Gramouillé. Je trouve que ce rapport donne du corps à la discussion, qui aurait pu paraître aride, que nous avons eue au début sur la question de la dette, des recettes et des dépenses. L'argent des collectivités, voilà à quoi il sert, c'est effectivement ce qui est exprimé dans ce rapport. Je trouve que c'est très important et que c'était aussi quelque chose que la Maire devait à la population de faire, comme elle l'a fait dans la presse, donc dire : « Voilà ce que représente

cette amputation de nos dotations, ce que cela peut représenter en termes de perte de services publics, mais nous ne le ferons pas ».

*Les chiffres peuvent effectivement être un peu arides lorsque nous parlons de dette, mais il faut aussi les faire parler. D'abord, en pourcentage du PIB, la dette de la France est bien inférieure à celle du Japon ou des États-Unis. Ensuite, d'où vient cette dette ? C'est tout de même la question essentielle. On nous parle de partager les efforts, qui sont d'ailleurs curieusement partagés, puisque pour les deux tiers, ces mesures d'austérité seront prises par une réduction des dépenses publiques. Combien d'enseignants en moins ? Nous le savons déjà. Combien d'infirmières en moins ? Combien de police de proximité en moins ? Ce sont toutes ces questions auxquelles il faut répondre.*

*Or, la réduction des dépenses publiques n'interroge pas l'autre versant, la question des recettes. Si nous revenons par exemple sur les cinq dernières années, entre 2018 et 2023, les recettes de l'État ont baissé, en pourcentage du PIB, de 2,4 points, ce qui est énorme. Cela les ramène à leur niveau de 1985, alors que le monde a changé, que les besoins ont augmenté et que notre pays s'est développé. Cet argent a manqué cruellement à nos services publics : il a manqué à l'hôpital, il a manqué à l'école. Aujourd'hui, on nous dit que ces services sont en mauvais état. « C'est la preuve qu'ils fonctionnent mal. Par conséquent, on pourrait peut-être les privatiser. » Nous sentons déjà monter cette petite musique. D'ailleurs, cela s'est fait pour certains de nos services et nous ne pouvons pas dire que les résultats aient été convaincants.*

*Cet argent qui a manqué là est bien allé quelque part. Comme Gilbert, je serais assez tentée de mettre en relation une autre évolution, celle-là tout à fait positive, mais pas avec les mêmes chiffres que toi. J'ai également pensé au CAC 40. Il faut dire par exemple qu'en 2023, l'accumulation de la capitalisation boursière du CAC 40, c'est presque le PIB de la France. Nous cherchons des milliards ? Ils sont faciles à trouver.*

*Si je prends les dividendes versés aux actionnaires par les sociétés du CAC 40, les voici : en 2023, 14 milliards d'euros ; en 2013, 34 milliards d'euros ; en 2023, 73 milliards d'euros. Cela a été multiplié par plus de cinq. Connaissez-vous des salaires ou des retraites qui ont augmenté comme cela ? Oui, il y a quelque chose qui ne va pas bien en France. Il y a eu une inversion des rapports entre le travail et le capital, Gilbert a raison. Or, c'est le travail qui produit les richesses du pays. La France est devenue l'un des pays les plus inégalitaires en Europe, pays qui paye d'ailleurs très mal ses fonctionnaires. Regardez à quel rang est la France sur les salaires des enseignants sur les pays européens, regardez les salaires des infirmières. C'est une honte.*

*Par conséquent, je pense que la dette n'est pas quelque chose d'abstrait. Les efforts, il y en a à faire, mais pas du tout dans la direction qui est indiquée par Madame la Députée. Je me sens très à l'aise pour répondre à Guillaume Menguy et pour aborder ce sujet, parce que je crois avoir signé quelques communiqués assez critiques concernant les amputations des dotations aux collectivités locales sous la présidence de François Hollande. Je pense donc qu'il faut effectivement résister à ces politiques d'austérité, d'autant qu'elles vont non seulement faire souffrir le pays, mais elles vont aussi entraîner une spirale extrêmement négative de décroissance et de récession. Or, je pense que c'est au contraire en permettant aux habitants de vivre mieux, de se former, de s'instruire, de se cultiver et de loger dans de bonnes conditions que nous pouvons donner un élan à notre produit intérieur brut et développer notre économie. »*

**M. Ghachem** : « *Daniel, as-tu vu le talent de Gilbert de réussir à faire un discours de politique générale en reprenant une délibération ? Nous avons relancé le débat. Moi, je vais me remettre sur le rapport d'activité.*

*Comme je l'ai dit en commission, et je remercie Gilbert d'abonder dans mon sens, je pense qu'il est intéressant que toutes les commissions puissent en discuter, comme pour le budget, et pas simplement la commission Finances. Je pense que ces sujets concernent chaque commission dans ses prérogatives.*

*Ce rapport d'activité est très riche, il faudrait presque un Conseil municipal entier pour pouvoir en discuter, que les adjoints défendent leurs réalisations, mais comme nous l'avons dit au départ, et c'est le sens de l'intervention préliminaire, ce n'est pas le report du Conseil municipal, c'est le nombre de Conseils municipaux qui pose des questions. Comme je l'avais dit en début d'année, cinq Conseils municipaux, c'est assez restreint. C'est le record bas, je crois qu'il n'y a eu qu'une autre année avec seulement cinq Conseils municipaux, c'était sous le Covid. Sous votre mandat, c'était six en moyenne. Dans les textes qui sont encore sur le site de la Mairie, dans nos documents, ils parlent de huit à neuf Conseils municipaux. Les compétences ont changé, je comprends qu'il en faille moins, mais un autre Conseil municipal permettrait davantage de discussions.*

*Cela fait partie du rapport d'activité, mais je ne vais pas reprendre tous les points. Dans un rapport d'activité, nous louons les réalisations, mais nous aurions aussi pu y mettre les difficultés, les échecs, même avec les problématiques. Je pense que cela enrichirait le document de dire ce que nous n'avons pas pu faire, ce qui nous a empêchés de le faire, les reports, etc. Cela fait partie d'un rapport d'activité. Je comprends qu'il ne faille pas tout mettre, mais j'aurais bien voulu un détail sur certains points sur lesquels nous n'avons pas pu aller aussi loin qu'annoncé ou que prévu, ou encore les changements d'orientation.*

*Je prends quelques thématiques, parce que je ne vais pas tout reprendre. Une thématique qui m'est chère sur la démocratie et démocratie participative – je sais que nous partageons ce constat et je sais qu'il y a des moyens mis en place – mais sur les conseils de quartier, il n'y a que trois lignes en disant qu'il y a eu un appauvrissement de la participation des conseils de quartiers, qu'une nouvelle version est mise en place, mais nous n'en savons pas davantage. Je pense qu'il aurait été intéressant de détailler un peu plus ce point, parce que c'est quelque chose qui n'a pas réussi à fonctionner dès le départ. Nous en tirons les leçons, mais c'est bien de le marquer aussi, parce que nous tirons des leçons de nos échecs.*

*Je ne reviendrai pas sur le nombre de Conseils municipaux.*

*En revanche, je veux louer le Conseil des Jeunes. Je suis un ardent défenseur de ce dispositif, que j'ai proposé il y a déjà trois mandats lors desquels tous les maires successifs étaient contre. Je suis content que vous l'ayez mis en place.*

*Sur la démocratie, j'aimerais aussi que nous avancions davantage sur tout ce qui est démocratie participative et démocratie représentative, sur les budgets participatifs. Ce qui serait intéressant, à l'heure des choix, comme vous le disiez tout à l'heure, de budgets contraints, c'est que le budget participatif, ce ne soit pas que de nouveaux projets, mais aussi des choix des habitants d'un quartier de priorisation de projets. Je ne l'espère pas, mais s'il faut reporter certains projets et en avancer d'autres, il pourrait être intéressant de faire participer la population sur le choix, parce qu'un budget participatif, ce sont aussi des*

*responsabilités. Ainsi, il ne faudrait pas que la responsabilité de l'ordonnancement pèse simplement sur l'exécutif municipal. Je pense que la vraie démocratie participative, c'est donner de la responsabilité aux habitants.*

*En ce qui concerne la démocratie représentative, je pense également qu'il y a besoin de beaucoup plus de concertation et que le Conseil municipal ne soit pas qu'une chambre d'enregistrement.*

*Sur la police municipale, nous voyons tout le travail qui a été fait. Encore une fois, je vous remercie d'avoir mis en place cette police municipale, ce qui n'est pas le choix de tous vos collègues. Je pense en particulier à Brest, où il n'y en a pas. Les rapports montrent d'eux-mêmes la nécessité de cette police municipale, et même la nécessité de la renforcer. Je sais les contraintes, mais je pense qu'il faut continuer à avancer sur les effectifs de la police municipale. La proposition d'une brigade canine tient toujours, ainsi que le renforcement de tous les outils liés à cette police municipale. Nous voyons que les besoins sont là. Cela répond à pas mal de choses, mais pas suffisamment, puisque cela reste un projet préoccupant sur Quimper.*

*Je ne vais pas tout détailler, mais j'ai juste une question. Sur le rapport, j'ai vu qu'il y avait deux interpellations sur la législation sur les étrangers. Pourriez-vous me dire ce qu'est l'item interpellation sur la législation sur les étrangers ? Nous y reviendrons peut-être dans les réponses.*

*Sur le point des grands projets, je ne vais pas y revenir, parce que nous avons fait débat sur le fond, mais juste par rapport à une réponse tout à l'heure par rapport au décalage de la livraison des nouvelles Halles, parce qu'il y a vraiment un décalage : il suffit de reprendre les débats des Conseils municipaux précédents où vous nous assuriez que les Halles seraient terminées avant la fin du mandat et que nous aurions même commencé le projet de requalification de la place Saint-François. Je comprends les difficultés sur les garages et cette volonté de procéder à l'amiable, mais ce n'est pas faute d'avoir répété ici sur ces bancs que cela allait être difficile et long, et vous nous aviez assuré que ce serait livré à temps. Ce n'est pas le cas, il y a peut-être des raisons, mais il faut aussi reconnaître là où nous n'avons pas réussi à faire ce que nous nous étions engagés à faire.*

*Je réitère ma demande qu'il y ait dans ce rapport la liste des études, des recours aux cabinets de conseil. Je pense que cela donne aussi un éclairage. En revanche, je vous remercie de la liste des adhésions que vous nous avez transmises de la ville de Quimper.*

*Ce sont des détails, mais j'avais parlé au précédent Conseil municipal de l'augmentation de la communication de Quimper. Nous voyons que c'est effectif, c'est presque un communiqué de presse par jour, 362 communiqués de presse, presque quatre conférences de presse par jour. C'est intéressant, mais cela mobilise des agents, cela coûte et je pense que... »*

**Mme Assih** : « Non, ce n'est pas cela. »

**M. Ghachem** : « C'est ce qui est marqué : 362 communiqués de presse, 200 conférences de presse. C'est dans votre rapport. Il y a quelqu'un qui les rédige, qui les prépare, etc. Je note, et vous me répondrez sur ces différents points, mais c'est juste pour dire que le document est d'une richesse assez impressionnante. Nous aurions beaucoup à dire et à échanger.

*Pour finir sur ce qu'a dit Gilbert, il est vrai que les délais sont raccourcis sur les cartes d'identité et passeports. Nous avons le nombre de courriers reçus, donc je voulais connaître l'avancée sur les non-réponses. Nous en avions déjà parlé, je sais que c'est long à mettre en place, mais je pense que c'est essentiel, parce que j'ai encore pas mal de demandes de Quimpérois qui nous disent : « On ne nous répond jamais », même si je sais que nous ne pouvons pas répondre à tout. Vous avez déjà donné une partie des explications, mais je pense qu'en données chiffrées, cela pèse plus fort.*

*Pour terminer, parce que c'est une sorte de bilan de mandat, même si pas terminé, et les procurations que vous avez le dénotent, que ce soit à QBO ou ici : Ludovic Jolivet rêvait d'une Grande salle, vous l'avez fait ; il rêvait de se « dépatouiller » du référendum sur les Halles parce qu'il ne voulait pas les rénover, vous lui avez donné la réponse ; il voulait une police municipale, vous l'avez fait ; il était contre la régie pour l'eau, vous l'avez évitée. Je comprends donc ces procurations. »*

**Mme Assih** : « No comment. »

**M. Hascoët** : « *Je ne sais pas si mon intervention sera dans la continuité des interventions, notamment de Gilbert et d'Yvonne, si vous permettez que je vous appelle Yvonne, Madame Rainero. Sur les prismes ou les regards sur la difficulté générale que vous décelez, que vous avez mis en avant avec peut-être des solutions et autres, je voudrais juste dire que je suis tout de même interrogatif. Je dis que les sensibilités sont respectables tant qu'elles ne sont pas extrêmes, d'un côté comme de l'autre. Chacun le prendra comme il voudra.*

*Je suis tout de même étonné. Aujourd'hui, la création de richesse dans ce pays est produite par le tissu des entreprises, la valeur ajoutée est apportée par les entreprises et les salariés qui y travaillent, et les créations d'emplois se font bien par les entreprises. J'entends parfois comme une connotation, un regard sur le secteur privé, le secteur qui produit cette richesse, comme quoi il ne participerait pas assez à l'effort général au niveau de l'État. Moi, je suis étonné. Aujourd'hui, je vois un secteur public, depuis que des décisions ont été prises, c'est respectable et autre, nous travaillons moins dans ce territoire, 35 heures, très bien. D'ailleurs, aucun autre pays européen n'a suivi cette mesure. Si nous regardons le secteur public – je n'accuse personne, je ne fais qu'une espèce d'analyse – depuis que les 35 heures ont été mises en place, manifestement, cela travaille moins, et le secteur public a grossi de 1,5 million de salariés, autant étatiques, territoriaux ou hospitaliers. Nous sentons que la continuité du service public a du mal à s'exprimer et qu'il crée un sentiment de frustration et autre. Un des problèmes de la France aujourd'hui est peut-être que la relation au travail a été, je ne vais pas dire bafouée, mais en tout cas diminuée. J'entends effectivement qu'il n'y a pas que le travail dans la vie, mais cette création de richesse est tout de même associée à cette notion de travail.*

*Je suis donc toujours un peu interrogatif. Je vois une administration qui grossit, qui grossit, qui grossit, avec des mille-feuilles territoriaux, donc je m'interroge. En plus, j'ai l'impression que cela ralentit tous les processus d'initiatives dans le pays. En même temps, je suis très conscient que cela ne fait pas avancer le débat, je suis très conscient de ce sujet, mais chacun a son prisme sur le regard d'une difficulté générale que je voyais suite à l'intervention de Daniel, de Gilbert et d'Yvonne. »*

**Mme Assih** : « *Nous avons écouté très attentivement. Je voudrais tout de même dire que je n'ai absolument pas entendu, à moins qu'il n'y ait eu un malentendu dans l'expression de*

*Gilbert ou d'Yvonne, une opposition entre le public et le privé. Je ne l'ai pas entendu, ce n'est pas ce sens qui était exprimé, c'était bien sur la redistribution des grosses richesses.*

*Je ne rentre pas dans cette espèce de contradiction ou de mise en opposition, je crois que nous avons besoin des deux. Je crois que c'est souvent dans le partenariat public-privé que nous avançons d'une manière positive et constructive et que nous créons des richesses.*

*Je vais tout de même donner un exemple, puisqu'à chaque fois, on dit que la Grande salle est trop chère, etc. Pas toi, Gilbert, je le sais. C'est pour cela que je suis d'autant plus opposée à la position du gouvernement actuel sur les baisses de dotations, parce que freiner l'investissement, c'est freiner l'économie locale. Pour moi, c'est une grosse erreur.*

*Je vous donne un exemple : la société Soprema d'Ergué-Gabéric a un marché sur l'étanchéité de 637 000 euros. Deuxième exemple qui est imminent, qui est en cours : les menuiseries extérieures, tout ce qui est verrerie, c'est bien notre miroiterie de Cornouaille, de Quimper, qui a le marché pour 1 340 000 euros. Je pense donc que là-dessus, nous avons plutôt intérêt à travailler ensemble, ce que nous faisons dans de nombreux domaines, même sur les accompagnements du sport de haut niveau, où nous sommes vraiment sur du partenariat croisé. Je crois que personne n'est allé contre cela.*

**M. Hascoët** : « *Les investissements sont effectivement structurants pour l'avenir. »*

**Mme Assih** : « *Oui, et pour l'économie locale et pour l'emploi. »*

**M. Hascoët** : « *Toute structure est bonne pour structurer l'ensemble. Je pense que nous sommes chargés dans notre fonctionnement, qui est de plus en plus lourd. Le problème, c'est tout d'abord que ce sont des charges récurrentes. J'ai presque envie de dire que l'administration gère l'administratif, mais moi qui suis en CAO (Commission d'Appel d'Offres), je suis également étonné, je me dis parfois que tous ces processus sont extrêmement lourds et je ne suis pas certain que nous privilégiions les entreprises qui alimentent notre territoire. »*

**Mme Assih** : « *Il y a des règles, Gilbert. »*

**M. Hascoët** : « *Nous nous retranchons derrière les règles, mais je ne le reproche à personne, je le dis. Parfois, cela me fait mal de voir que nous ne privilégiions pas nos entreprises de proximité alors que ce sont elles qui apportent la richesse, qui entretiennent l'économie sportive. Nous parlons de la Grande salle, mais il faudra bien qu'elle fonctionne.*

*C'est donc un tout, il faut que nous soyons extrêmement vigilants les uns et les autres à privilégier notre territoire tout en respectant les règles, que je trouve parfois un peu contraignantes. »*

**Mme Assih** : « *Oui, mais les règles sont décidées au niveau national. »*

**M. Hascoët** : « *Si vous allez en Allemagne, je peux vous assurer que... »*

**Mme Assih** : « *Il faut s'adresser aux parlementaires. Nous, nous respectons les règles, mais pour autant, dans le détail que j'ai sur les objets, les segments pour la Grande salle, mais aussi pour les Halles à venir, nous avons énormément d'entreprises locales. Par exemple,*

*pour les Halles, les travaux de terrassement Eurovia Quimper : 945 000 euros ; pour les couvertures étanchéité, la Société d'Étanchéité de l'Ouest d'Ergué-Gabéric : 125 000 euros ; pour le local, nous allons jusqu'à Brest, sur les couvertures et les bardages en terre cuite ; les menuiseries extérieures, ce sont encore les Miroiteries de l'Ouest pour 286 000 euros. »*

**M. Hascoët** : « *C'est heureux. »*

**Mme Assih** : « *Je pense vraiment que les règles sont respectées et heureusement – les chefs d'entreprise me le disent – que sur ce mandat, nous avons un montant d'investissement comme nous n'en avons pas connu, parce qu'avec les crises successives que nous connaissons, il y a bien des entrepreneurs qui auraient été en difficulté. Cela, c'est la première chose.*

*La seconde chose, c'est que je n'ai pas trop goûté positivement, et c'est peut-être un malentendu, le regard sur le travail des agents de la fonction publique. Nous sommes tous aux 35 heures, la règle au niveau du temps de travail est la même, ne nous opposons pas les uns aux autres. Pour moi, ce n'est pas possible d'entendre cela, de même que je n'irai jamais émettre une critique à l'égard d'un salarié du privé. Chacun met sa pierre à l'édifice. Sur Quimper – en tant que Présidente du Conseil de Surveillance, j'y suis particulièrement sensible et vous le comprendrez – lorsque nous comparons les fonctionnements, par exemple de notre hôpital, support de la Cornouaille, avec un fonctionnement de clinique pourtant mutualiste, les deux se complètent, il n'y a pas de souci, mais il n'empêche, qui est ouvert 24h/24h et 7j/7j ? Qui accueille tout le monde aux urgences ? C'est bien notre hôpital public et ce sont bien nos agents du service public. C'est pareil sur la continuité des services publics, qui sont nos actions de proximité, pour lesquelles nous avons la responsabilité. Les astreintes, la continuité du service est bien là parce qu'il y a des agents du service public. Je ne peux donc pas tout laisser dire. »*

**M. Hascoët** : « *Madame la Maire, s'il vous plaît, loin de moi de remettre en cause la qualité des services. Je dis uniquement que le système génère cette lourdeur administrative. »*

**Mme Assih** : « *Il y a sûrement une ou deux lourdeurs administratives, mais attention, il ne faut pas confondre les lourdeurs administratives avec le travail des agents. »*

**M. Hascoët** : « *Loin de moi l'idée de remettre en cause la qualité du travail, loin de moi. »*

**Mme Assih** : « *Alors, je n'ai pas bien compris.*

*Nous allons essayer de faire vite, essayez de faire des prises de parole assez courtes parce que nous n'allons vraiment pas assez vite. Gilbert Gramoullé voulait répondre à Karim, puis Yves et Philippe, mais très court, s'il vous plaît. »*

**M. Gramoullé** : « *Très court. D'abord, un mot à Gilbert. Je partage ce qu'il a dit au début de son intervention sur les entreprises, notamment les PME (Petites et Moyennes Entreprises). Il est vrai que ce sont les entreprises, les entrepreneurs, que j'admire et que j'aime beaucoup, qui produisent la plus-value dont il parlait. Je soutiens complètement cette dimension. Pour beaucoup d'entre eux, c'est le cœur de leur vie, le sens de leur vie. Pas de souci.*

*Ensuite, il ne faut pas confondre le sens du service public, qui est extrêmement important, y compris les agents, avec des lourdeurs de technocratie d'État que nous pouvons associer au jacobinisme, qui sont deux choses différentes : la production d'accompagnements, parfois de textes, etc., qui vont empêcher les entrepreneurs d'agir comme ils le souhaiteraient. Là, il y a des réformes à faire. L'étape de décentralisation dont je parlais tout à l'heure est réelle et pourrait aider. C'est pour le premier point.*

*En ce qui concerne le courrier auquel Karim Ghachem a fait un écho logique et intéressant, jusqu'à il y a trois ou quatre ans, c'était une séance de labyrinthe. Comme un peu partout dans les collectivités, la question du courrier était compliquée. A donc été mis en place un logiciel autour de la gestion des relations usagers, avec une formation, un accompagnement extrêmement important depuis deux ans et demi maintenant. Nous pouvons dire que pour le moment, sur 100 % des mails, il y a un accusé de réception immédiat. Ce n'est pas le cas sur les courriers, parce qu'il n'y a parfois ni nom et ni adresse, et pour un certain nombre de cas, cela coûterait cher au niveau affranchissement. Je suis d'accord, si nous pouvons éviter les dépenses, nous le faisons, mais c'est surtout lorsqu'il n'y a ni adresse ni nom.*

*Sur les réponses argumentées, nous nous étions dit qu'un objectif important serait, sur cinq ou six ans, pour l'essentiel des réponses argumentées par rapport aux courriers, d'arriver à environ 21 jours, trois semaines. C'est un objectif, cela ne veut pas dire le réussir. Actuellement, pour 80 à 100 % des services, nous sommes à 21 jours + 3, c'est-à-dire 24 jours. Ainsi, pour l'essentiel, c'est fait. Il y a certains services qui sont à 100 % : les Solidarités, l'État civil, etc. Pour d'autres, ce sont des raisons historiques, de formation, d'accompagnement ou d'un agent nouvellement arrivé et qui n'a pas suivi la formation, laquelle prend un certain temps.*

*Nous allons donc poursuivre et mettre en place un programme d'action à venir, qui fera que même si ce qui a été fait pour le moment est intéressant, nous pouvons toujours faire mieux, il faut améliorer. Nous allons aller dans ce sens.*

*La ville de Brest, qui est par exemple très en avance sur le téléphone – ce sera une nouvelle étape pour nous en termes de gestion des usagers – lorsque nous l'avons rencontrée, a dit : « Ce que vous avez mis en place nous intéresse vraiment. Pouvons-nous venir nous en inspirer ? » Je salue le travail qui a été fait par les services, les personnes qui se sont emparées de la question, et comment une nouvelle culture sur la relation usagers – Karim intervient souvent là-dessus à raison – s'est mise en place progressivement et ne se traduit pas par un surcroît de travail, comme cela aurait pu être le cas et comme le craignait les agents, mais par une fluidité du courrier. La ville de Brest va donc venir voir à Quimper comment nous faisons. Malgré tout, il y a encore des pistes d'amélioration, donc nous ferons en sorte d'améliorer le travail. »*

**M. Formentin-Mory** : « Juste avant de répondre à Karim, Gilbert, tu as évoqué la question de la création de la richesse. Je pense qu'à gauche, nous sommes favorables à la création de la richesse, mais c'est juste la répartition de cette richesse qui pose question et qui peut être une différence entre la droite et la gauche sur les aspects politiques. C'est vraiment cette question aujourd'hui. Je vous invite à regarder les chiffres d'évolution depuis une décennie sur la répartition des richesses créées par tout le monde (entreprises, salariés, etc.), parce qu'il y a eu un vrai changement de rapport, qui est en défaveur des salariés.

*Pour répondre très rapidement à Karim sur les conseils de quartier, la mise en place du nouveau fonctionnement des conseils de quartier a été faite en 2024, donc ce sera dans le rapport 2024.*

*Sur le budget participatif, la petite déclinaison que tu évoques, à savoir faire participer les Quimpéroises et les Quimpérois sur une priorisation ou sur des choix de projets issus de la Municipalité, c'est ce qu'a lancé Brest récemment, c'est quelque chose qui me trottait dans la tête. Je ne pense pas que ce sera dans ce mandat, ce sera peut-être dans notre projet politique, nous verrons, mais c'est une idée intéressante. Néanmoins, ce n'est pas le budget participatif, parce que le budget participatif, ce sont vraiment des projets issus des habitants, ce n'est pas un choix entre plusieurs options. C'est cependant une piste intéressante.*

*J'ajoute juste un point sur la communication. Je rappelle que l'information auprès des habitants, qu'elle qu'en soit la forme, fait partie de la démocratie. C'est un enjeu démocratique d'informer les habitants sur tout sujet de la vie de la Collectivité, y compris sur des droits, des guichets qui existent ou je ne sais quoi. Cela fait partie de la vie démocratique. Je pense que le budget de la communication de la ville de Quimper est largement en dessous de ce qui peut exister ailleurs. »*

**Mme Assih** : « *Il n'a pas augmenté, c'est la même équipe, mais peut-être avec plus de communication, parce que peut-être plus de projets.* »

**M. Broudeur** : « *Je me réjouis que Karim Ghachem apprécie notre rapport d'activité. Pour lui répondre, la PM (Police Municipale) existe et c'est très bien, nous en sommes tous contents. Je profite d'ailleurs pour dire que nous mènerons à bien notre projet politique pour 2025 avec une brigade qui sera composée de 14 agents municipaux et de leur chef, pour la police municipale. Je veux également préciser que la police municipale n'est qu'un outil parmi d'autres. Ce que je veux vraiment rappeler, c'est que la sécurité publique, la tranquillité, c'est un triptyque : la prévention, la cohésion sociale et la répression. Nous pourrions même dire que lorsque nous arrivons à la répression, les deux premiers items de ce triptyque ont peut-être échoué.*

*En tout cas, je tiens à affirmer l'importance du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui est vraiment la pierre angulaire de notre politique de tranquillité publique. J'invite donc Karim à prendre connaissance de l'ensemble des actions menées par les groupes de travail de ce CLSPD, y compris la Réserve communale de Sécurité civile.*

*Enfin, pour répondre à la question de Karim Ghachem sur l'ILE (Infraction à la Législation sur les Étrangers), il s'agit d'une personne contrôlée pour avoir commis une incivilité, un délit ou quelque chose qui a été constaté par la police municipale, et au moment où ils prennent attaché auprès de l'OPJ (Officier de Police Judiciaire) du commissariat, il s'avère que cette personne fait l'objet d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français). Il est donc demandé une mise à disposition de la personne pour faire appliquer l'OQTF.* »

**M. Jasserand** : « *En début de séance, je voulais rappeler ce qu'il s'était passé depuis le dernier Conseil municipal de juin, mais c'est vrai que cela tombe un peu à plat maintenant, à ce moment de notre Conseil, comment nous étions arrivés, après des élections, à nous retrouver avec un gouvernement constitué des perdants à la tête du pays. C'était un peu spécial comme conséquence.*

*Pour revenir sur les entreprises et les productions de richesse, je voudrais parler des 200 milliards d'euros distribués aux entreprises sous forme d'aides. Certaines de ces aides sont complètement justifiées, il est nécessaire de soutenir l'activité économique dans ce pays, mais pour d'autres, c'est tout de même plus discutable. Je vais prendre l'exemple de Sanofi, qui a touché, depuis 10 ans, un milliard d'euros d'argent public et qui a supprimé 5 000 postes durant la même période. Il touche de l'argent dans le cadre du crédit recherche et il a supprimé, notamment dans le secteur de la recherche et développement, 400 à 600 emplois. Nous avons là un besoin de contrôler l'utilisation de cet argent, même la Cour des Comptes s'en est émue. Il y a cette question d'actualité autour du Doliprane, l'un des médicaments les plus consommés par la population. Il y a à nouveau cette volonté de transférer une production de médicaments. Où est la souveraineté sanitaire promise par le gouvernement Macron ? Je crois que nous nous en éloignons, elle n'est absolument pas mise en œuvre. C'est ce que je voulais faire comme première remarque.*

*Comme le propose le Nouveau Front Populaire, il est donc nécessaire de contrôler l'utilisation de ces sommes. Il ne s'agit pas de les supprimer... »*

**Mme Assih** : « *Bernard, j'avais dit de faire court. Si tu pouvais synthétiser un peu, parce que nous nous éloignons vraiment beaucoup.* »

**M. Jasserand** : « *Concernant le travail des agents publics, je veux témoigner tous les jours et par tous les temps de l'implication des agents, pour des salaires souvent trop faibles. Là encore, il faudrait dégager des sommes. Le Nouveau Front Populaire est en train de faire des propositions et des amendements à hauteur de 49 milliards d'euros... »*

**M. Menguy** : « *Sommes-nous dans un meeting ?* »

**Mme Assih** : « *Bernard, s'il te plaît.* »

**M. Jasserand** : « *Dans le cadre du débat parlementaire en cours, je crois que c'est aussi quelque chose... »*

**Mme Assih** : « *Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale. Je ne suis pas d'accord.* »

**M. Jasserand** : « *Je crois que c'est aussi quelque chose qui est extrêmement important.* »

**Mme Assih** : « *Je voudrais que nous restions dans le cadre de nos rapports. Cela n'empêche pas de voir parfois le lien avec la politique nationale, parce que c'est lié, mais là, nous étions vraiment au-delà, donc je vous demande de veiller à ne pas vous éloigner, d'autant plus que nous en sommes au rapport n° 5, qu'il est 20 heures 45 et que ce rapport était présenté pour une prise d'acte.*

*Je voulais vous dire que ce rapport est extrêmement riche de projets mis en œuvre. Il y aura très peu de projets qui n'ont pas été mis en œuvre. Sincèrement, tout est lancé ou tout est vraiment achevé. C'est un bon reflet de la vitalité de la ville de Quimper et de ses services.*

*Je ne vais pas faire beaucoup plus long, parce que je crois que nous avons fait très long, mais cela me donne l'occasion de remercier très sincèrement et très chaleureusement l'ensemble des agents de la ville de Quimper pour le travail mené au quotidien. Je sais que ce n'est pas*

*facile tous les jours, mais toujours est-il que sans eux, nous ne pourrions rien mettre en œuvre. Merci à vous toutes et à vous tous. »*

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Approbation du rapport du 19 juin 2024 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Quimper Bretagne Occidentale**

**Approbation du rapport de la CLECT du 19 juin 2024 relative au réseau de chaleur urbain de Briec et à la rectification des surfaces liées à l'équipement petite enfance de Plomelin.**

\*\*\*

Dans le cadre des transferts de compétence, ceux-ci font l'objet d'une évaluation financière, constatée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Une CLECT s'est tenue le 19 juin 2024 pour connaître du transfert du réseau de chaleur urbain de Briec et d'une rectification de l'évaluation réalisée en 2019 sur l'équipement petite enfance de Plomelin.

La CLECT s'est réunie le 19 juin 2024 et a approuvé le rapport retranscrit ci-dessous.

Lors de cette réunion étaient présents :

Commissaires	Collectivité
Thomas Férec	Briec
Jean-Paul Cozien	Edern
Marie-Claude Geffroy (visio)	Ergué-Gabéric
Paul Boédec	Landrévarzec
Christian Corroller	Ploneis
Ronan L'Her	Pluguffan
Annick Philippe	Plogonnec
Sandrine Even	Plomelin
Jacques Le Roux	Quimper
Dominique Le Roux	QBO
Claude Le Brun	Quimper
René Bilien	Quimper
Yves Formentin - Mory	Quimper

Étaient absents excusés :

Commissaires	Collectivité
Jean-Claude Périnaud	Briec
Raymond Messager	Landudal
Jean-Luc Leclercq	Locronan
Alain Decourchelle	Pluguffan
Didier Leroy	Plogonnec
Hervé Herry	QBO
Uisant Créquer	Quimper

Administratif présent :

Stéphane Lenoel (visio)	QBO
-------------------------	-----

Prévue au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) se réunit pour évaluer le montant des charges (et recettes) transférées à l'occasion d'un transfert de compétence à l'EPCI (ou rétrocession de compétences aux communes) ou encore pour donner son avis sur des évolutions d'Attribution de Compensation (AC) dérogatoires.

A l'issue de l'évaluation, elle donne un avis sur le montant des AC en résultant.

Ordre du jour :

- réseau de chaleur urbain de Briec ;
- Petite Enfance de Plomelin (régularisation).

Rappel des AC existantes (hors variation annuelle liée au service commun informatique), dernière révision 2021 :

	AC fonctionnement définitive 2021	AC Investissement définitive 2021
Briec	2 004 423	- 89 451
Edern	364 397	- 20 340
Ergué-Gabéric	2 517 859	- 71 186
Guengat	150 233	-
Landrevarzec	353 518	- 18 062
Landudal	104 010	- 8 659
Langolen	108 078	- 7 825
Locronan	50 636	-
Plogonnec	189 661	-
Plomelin	423 941	- 27 800
Ploneis	108 489	- 4 439
Pluguffan	588 517	- 4 669
Quéménéven	37 076	- 8 126
Quimper	- 308 161	- 434 885
<b>Total</b>	<b>6 692 677</b>	<b>- 695 442</b>

## **I – Réseau de chaleur urbain de Briec**

L’arrêté préfectoral n° AP 2018-354-0001 du 20 décembre 2018 a inscrit dans les statuts de QBO l’item « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ».

La ville de Briec supporte un réseau de chaleur urbain en service depuis 2012 raccordant les bâtiments suivants dans le centre-ville :

- le complexe sportif Colette Besson ;
- la piscine Aqua Cove & SPA ;
- les classes et la cantine du collège public Pierre Stéphan ;
- les écoles maternelle et élémentaire Yves de Kerguelen ;
- la maison de l’enfance.

En l’espèce, ce sont donc la ville de Briec, le département du Finistère, l’exploitant de la piscine et le SIVOM chacun pour les équipements les concernant qui sont clients du réseau de chaleur.

Ce réseau de chaleur se compose d’une chaufferie, d’un réseau primaire et secondaire comprenant notamment :

- une chaudière biomasse d’une puissance de 750 kW ;
- une chaudière d’appoint au gaz naturel de 660 kW, en cas de besoin ;
- sept sous-stations équipées de compteurs de chaleur pour alimenter les équipements précités.

Les besoins en chaleur livrée en sous-stations sont estimés à 1098 MWh ut et avec une puissance calculée de 1627 kW.

La longueur thermique du réseau est de 781 ml. La densité thermique globale représente donc 1,41 MWh ut/ml.

L’équipe d’assistance à maîtrise d’ouvrage de QBO composée des cabinets Itherm (ingénierie technique) ; AEC (partie financière) ; Pintat avocat (aspects juridiques) a travaillé en collaboration efficace avec la ville de Briec pour recueillir et agréger les informations budgétaires et financières relatives au réseau de chaleur correspondant contenues dans le budget général de la ville pour les années 2021 à 2023, au titre d’un service public administratif étant donné qu’il n’existe pas un budget annexe dédié.

### **Charges :**

a) Le coût des charges annuelles d'approvisionnement en énergies (bois et gaz) est en moyenne annuelle de 88 697 € TTC, se décomposant comme suit :

Approvisionnement en biomasse (plaquette forestière)	40 417 € TTC
Charges d'électricité	3 000 € TTC
Achat de gaz	45 80 € TTC

b) Le coût moyen d'exploitation et maintenance des équipements du réseau de chaleur est estimé à 49 655 € TTC/an, se décomposant comme suit :

Maintenance de la chaufferie	13 250 € TTC
Réparations diverses	11 480 € TTC
Récupération des cendres de la chaufferie bois	1 607 € TTC
Fourniture de petits équipements	6 117 € TTC

c) L'exploitation des infrastructures est réalisée par un agent technique de la ville de Briec, à hauteur de 0,40 ETP :

Charges de personnel	17 200 €
----------------------	----------

d) Les charges financières liées à l'emprunt contracté en 2011 et renégocié en 2020 (CRD 260 K€ à taux fixe 0,95%) :

Charges financières	1 214 €
---------------------	---------

e) L'amortissement des équipements concernés est tracé dans la section d'investissement du budget général de la ville de Briec (1 417 902,83 €) sur une durée de 20 ans, déduction faite d'une subvention du fonds chaleur Ademe (324 368,58 €) et du FCTVA (216 712 €) :

Annuité nette d'amortissement	43 841 €
-------------------------------	----------

### **Total des charges :**

Approvisionnement énergie	88 697
Exploitation/maintenance	32 455
Charges de personnel	17 200
Charges financières	1 214
Annuité d'amortissement	43 841
	183 539 €

### **Recettes :**

Trois clients (CD 29 ; piscine Aqua Cove & SPA ; SIVOM) sont facturés à des tarifs distincts de chaleur estimés en moyenne annuelle à :

2021	47,6 €/MWh TTC
2022	71,8 €/MWh TTC
2023	107,5 €/MWh TTC

Les recettes moyennes associées à la facturation de leur chaleur respective représentent 48 150 € TTC/an.

Les quatre bâtiments de la ville de Briec ne paient pas la chaleur livrée. La moyenne du tarif de vente appliquée aux trois abonnés supra permet d'estimer une recette « fictive » pour la ville de Briec de 34 901 € TTC.

### **Total des recettes :**

CD 29, SIVOM, Piscine	48 150 € TTC
Vente de chaleur potentielle à Briec	34 901 € TTC
	<b>83 051 € TTC</b>

### **Il apparaît ainsi :**

Total des charges	-183 539 €
Total des recettes	83 051 €
<b>Charges nettes transférées</b>	<b>-100 488 €</b>

**La gestion en SPA du service se traduit donc par une subvention de la ville de Briec qui permet une tarification qui ne garantit pas l'équilibre financier du service. Le montant de cette subvention est de 100 488 €.**

Juridiquement, l'activité de production et de distribution d'énergie étant constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC), elle doit s'équilibrer, en recettes et en dépenses dans un budget spécifique, avec la seule redevance perçue auprès des usagers, conformément aux articles L 2224-1 et L 2224-2 du CGCT. A cet effet, QBO a créé au 1er janvier 2024 un budget annexe "création et exploitation de réseaux de chaleur".

**Pour équilibrer le financement au sein du SPIC, le tarif d'équilibre est estimé à 160 €/MWh TTC pour chacun des clients du service. La reprise dans ces conditions de tarification, l'AC de la commune de Briec ne sera pas impactée.**

## **II – Petite enfance de Plomelin**

Le transfert de la compétence petite enfance a été acté au 1er janvier 2019. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 28 octobre 2019 et a émis un avis sur les évolutions des flux financiers relatifs à ce transfert de compétences.

Le procès-verbal de la CLECT a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 7 novembre 2019.

Pour la commune de Plomelin, les montants d'attribution de compensation relatifs au transfert de la petite enfance étaient les suivants :

Commune	Fonctionnement	Investissement
Plomelin	114 091 €	20 715 €

Le montant de 20 715 € (part investissement) a été calculé au prorata de la surface affectée à la compétence petite enfance soit 27,1 % :

Pour le coût de renouvellement du bâtiment :

63 697 € (pour l'ensemble du pôle enfance) x 27,1 % = 17 262 €

Pour le coût de renouvellement du mobilier :

12 496 € (pour l'ensemble du pôle enfance) x 27,1 % = 3 386 €

Après établissement du procès-verbal de transfert des biens immobiliers et mobiliers réalisés fin 2023, il a été constaté que le pourcentage du bâtiment pôle enfance affecté à la crèche Plom d'api était de 32,6 % et non de 27,1 %.

Par conséquent, les montants de régularisation de l'attribution de compensation (part investissement) sont modifiés de la manière suivante :

Pour le coût de renouvellement du bâtiment :

63 697 € (pour l'ensemble du pôle enfance) x 32.6 % = 20 765€

Pour le coût de renouvellement du mobilier :

12 496 € (pour l'ensemble du pôle enfance) x 32.6 % = 4 074 €

Le montant de l'AC d'investissement supplémentaire à verser à QBO à la charge de Plomelin est de (20 765-17 262) + (4 074 -3 386) soit 4 191 €. Cette somme sera imputée en AC d'investissement à compter de 2024. Une régularisation sur les années précédentes est à prévoir sur l'AC d'une part (au profit de QBO) et sur le remboursement des contrats partagés de fonctionnement portés par la commune de Plomelin (au profit de Plomelin).

Le tableau des AC 2024 est donc comme suit (hors régularisation des AC antérieures de Plomelin de 2019 à 2023) :

	AC fonctionnement définitive 2021	AC Investissement définitive 2021	Rectification d'AC 2024 Plomelin PE Investissement	AC fonctionnement définitive 2024	AC Investissement définitive 2024	Réfaction d'AC fonctionnement informatique provisoire 2024	Réfaction d'AC investissement informatique provisoire 2024	AC fonctionnement provisoire 2024	AC Investissement provisoire 2024
Briec	2 004 423	-89 451		2 004 423	- 89 451	- 102 832	-	1 901 591	- 89 451
Edern	364 397	-20 340		364 397	- 20 340	- 27 317	- 3 317	337 080	- 23 657
Ergué Gabéric	2 517 859	-71 186		2 517 859	- 71 186	- 158 096	- 20 491	2 359 763	- 91 677
Guengat	150 233	-		150 233	-	- 13 275	- 939	136 958	- 939
Landrevarzec	353 518	-18 062		353 518	-18 062	- 10 470	- 1 491	343 048	- 19 553
Landudal	104 010	- 8 659		104 010	- 8 659	-	-	104 010	- 8 659
Langolen	108 078	-7 825		108 078	- 7 825	- 3 974	- 355	104 104	- 8 180
Locronan	50 636	-		50 636	-	- 629	--	50 007	-
Plogonnec	189 661	-		189 661	-	- 26 443	-	163 218	-
Plomelin	423 941	- 27 800	- 4 191	423 941	- 31 991	- 36 206	-3 558	387 735	- 35 549
Ploneis	108 489	- 4 439		108 489	- 4 439	- 1 402	-	107 087	- 4 439
Pluguffan	588 517	- 4 669		588 517	- 4 669	- 43 209	- 2 261	545 308	- 6 930
Quéménéven	37 076	- 8 126		37 076	- 8 126	-12 213	- 828	24 863	- 8 954
Quimper	-308 161	- 434 885		- 308 161	- 434 885	-1 746 154	- 305 283	- 2 054 31	- 740 168
Total	6 692 677	- 695 442	- 4 344	6 692 677	- 699 786	- 2 182 220	- 338 523	4 510 457	-1 038 309

Rectification du montant du remboursement annuel de la quote-part d'emprunt affecté au financement du pôle petite enfance.

La clé de répartition étant rectifiée, il convient également de faire évoluer le tableau de remboursement de la part de QBO sur l'emprunt contracté par la commune de Plomelin pour le financement de la construction du pôle enfance.

**Remboursement emprunts QBO – Pôle Enfance**  
Avec clé de répartition à 32,6%

	Emprunt 1 : CMB EURIBOR A 27,1%		Emprunt 1 : CMB EURIBOR A 32,6%		Emprunt 2 : CE Taux fixe (4,15%) A 27,1%		Emprunt 2 : CE Taux fixe (4,15%) A 32,6%		TOTAL 2019 (27,1%) Acté par délibération 04/12/2019		TOTAL avec PV transfert au 01/01/24 (32,6%)		DIFFÉRENTIEL	
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2019	12 812	428	15 413	515	15 961	12 050	19 201	14 496	28 773	12 478	34 614	15 011	5 841	2 533
2020	13 068	920	15 721	1 107	16 634	11 377	20 010	13 686	29 702	12 297	35 731	14 793	6 029	2 496
2021	13 329	849	16 035	1 021	17 335	10 676	20 854	12 843	30 664	11 525	36 889	13 864	6 225	2 339
2022	13 596	776	16 355	933	18 065	9 946	21 733	11 965	31 661	10 722	38 088	12 898	6 427	2 176
2023	13 867	702	16 682	844	18 827	9 184	22 649	11 048	32 694	9 887	39 331	11 892	6 637	2 006
2024	14 144	627	17 015	754	19 621	8 391	23 603	10 094	33 765	9 018	40 618	10 848	6 853	1 830
2025	14 427	550	17 355	662	20 448	7 564	24 598	9 099	34 874	8 114	41 953	9 761	7 079	1 647
2026	14 715	472	17 702	568	21 309	6 702	25 635	8 062	36 024	7 173	43 337	8 630	7 313	1 457
2027	15 009	391	18 056	470	22 208	5 804	26 716	6 982	37 217	6 195	44 772	7 452	7 555	1 257
2028	15 309	310	18 416	373	23 144	4 867	27 842	5 855	38 452	5 177	46 258	6 228	7 806	1 051
2029	15 615	227	18 784	273	24 119	3 892	29 015	4 682	39 734	4 119	47 799	4 955	8 065	836
2030	15 927	142	19 160	171	25 136	2 875	30 238	3 458	41 062	3 017	49 398	3 629	8 336	612
2031	16 245	55	19 543	66	26 195	1 816	31 513	2 185	42 440	1 871	51 056	2 251	8 616	380
2032					27 299	712	32 841	856	27 299	712	32 841	856	5 542	144
<b>TOTAL</b>	<b>188 063</b>	<b>6 449</b>	<b>226 237</b>	<b>7 757</b>	<b>296 301</b>	<b>95 856</b>	<b>356 448</b>	<b>115 311</b>	<b>484 361</b>	<b>102 305</b>	<b>582 685</b>	<b>123 068</b>	<b>98 324</b>	<b>20 763</b>

DU de 2019 à 2023 : **31 159 K** (153 494 – 184 653) + **11 549 I** (56 909 - 68 458) = **42 708**

avec K = capital ; I = intérêts

La commune de Plomelin demande également la prise en compte réelle du taux d'intérêt variable, le remboursement forfaitaire de QBO ne couvrant plus depuis la hausse des taux d'intérêts le montant réellement acquitté par la commune de Plomelin comme le montre le tableau suivant :

Remboursement intérêts entre le réellement acquitté par la commune et le réellement versé par QBO avec clé de répartition à 32,6 %  
(le calcul prend en compte les fluctuations du taux d'intérêt)

	Emprunt 1 : CMB EURIBOR A 27,1%		Emprunt 1 : CMB EURIBOR A 32,6% pour K I acquittés avec clé à 32,6%				Emprunt 1 : CMB A 32,6% sans tenir compte augmentation des taux (sur base du TI calculé en 2019)	Emprunt 1 : CMB Remboursés par QBO (chiffres 2019)	Différentiel entre réellement acquitté et remboursé par QBO
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêt total acquitté par commune	Taux intérêt appliquée (valeur index + marge) moyenne sur l'année)	Intérêt acquitté par commune à 32,6 %			
2019	12 812	428	15 413	1 472	- 0,3255 %	480	515	428	- 52
2020	13 068	920	15 721	1 016	- 0,3807 %	331	1 107	920	+ 589
2021	13 329	849	16 035	44	- 0,5357 %	14	1 021	849	+ 835
2022	13 596	776	16 355	1 157	- 0,4238 %	377	933	776	+ 399
2023	13 867	702	16 682	16 048	+ 2,78 %	5 232	844	702	- 4 530
2024	14 144	627	17 015	Au 30/07/24 : 14 700	Au 30/07/24 : + 3,90 %	Au 30/07/24 : 4 792	754	627	Au 30/07/24 : - 4 165
2025	14 427	550	17 355				662	550	
2026	14 715	472	17 702				568	472	
2027	15 009	391	18 056				470	391	
2028	15 309	310	18 416				373	310	
2029	15 615	227	18 784				273	227	
2030	15 927	142	19 160				171	142	
2031	16 245	55	19 543				66	55	
2032									
<b>TOTAL</b>	<b>188 063</b>	<b>6 449</b>	<b>226 237</b>	<b>(34 437)</b>		<b>(11 226)</b>	<b>7 757</b>	<b>6 449</b>	<b>(- 6 924)</b>

Si la CLECT fait droit à la demande de la commune de Plomelin, des écritures de régularisation seront réalisées. Il est demandé à la commune de Plomelin de transmettre chaque année le montant de l'échéance réelle payée pour permettre le remboursement par QBO, jusqu'à extinction du prêt.

L'ensemble des dispositions est approuvé.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le présent rapport de la CLECT.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024  
(accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Vente sur WebEnchères**

**L’aliénation de biens mobiliers d’une valeur supérieure à 4 600 euros ne figure pas dans le périmètre de la délégation consentie à madame la maire par l’assemblée délibérante le 22 juillet 2020. Elle doit être autorisée par le conseil municipal.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, d’autoriser la remise des biens suivants attribués dans le cadre des ventes sur le site Webenchères.com :

- **V478 – IVECO DAILY** - vendu au prix de 18 234 € (TTC) à M. DUBOIS Lionel – SUR LA LANDE – 35240 MARCILLE-ROBERT ;
- **V456 – CAMION RENAULT PREMIUM 240-19** caisse calorifugée – vendu au prix de 34 136 € (TTC) à la société ITEC - ZA CAMPARIAN NORD – 33870 VAYRES.

Le montant total des ventes s’élève à 52 370 €.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 8**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Prise de participation au sein de la SPL Quimper Evènements**

**La Société anonyme d'économie mixte « Quimper Evènements » a été créée en 2013 avec pour objet principal de participer au développement économique en Cornouaille en vue de promouvoir le tourisme, la culture et les loisirs.**

**Par délibération du 16 juillet 2024, le Conseil d'Administration de Quimper Evènements a initié une procédure d'évolution statutaire de la Société d'économie mixte locale (SEML) en Société Publique Locale (SPL).**

**Cette évolution interviendra suite aux cessions d'actions des actionnaires autres que Quimper Bretagne Occidentale et à l'entrée au capital de la ville de Quimper.**

\*\*\*

La Société anonyme d'économie mixte « Quimper Evènements » a été créée en 2013 avec pour objet principal de participer au développement économique en Cornouaille en vue de promouvoir le tourisme, la culture et les loisirs.

Son capital est actuellement réparti comme suit :

Actionnaires	Actions	Capital (€)	% capital	Siège(s) d'administrateur
Quimper Bretagne Occidentale	1.140	570.000 €	61,7 %	8
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest (MBO)	200	100.000 €	10,8 %	1
CDC (Caisse des dépôts et consignations)	180	90.000 €	9,8 %	1
CRCAM (Crédit Agricole)	100	50.000 €	5,4 %	1
Crédit Mutuel Arkéa	100	50.000 €	5,4 %	1
CEBPL (Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de la Loire)	40	20.000 €	2,2 %	1

<b>SAUR</b>	80	40.000 €	4,3 %	-
<b>Quimper Cornouaille Développement</b>	3	1.500 €	0,2 %	<i>Censeur</i>
<b>Club Hôtelier</b>	3	1.500 €	0,2 %	<i>Censeur</i>
<b>Total</b>	<b>1.846</b>	<b>923.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>13</b>

Par délibération du 16 juillet 2024, le Conseil d'Administration de Quimper Evènements a initié une procédure d'évolution statutaire de la Société d'économie mixte locale (SEML) en Société Publique Locale (SPL), laquelle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Cette transformation en SPL permettrait de :

- bénéficier du régime de dispense de mise en concurrence dit de « quasi-régie » dans les relations contractuelles entre la Société et ses collectivités actionnaires ;
- offrir ainsi une plus grande souplesse dans la gestion des contrats et des avenants en fonction des attentes des collectivités actionnaires ;
- maintenir et développer le contrôle des collectivités actionnaires sur la Société.

Cette évolution statutaire interviendrait dans le cadre de :

- cessions d'actions permettant la sortie du capital des actionnaires autres que Quimper Bretagne Occidentale, le capital de SPL devant être intégralement détenu par des collectivités ;
- l'entrée au capital de la ville de Quimper, la SPL devant compter au moins deux collectivités actionnaires ;
- l'adoption des statuts modifiés de la Société.

Le capital social de Quimper Evènements est fixé à 923.000 € divisé en 1.846 actions de 500 € de valeur nominale chacune, dont 706 actions appartenant à des actionnaires ne revêtant pas la qualité de collectivité et ayant ainsi vocation à sortir de l'actionnariat de la Société dans le cadre de sa transformation en SPL.

Lesdits actionnaires sortants ont d'ores et déjà donné leur accord pour leur sortie du capital.

Il a été proposé à la ville de Quimper d'entrer au capital de Quimper Evènements en acquérant 461 de ses actions, soit 25 % du capital, auprès de :

- la Caisse des dépôts et consignations (180 actions) ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (100 actions) ;

- le Crédit Mutuel Arkéa (100 actions) ;
- SAUR (80 actions) ;
- Quimper Cornouaille Développement (1 action).

Compte tenu du niveau des capitaux propres de la Société (base exercice 2023), les 461 actions seraient acquises par la Ville de Quimper à la valeur nominale (500 € par action), soit pour un montant total de 230.500 €.

La ville de Quimper serait exonérée de droits fiscaux dans le cadre de ses acquisitions d'actions en application des dispositions de l'article 1042.II du code général des impôts.

Les autres actions détenues par les actionnaires qui sortiraient du capital dans le cadre de la transformation seraient acquises par Quimper Bretagne Occidentale (acquisition de 200 actions auprès de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, acquisition de 40 actions auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de la Loire, acquisition de 2 actions auprès de Quimper Cornouaille Développement et acquisition de 3 actions auprès du Club Hôtelier).

Aux termes du projet de nouvelle composition du Conseil d'Administration arrêté le 16 juillet 2024 et conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, deux sièges d'administrateur sur huit seraient attribués à la Ville de Quimper.

### **Projet de la répartition du capital et de la composition du Conseil d'Administration de la SPL Quimper Evènements**

Actionnaires	Actions	Capital (€)	% capital	Siège(s) CA
Quimper Bretagne Occidentale	1.385	692.500 €	75 %	6
Ville de Quimper	461	230.500 €	25 %	2
<b>Total</b>	<b>1.846</b>	<b>923.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>8</b>

L'évolution de Quimper Evènements sous statut de SPL supposerait l'adoption de ses statuts modifiés par l'Assemblée Générale de la Société, le projet de modification statutaire arrêté par le Conseil d'Administration le 16 juillet 2024 visant à adapter les statuts de la Société au statut particulier de la SPL et à procéder à leur actualisation juridique.

Les cessions d'actions à la Ville de Quimper et à Quimper Bretagne Occidentale seraient anticipées de façon à prendre effet à la date de l'Assemblée Générale de Quimper Evènements permettant ainsi de constater que l'ensemble des actionnaires autres que les collectivités est sorti du capital, que les collectivités actionnaires sont au nombre de deux et, qu'en conséquence, les conditions pour l'évolution de Quimper Evènements sous le statut de la SPL sont réunies au jour de l'Assemblée.

Lors de la séance d'installation du Conseil d'Administration de la SPL, seront adoptées les modalités particulières de contrôle analogue de la société.

Il sera également proposé au Conseil d'Administration de dissocier les fonctions de Direction Générale des fonctions de Présidence du Conseil d'Administration et de nommer un Directeur Général, personne physique. QBO, représentée par Madame Isabelle ASSIH conserverait la Présidence du Conseil d'Administration.

\*\*\*

Vu le projet des statuts modifiés de la Société « Quimper Evènements » arrêté par le Conseil d'Administration de la Société le 16 juillet 2024 ;

Vu le projet du texte des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte et, notamment, le projet de répartition des sièges d'administrateurs de la Société, sous statut de la SPL, entre Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.1531-1, L.1524-1 et L.1524-5 ;

Vu les dispositions de l'article 1042-II du Code général des impôts ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver la prise de participation de la ville de Quimper au capital de la Société Quimper Evènements ;

2 - d'approuver l'acquisition par la ville de Quimper de 461 actions de Quimper Evènements au prix de 500 € par action, soit pour un montant total de 230 500 €, réparti comme suit :

- acquisition de 180 actions auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour un prix de 90 000 € ;

- acquisition de 100 actions auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel, pour un prix de 50 000 € ;

- acquisition de 100 actions auprès du Crédit Mutuel Arkéa, pour un prix de 50 000 € ;

- acquisition de 80 actions auprès de SAUR, pour un prix de 40 000 € ;

- acquisition de 1 action auprès de Quimper Cornouaille Développement, pour un prix de 500 €.

A cet effet, il fait expressément référence au visa de l'article 1042-II du code général des impôts aux termes duquel ces cessions d'actions ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, dès lors que la décision de l'assemblée délibérante compétente pour décider de l'opération fasse référence à la disposition législative en cause et soit annexée à l'acte ;

3 - d'inscrire en conséquence la dépense de 230 500 euros au budget de la ville de Quimper ;

4 - d'approuver le projet d'évolution statutaire de Quimper Evènements sous le statut particulier de Société Publique Locale sous condition suspensive de la sortie du capital par voie de cessions d'actions des actionnaires autres que Quimper Bretagne Occidentale et, plus généralement, dans son ensemble le projet de statuts modifiés arrêté par le Conseil d'Administration le 16 juillet 2024 ;

5 - d'approuver le projet de répartition des sièges d'administrateur entre les collectivités actionnaires de Quimper Evènements arrêté par son Conseil d'Administration le 16 juillet 2024 ;

6 - d'approuver le projet de dissociation des fonctions de Direction Générale et des fonctions de Présidence du Conseil d'Administration qui sera soumis au Conseil d'Administration de Quimper Evènements après sa transformation en SPL ;

7 - de donner tous pouvoirs à madame la maire pour exécuter cette délibération.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Quimper Évènements**

**Désignation des représentants de la Ville de Quimper au sein des instances de la SPL**

**Suite à la transformation de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Quimper Évènements en SPL, il appartient de procéder à la désignation des représentants de la ville de Quimper pour la représenter au sein des instances de Quimper Évènements.**

\*\*\*

Par délibération de ce jour, il a été décidé d'approver l'entrée de la ville de Quimper au capital de Quimper Évènements par voie d'acquisition d'actions réalisées dans le cadre de sa transformation en Société Publique Locale (SPL).

Par cette même délibération, a été approuvée la nouvelle composition du Conseil d'Administration, réservant deux sièges d'administrateur sur huit à la ville de Quimper.

Il appartient désormais de procéder à la désignation des représentants de la ville de Quimper pour la représenter au sein des instances de Quimper Évènements, étant précisé que les élus candidats aux fonctions de représentants de la Ville au Conseil d'Administration ne participent pas à la présente délibération, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Se portent candidats pour représenter la ville de Quimper au sein du Conseil d'Administration de Quimper Évènements :

- Jacques LE ROUX ;
- Françoise DORVAL.

Se porte candidat pour représenter la ville de Quimper au sein de l'Assemblée Générale de Quimper Évènements :

- Christelle QUERE.

Les fonctions des représentants permanents prendront effet à compter du jour de l'entrée en vigueur des statuts modifiés par l'Assemblée Générale de Quimper Evènements.

\*\*\*

*Mesdames Françoise DORVAL, Christelle QUERE et monsieur Jacques LE ROUX ne participent pas au vote.*

Vu le projet des statuts modifiés de la Société Quimper Evènements arrêté par le Conseil d'Administration de la Société le 16 juillet 2024 ;

Vu le projet du texte des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte et, notamment, le projet de répartition des sièges d'administrateurs de la Société, sous statut de la SPL, entre Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.1524-5 ;

Le conseil municipal :

A - renonce, à l'unanimité des suffrages exprimés, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et désigne à main levée (2 abstentions ; 44 suffrages exprimés dont 44 voix pour) :

- Jacques LE ROUX et Françoise DORVAL en qualité de représentants permanents de la commune de Quimper au Conseil d'Administration de la Société Quimper Evènements ;

- Christelle QUERE en qualité de représentant permanent de la commune de Quimper à l'Assemblée Générale de la Société Quimper Evènements ;

B – après avoir délibéré (2 abstentions ; 44 suffrages exprimés dont 44 voix pour), décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

2 - d'autoriser ses mandataires à accepter toutes fonctions en lien avec leur mandat de représentation qui pourraient leur être proposées par le Conseil d'Administration de la Société ;

3 - de donner tous pouvoirs à madame la maire pour exécuter la présente délibération.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 10**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire -  
Avenant n°4 à la convention passée avec la préfecture du Finistère**

**La collectivité va, dans les prochains mois, changer de logiciel de gestion des actes et des instances délibérantes et non délibérantes. Dans ce cadre, et pour des raisons techniques, il sera nécessaire de changer de « Tiers de Télétransmission » (TdT) en ce qui concerne la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Pour ce faire, il est nécessaire de passer un avenant n°4 à la convention initiale, conclue avec la préfecture du Finistère pour la télétransmission des actes.**

\*\*\*

Par délibération n°1 DAG 13.3 en date du 26 avril 2013, le conseil municipal de Quimper a autorisé la conclusion d'une convention avec le représentant de l'État dans le département du Finistère pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Plusieurs avenants sont intervenus depuis lors, afin d'élargir le périmètre des actes initialement télétransmis (délibérations du conseil municipal ; décisions de la maire prises par délégation de l'assemblée ; arrêtés d'administration générale de la maire), d'une part, aux documents budgétaires (budgets primitifs ; décisions modificatives ; comptes administratifs) et, d'autre part, aux conventions visées à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire « *les conventions relatives aux emprunts, les marchés et les accords-cadres d'un montant au moins égal à un seuil défini par décret, les marchés de partenariat ainsi que les contrats de concession, dont les délégations de service public, et les concessions d'aménagement.* »

Actuellement, les actes et les documents budgétaires sont télétransmis via le dispositif homologué « FAST » (DOCAPOST), tandis que les conventions énumérées ci-dessus le sont via les services du syndicat mixte Mégalis Bretagne et le dispositif homologué qu'il a lui-même retenu, à savoir « S2LOW » (ADULLACT).

A l'occasion du changement de logiciel métier de gestion des actes et des instances, il est proposé d'homogénéiser la situation de ne recourir qu'à un seul « TdT » en l'occurrence celui choisi par Mégalis Bretagne à l'issue d'une consultation : « S2LOW » (ADULLACT).

Nous nous adossons ainsi intégralement aux services proposés par ce syndicat mixte dont la vocation est de fédérer les collectivités territoriales bretonnes et leurs groupements dans le domaine du numérique. Pour mémoire, « Quimper Bretagne Occidentale » adhère à Mégalis Bretagne et, de ce seul fait, les communes-membres de l'EPCI, dont Quimper, ont la faculté de recourir aux services proposés par le syndicat mixte en matière de télétransmission. Par conséquent, l'avenant proposé n'a pas d'impact financier, la télétransmission étant en effet incluse dans le bouquet de services proposés par Mégalis Bretagne.

Enfin, dans l'hypothèse où, à l'avenir, ce dernier changerait de TdT, le conseil municipal n'aurait pas à passer de nouvel avenant à la convention conclue avec la préfecture du Finistère.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant n°4 à la convention en date du 31 mai 2013, passée avec le représentant de l'État dans le département du Finistère et relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, ainsi que tous les avenants à venir portant sur le même objet.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**  
**Rapporteur :**  
**Madame Isabelle ASSIH**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**N° 11**

**Décisions de la maire prise par délégation du conseil municipal**

**En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire de Quimper a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil municipal dans les conditions fixées par la délibération n°4 du 22 juillet 2020.**

\*\*\*

Conformément à l'article L.2121-23 du même Code, madame la maire informe le conseil municipal des décisions suivantes, prises par elle dans le cadre de la délégation :

<b>NUMÉRO D'ORDRE</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULÉ</b>
155.24.04 DFCP	30/04/2024	Mission de conseil : régularisation de la TVA par le biais du FCTVA - Groupe OXIA Finance - 40 000 HT maximum
156.24.04 DFCP	30/04/2024	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile - MACIF ASSURANCES
157.24.05 CAB	03/05/2024	Feu d'artifice du 13 juillet 2024 - société FEERIE - 17 500,00 € HT
158.24.05 DPPTI	03/05/2024	Travaux d'accessibilité des bâtiments publics - Demande de sollicitation DSIL 2024
159.24.05 DFCP	03/05/2024	Avenant n°1 au marché n°0J23029 - Fourniture et livraison de copeaux de bois pour sols de réception d'aires de jeux pour la Ville de Quimper - VITAL CONCEPT - Sans incidence financière
160.24.05 DFCP	03/05/2024	Autorisation d'ester en justice - Recours en annulation formé par la société EUROVIA BETON GENIE CIVIL
161.24.05 DDC	03/05/2024	Fabrication et pose du mobilier scénographique pour l'exposition "Pierre de Belay (1890 - 1947), le tourbillon de la couleur" - ATELIER SAINT JACQUES - 44 600 € HT
162.24.05 DFCP	14/05/2024	Travaux de réfection des étanchéités sur les bâtiments de la Ville de Quimper - Programme 2024 - ETANDEX (lots 1 et 2) - 987 294,00 € HT
163.24.05 RC	14/05/2024	Mise à disposition d'une salle 17 rue du Léon à l'association Tournesol
164.24.05.RC	14/05/2024	Mise à disposition d'une salle 9 Rue de l'Île d'Houat à l'association YOGA SOLIDARITY
165.24.05 DDS	15/05/2024	Tracés sportifs pour l'école municipale de vélo - Hélios Bretagne - 23 321,70€ HT

166.24.05 RC	17/05/2024	Renouvellement de mise à disposition d'une salle 17 Rue du Léon à l'association Les Chaussettes Rouges
167.24.05 DFCP	17/05/2024	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile - Pierre BRONNEC
168.24.05 DFCP	21/05/2024	Avenant n°1 à l'accord-cadre de prestations d'entretien du patrimoine arboré - Lot n°2 (Entretien des boisements urbains) - KERNE ELAGAGE - Sans incidence financière
169.24.05 DFCP	21/05/2024	Avenant n°1 à l'accord-cadre de fourniture et de livraison de marchandises industrielles nécessaires au fonctionnement des services techniques - Lot n°6 (Peinture bâtiments) - AKZO NOBEL DISTRIBUTION (SIKKENS SOLUTIONS) - Sans incidence financière
170.24.05 DPEL	22/05/2024	Fourniture et livraison de menuiseries PVC et aluminium pour les bâtiments de la Ville de Quimper - ATLANTIQUE OUVERTURES - 28 099,00 € HT
171.24.05 DDC	22/05/2024	Leg de Monsieur Gilles Le Meur à la Ville de Quimper-musée des beaux-arts
172.24.05 DPEL	24/05/2024	Fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire neuf 3 places (type Citroën Jumpy, Peugeot Expert ou équivalent) - ALTIS QUIMPER - 31 135,96 € HT
173.24.05 DIMEP	24/05/2024	Marché subséquent à l'accord-cadre n°0V22059 - Inspection détaillée d'ouvrages d'art en 2024 - BUREAU VERITAS SOLUTIONS - 38 840,00 € HT
174.24.05 DDC	24/05/2024	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à Christiane Mirault, artiste, du 30 août au 6 septembre 2024
175.24.05 DFCP	24/05/2024	Vente de biens de la collectivité sur le site internet WebEnchères
176.24.05 DETI	24/05/2024	Mise à disposition, à titre gratuit, de locaux au 14 bis Quai du Steir à Quimper au profit de la CMA de Bretagne
177.24.05 DFCP	24/05/2024	Convention de mise à disposition - Ecole Européenne d'Art de Bretagne - locaux sis 12 esplanade François Mitterrand
178.24.05 DPVB	24/05/2024	Fourniture et livraison d'engrais pour les terrains de sports saison 2024-2025 - HORTIBREIZ - GROUPE LA SOURCE - 13 554,48 € HT
179.24.05 DFCP	28/05/2024	Maintenance préventive et curative des fontaines de la ville de Quimper - AXIMA CONCEPT - 40 000 € HT minimum - 160 000 € HT maximum pour 4 ans
180.24.05 DIMEP	28/05/2024	Quai de l'Odet - DO provisoire HT BT pont du Théâtre à Quimper - ENEDIS - 47 788,28 € HT
181.24.05 DEE	29/05/2024	Fourniture et livraison de jeux de société pour les structures enfance de la ville de Quimper - 24 800 € HT
182.24.05 DDC	31/05/2024	Mise à disposition du Jardin de l'Evêché, l'Ephémère, du 7 juin au 1er septembre 2024
183.24.05 RC	31/05/2024	Mise à disposition de la salle Espace Denise Larzul à la société d'horticulture de Quimper sur l'année 2025
184.24.05 DFCP	31/05/2024	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile - GROUPAMA
185.24.06 DTP	04/06/2024	Convention d'occupation de la salle des mariages de la mairie annexe de Kerfeunteun par l'INSEE
186.24.06 RC	06/06/2024	Mise à disposition de la salle Espace Denise Larzul à l'association Chœur Penn Ar Bed
187.24.06 DDC	06/06/2024	Mise à disposition de locaux du Conservatoire de musique à l'association Festival de Cornouaille du 16 au 19 juin 2024
188.24.06 DDS	06/06/2024	Fourniture et pose de Buts A11 et Buts A8 pour les stades de Penvillers, Jean Brelivet, Kerhuel - SPORT NATURE - 22 296,47 € HT
189.24.06 DFCP	11/06/2024	Régie de recettes - Musée des Beaux-Arts - Droits d'entrée Décision constitutive Abroge et remplace la décision n° 252.19.06 DAFJ du 27 juin 2019
190.24.06 DFCP	11/06/2024	Sécurisation des bâtiments de la ville de Quimper - Installation de systèmes de visiophonie et de contrôle d'accès - EERI 29 - 600 000,00 € HT maximum

191.24.06 DDC	11/06/2024	Tarifs des produits dérivés de l'exposition "Pierre de Belay, le tourbillon de la couleur" mis en vente à la boutique du musée des Beaux-Arts - ville de Quimper
192.24.06 RC	14/06/2024	Mise à disposition de salles à l'ARPAQ à l'espace Jean Antoine Chaptal
193.24.06 DFCP	18/06/2024	Fourniture de matériel pour les activités créatives pour les services de l'enfance et de la petite enfance de la Ville de Quimper et de Quimper Bretagne Occidentale - PAPETERIES PICHON - 160 000 € HT maximum
194.24.06 DPEL	18/06/2024	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Hôtel de Ville étude et suivi de travaux pour l'installation d'un système de traitement d'air dans la salle de conseil - SAS SOFT INGENIERIE - 12 200,00 € HT maximum
195.24.06 DDC	18/06/2024	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à Monsieur Diraison du 24 au 30 juin
196.24.06 DDC	18/06/2024	Mise à disposition du Prieuré à Cécile Hoynant du 10 au 24 août 2024
197.24.06 DFCP	19/06/2024	Avenant 3 au marché de Diagnostic par détection et géoréférencement de réseaux / GEOSAT SELAS - sans incidence financière
198.24.06 DPEL	19/06/2024	Mission de contrôles techniques des bâtiments réglementaires et vérification périodique de matériels et d'équipements de travail - APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION - DEKRA INDUSTRIAL - 44 500 € HT
199.24.06 RC	21/06/2024	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Quimper au Réseau National des Budgets Participatifs - 300 €
200.2 4.06 DGS	21/06/2024	Annulation de décision d'autorisation d'occupation de la salle des mariages de la mairie annexe de Kerfeunteun par l'INSEE
201.24.06 RC	21/06/2024	Mise à disposition d'un local au syndicat CFE - CGC
202.24.06 RC	21/06/2024	Mise à disposition d'un local à l'association COALLIA
203.24.06 RC	21/06/2024	Mise à disposition d'un bureau au n° 71 Avenue Jacques Le Viol au Cercle Korriganed
204.24.06 DFCP	21/06/2024	Mise à disposition de logiciels et services à l'horodateur (paiement dématérialisé du stationnement sur voirie (application Flowbird), fourniture et maintenance des ensembles et sous-ensembles nécessaires au bon fonctionnement du système de péage) - FLOWBIRD 215 000 € HT
205.24.06 DDS	25/06/2024	Rénovation du parcours santé de Creac'h Gwen - SPORT ET DEVELOPPEMENT URBAIN SAS - 24 989.10 HT
206.24.06 DFCP	25/06/2024	Banque Postale - Emprunt de 8 millions d'euros - Programme d'investissement 2024
207.24.06 DDC	25/06/2024	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à Mariela Canchari, artiste, du 15 au 21 juillet 2024
208.24.06 RC	25/06/2024	Mise à disposition d'un local au bagad d'Ergué Armel
209.24.06 DFCP	25/06/2024	Avenant n°1 à l'accord-cadre relatif aux chantiers d'insertion de travaux paysagers et d'entretien d'espaces verts - Lot 1 (secteurs d'Ergué-Armel et partie sud du centre-ville) - OBJECTIF EMPLOI SOLIDARITÉ - Sans incidence financière
210.24.06 DFCP	25/06/2024	Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du théâtre Max Jacob - Lot n°9 (Métallerie - Serrurerie)- BRETAGNE METAL - Sans incidence financière
211.24.06 RC	25/06/2024	Mise à disposition des locaux sis 5 Rue Samuel Piriou aux syndicats CFTC FO CGT
212.24.07 DDC	01/07/2024	Réparation des instruments de musique du conservatoire de la ville de Quimper - ART ET MUSIQUE - 20 000 € HT maximum
213.24.07 DPEL	01/07/2024	Pose de 2 portes automatiques coulissantes au Théâtre de Cornouaille - KONE - 14 850 € HT
214.24.07 DRH	01/07/2024	Mise en œuvre de formations Sauveteur Secouriste au Travail (SST) - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI) DU FINISTÈRE - 50 000 € TTC maximum
215.24.07 DDC	01/07/2024	Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles - petits équipements pour le Théâtre de Cornouaille

216.24.07 DIMEP	01/07/2024	Avenant n°2 au marché d'aménagement de l'espace public autour du rond-point Texier pour le lot 2 : Plantation, mobiliers et béton de surface - ID VERDE - Plus-value de 3 918,50 € HT
217.24.07 DPPTI	05/07/2024	Quais de l'Odet - Validation du projet et dépôt des dossiers de subventions
218.24.07 DDS	05/07/2024	Remise en état de la cage de lancer du stade de Pennvillers - Sinistre tempête Ciaran - MARTY SPORTS - 12 409,11€ HT
219.24.07 DAGP	08/07/2024	Dévoiement d'un réseau d'eau potable sur les quais de l'Odet - SPAC - 14 495 € HT
220.24.07 DSUH	08/07/2024	Autoriser d'ester en justice-Vente Alila-Lotissement de Linéostic Quimper
221.24.07 DSUH	10/07/2024	Convention de passage temporaire sur terrain privé - place Le Coz/rue Elie Fréron
222.24.07 DSUH	10/07/2024	Autorisation d'ester en justice - représentation de la commune et règlement des frais et honoraires d'avocat - affaire SCI Kemper c.ville de Quimper - Cabinet Valadou Josselin et associés
223.24.07 RC	12/07/2024	Mise à disposition d'un local à l'association CEMEA
224.24.07 DFCP	12/07/2024	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile - Stéphane GARNIEL
225.24.07 DFCP	17/07/2024	Déconstruction du Pont du Théâtre situé dans le centre-ville de Quimper - EPC DEMOSTEN - 285 350,00 € HT
226.24.07 DFCP	17/07/2024	Travaux de consolidation de talus - Poste de Penhars - MARC SA - 119 813,30 € HT
227.24.07 DFCP	17/07/2024	Avenant n°2 au marché de conception-réalisation pour l'aménagement d'une aire de jeux inclusive plaine du Moulin Vert - MECO - Moins-value de 4 480,50 € HT
228.24.07 RC	18/07/2024	Mise à disposition d'un bureau au 71 Avenue Jacques Le Viol au Cercle Korriganed Retrait de la décision 203.24.06 RC
229.24.07 RC	18/07/2024	Mise à disposition de la salle à l'espace Denise Larzul au profit de la Ligue des droits de l'Homme sur la saison 2024-2025
230.24.07 RC	18/07/2024	Mise à disposition d'un box n° 21 à la maison des associations au profit de l'association Al Terre Breizh
231.24.07 RC	18/07/2024	Mise à disposition de la grande salle Espace Jean Antoine Chaptal au profit de l'association HIP HOP NEW SCHOOL
232.24.07 RC	18/07/2024	Mise à disposition d'un box n°10 à la MPT D'Ergué Armel jusqu'au 30 septembre 2024
233.24.07 RC	18/07/2024	Prestations d'accompagnement stratégique et opérationnel dans la communication du projet de réaménagement des quais de l'Odet - Lot 1 (accompagnement en stratégie, conseils et création de contenus et supports) - Groupement MEDIAPILOTE L'AGENCE DU FINISTÈRE / LISSEN KOMENVOIR - 50 000,00 € HT maximum
234.24.07 DPVB	18/07/2024	Projet d'implantation d'un pollinarium sentinelle (2022-2029) - ASSOCIATION DES POLLINARIUMS SENTINELLES DE FRANCE - 3 500 € Net de TVA
235.24.07 DPPTI	22/07/2024	Sollicitation d'une subvention au titre du volet 2 du Pacte Finistère - Musée des Beaux Arts
236.24.07 DEE	22/07/2024	Convention d'occupation d'un local scolaire Artothèque - à l'école du regard
237.24.07 DGS	22/07/2024	Vente de monuments funéraires
238.24.07 DDS	23/07/2024	Rénovation du parquet de la salle A de la Halle des Sports d'Ergué - Armel - CLEAN PARQUETS - 43 265,90 € HT
239.24.07 DDS	23/07/2024	Convention de mise à disposition de la salle Omnisports Michel Gloaguen en faveur de la SASP UJAP Quimper 29, Les Béliers de Kemper durant la saison sportive 2024/2025 du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025
240.24.07 RC	25/07/2024	Mise à disposition d'un local au profit de l'association CEMEA Abroge et remplace la décision 223.24.07 RC
241.24.07 DPEL	25/07/2024	Mission de responsable unique de sécurité au sein du groupement d'établissement des Halles Saint-François - SIACA - 23 000 € HT maximum

242.24.07 DDS	25/07/2024	Création d'une œuvre d'art sur le terrain "Léon Blum" - PALM et HOZ - 29 800€ HT
243.24.07 DDS	25/07/2024	Prestations de service pour la promotion de l'image de la Ville de Quimper - SASP UJAP Quimper 29 - Les Béliers de Kemper - 19 166,67 HT
244.24.07 Rc	25/07/2024	Mise à disposition d'une salle sise 107 route de Pont l'Abbé au profit de l'association Asalée
245.24.07 RC	26/07/2024	Mise à disposition d'occupation de la salle 9 Rue de l'Île d'Houat au profit de l'association En Scène
246.24.07 DPPTI	26/07/2024	Demande de subvention FEDER - Autoconsommation photovoltaïque du centre technique municipal
247.24.07 RC	26/07/2024	Mise à disposition d'une salle sise 17 Rue du Léon à l'association Mithli Mithlek
248.24.07 RC	26/07/2024	Mise à disposition d'une salle à l'Espace Denise Larzul au profit de l'association En Scène
249.24.04 RC	30/07/2024	Maison des services publics - avenant à la convention d'occupation pour l'association CIDFF29
250.24.07 DFCP	31/07/2024	Avenant n°2 à l'accord-cadre de fourniture et de livraison de marchandises industrielles nécessaires au fonctionnement des services techniques - lot n° 6 (peinture bâtiments) - PIGMENTS ET HARMONIE - Sans incidence financière
251.24.08 DDC	01/08/2024	Affichage pour l'exposition "Pierre de Belay (1890-1947), le tourbillon de la couleur" - AFFIOUEST - CITYMEDIA - BUSTER - IDEA BUS - VIAMEDIA - MEDIATRANSPORTS - 20 105,64 € HT
252.24.08 DPEL	02/08/2024	Remplacement des menuiseries dans les bâtiments communaux sur le secteur d'Ergué Armel - MENUISERIE LAUTRIDOU - ATLANTIQUE OUVERTURES - 51 518 € HT
253.24.08 DDS	02/08/2024	Création d'une œuvre d'art sur le terrain "Léon Goraguer" PALM et AVERY - 36 200 € HT
254.24.08 DSUH	05/08/2024	Autorisation d'ester en justice - représentation de la commune et règlement des frais et honoraires d'avocat - affaire Mme Gourvennec c. ville de Quimper - Cabinet Valadou Josselin et associés
255.24.08 DFCP	05/08/2024	Marché Public Global de Performance (MPGP) pour la conception-réalisation des travaux de rénovation énergétique du musée des Beaux-Arts de la ville de Quimper et son exploitation-maintenance. Groupement SOFT Bâtiments clé en main - SOFT Ingénierie - PROTHERMIC - ENGIE ENERGIE ET SERVICES - ENGIE SOLUTIONS / 2 998 252.35 € HT
256.24.08 DFCP	09/08/2024	Vente de biens de la collectivité sur le site internet WebEnchères
257.24.08 DPEL	06/08/2024	Marché subséquent à l'accord-cadre n°0B2011208 - Fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire châssis cabine 2 à 3 places L3 en motorisation diesel, équipé d'une benne amovible ampirol - KERTRUCKS QUIMPER - 71 242,88 € TTC
258.24.08 DFCP	12/08/2024	Autorisation d'ester en justice - Référé préventif - 14 rue des trois LE GUENNEC 29000 QUIMPER
259.24.08 DFCP	20/08/2024	Autorisation d'ester en justice - Recours - Demande d'expertise judiciaire et de versement d'une provision
260.24.06 DDS	21/08/2024	Location d'un écran plein jour - Halle des sports d'Ergué Armel - OS24023 SIWA - 18 579.00 € HT
261.24.08 DFCP	22/08/2024	Avenant n°1 à l'accord-cadre de travaux d'entretien sur les ouvrages d'art maçonnés et murs de quais maçonnés - MARC SA - augmentation du montant maximum de la période initiale de 59 999 €HT
262.24.08 DIMEP	22/08/2024	Travaux de mesures conservatoires du mur du Steir suite à son effondrement - MARC SA - 35.904,63 € HT
263.24.08 DFCP	23/08/2024	Avenant 1 au marché de curages et opérations spécifiques sur réseaux eaux pluviales (EP) et/ou eaux usées (EU) du patrimoine de la Ville de Quimper - Société SARP OUEST - sans incidence financière

264.24.08 DDS	28/08/2024	Tests sur les équipements sportifs selon le code du sport et la norme NF S 52-409 et contrôle de structure artificielle d'escalade - SPORTEST - 0S24004 23 000 € HT maximum
265.24.05 DFCP	29/08/2024	Indemnisation en responsabilité civile - Bris de glace - Sinistre survenu rue du Docteur Guillard à QUIMPER le 4 juin 2024
266.24.08 DFCP	30/08/2024	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 7.000.000 EUR
267.24.08 CAB	30/08/2024	Renouvellement des adhésions : AMF29, Club des villes et territoires cyclables, RESECO et Association des médiateurs des collectivités territoriales
268.24.09 RC	05/09/2024	Mise à disposition d'un local 17 rue du Léon à l'association LOEMA BACHATA
269.24.09 RC	05/09/2024	Mise à disposition d'une salle sise 9 Rue de l'Île d'Houat au profit de l'association Terre de Sons
270.24.09 RC	06/09/2024	Mise à disposition d'un box n° 20 à l'association CEMEA

\*\*\*

Le conseil municipal en prend acte.

### **Débats relatifs au rapport n°11 :**

**M. Ghachem** : « *C'est un renouvellement d'adhésion, je crois, sur les villes participatives ou budget participatif. Il est indiqué « renouvellement » sur la liste qui nous a été proposée, mais cela ne figure pas. Je pense qu'il faudrait compléter la liste. Je sais qu'Yvonne Rainero avait déjà fait une remarque comme quoi il manquait certaines associations. Il serait donc intéressant de les avoir.* »

**Mme Assih** : « *Il est possible qu'il y ait eu un ou plusieurs oublis dans cette liste. Est-ce un renouvellement ou une première adhésion ? Nous pouvons avoir cette information.* »

**M. Formentin-Mory** : « *C'est un renouvellement, c'est la deuxième année.* »

**Mme Assih** : « *C'est bien un renouvellement, donc il faut le rajouter à la liste initiale.* »

**M. Formentin-Mory** : « *De mémoire, c'est 300 euros.* »

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 12**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de marchés publics après consultation**

**Il s'agit d'autoriser la signature de quatre marchés publics.**

\*\*\*

Lors de ses séances des 8 juillet, 2 et 16 septembre et 7 octobre 2024, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

**- *Illuminations 2024-2027 (relance lot 2 infructueux)***

La consultation a pour objet la pose, la dépose, la maintenance et le stockage du matériel pour les illuminations de Noël de 2024 à 2027 de la ville de Quimper.

Il s'agit de la relance du lot 2 de la consultation 0V24027 déclaré infructueux par arrêté n° 6.24.172 DFCP du 24 mai 2024.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les variantes n'étaient autorisées.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant minimum et un montant maximum, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il sera attribué à un seul opérateur économique, et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord cadre est conclu pour une durée de 12 mois reconductible dans les mêmes conditions deux fois soit une durée maximum de 36 mois

Les montants maximums annuels des prestations sont définis comme suit :

	Montant minimum en euros HT	Montant maximum en euros HT
Période initiale de 12 mois	70 000,00	280 000,00

L'attributaire est la société CITEOS, sise 54 avenue de Kéradennec – 29 337 QUIMPER, sur la base d'un détail quantitatif estimatif de 279 565,20 € HT et pour un montant maximum annuel de 280 000 euros HT soit 840 000 euros HT en cas de reconductions.

- ***Fourniture et livraison de pièces détachées pour les véhicules et matériels de la VQ (relance du lot n° 11 Pneumatiques pour tous les véhicules, engins spéciaux et motoculture)***

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de pneumatiques pour tous les véhicules, engins spéciaux et motoculture de la Ville de Quimper.

Il s'agit de la relance du lot 11 de la consultation n° 0B24022, déclaré infructueux par arrêté n° 6.24.126 DFCP du 14 mai 2024.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et sera attribué à un seul opérateur économique.

#### Spécifications techniques environnementales :

**Lot n° 11 :** conformément à l'article L. 2172-6 du Code de la Commande publique, dans un souci de préservation des ressources naturelles, les achats de pneumatiques effectués par l'État, les collectivités territoriales et leurs opérateurs **portent sur des pneumatiques rechapés.**

La fourniture de pneumatiques rechapés pouvant s'avérer impossible concernant certaines références, le bordereau des prix unitaires comprend également des références de pneumatiques neufs. Toutefois, les candidats sont informés que l'analyse du critère « prix des prestations » pour le lot n° 11 (cf. article 7.2 du présent RC) ne portera que sur des pneumatiques rechapés.

L'accord-cadre sera conclu à compter du 23/12/2024 jusqu'au 20/10/2025 inclus.

À compter du 21 octobre 2025, l'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. Le terme maximal du contrat est donc fixé au 21 octobre 2028.

Le montant maximum annuel des prestations de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lot	Désignation	Montant maximum annuel HT
11	Fourniture et livraison de pneumatiques rechapés pour tous les véhicules, engins spéciaux et motoculture	80 000,00 €
	<b>TOTAL en cas de reconductions</b>	320 000,00

L'attributaire pour le lot 11 est l'entreprise KERTRUCKS PNEUS, sise 18 rue des Creuses – 35 131 CHARTRES DE BRETAGNE, sur la base d'un détail quantitatif estimatif de 19 847,47 € HT et pour un montant maximum annuel de 80 000,00 € HT soit 320 000 euros HT en cas de reconductions.

**- *Fourniture et livraison d'équipement d'éclairage public (relance des lots 2 et 4)***

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de matériel d'éclairage public pour la ville de Quimper. Il s'agit de la relance des lots 2 et 4 de la consultation 0V24003, déclarés sans suite par arrêtés du 28 mai 2024.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lots	Désignation
2	Equipement d'éclairage public pour le secteur AVAP hors centre historique
4	Equipement d'éclairage public pour axes routiers périphériques

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Objectifs de développement durable :

À caractère environnemental : des considérations environnementales sont prises en compte dans le cadre de ce marché. Au niveau des critères de sélection, les candidats sont évalués sur les mesures prises en matière de protection de l'environnement dans la gestion globale du recyclage de la lanterne proposée (pour tous les lots : qualité du matériel à basse consommation d'énergie, et/ou de toutes innovations permettant de valoriser une démarche environnementale engagée et efficiente, puissance totale installée, taux de recyclage des matériaux etc...)

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant minimum et un montant maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat pour une durée de 4 ans.

Les montants minimum et maximum pour la durée totale de l'accord-cadre sont les suivants :

Lots	Désignation	Montant minimum €HT	Montant maximum €HT
2	Equipement d'éclairage public pour le secteur AVAP hors centre historique	200 000,00 €	800 000,00 €
4	Equipement d'éclairage public pour axes routiers périphériques	100 000,00 €	400 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>

Les attributaires de l'accord-cadre sont les suivants :

Lots	Attributaires	Montant du DQE (HT)
2	<b>SAS SELUX</b> Route de Tramoyes Les Echets 01 700 MIRIBEL	32 741,00 €
4	<b>LUMI-OUEST</b> 12 Allée François-Joseph Broussais 56 000 VANNES	7 890,00 €

- ***Maintenance de la signalisation des feux tricolores, radars pédagogiques et renouvellements de équipements***

Le marché a pour objet la maintenance de la signalisation des feux tricolores, radars pédagogiques et renouvellement des équipements de la Ville de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Minimum annuel HT	Maximum annuel HT
45 000,00 €	180 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'attributaire est la société CITEOS, sise 54 avenue Keradennec - 29 337 QUIMPER Cedex, pour un montant de 345 766,20 € HT sur la base du détail quantitatif estimatif et pour un montant maximum annuel de 180 000,00 € HT soit 720 000 euros HT maximum en cas de reconductions.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces quatre marchés publics.

### **Débats relatifs au rapport n°12 :**

**M. Menguy** : « *J'ai une question sur le rapport 12, concernant les illuminations de Noël. Je voulais m'assurer que ces illuminations seraient installées à partir de la Toussaint et allumées à partir de la fin novembre, comme à l'accoutumée. »*

**Mme Assih** : « *Ce n'est pas toujours à l'accoutumée, parce que sous ce mandat, j'ai vu des éclairages vers les 6 et 7 décembre. »*

**M. Kalonn** : « *Suite à ce recul de Conseil municipal, nous avons également dû décaler l'allumage de toutes les illuminations. En revanche, étant donné qu'il y a le Téléthon et que nous sommes Ville ambassadrice, tout le centre-ville et les passerelles seront illuminés pour le 28 novembre, à la demande des commerçants. C'est ce qui avait été décidé en accord avec eux. Pour cette raison, le lancement officiel de toutes les illuminations, quartiers compris, sera le 6 décembre, mais nous aurons tout de même mis tous les éclairages pour que le Téléthon puisse être illuminé dès le 28 novembre. »*

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 13**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Demande de protection fonctionnelle - Madame Isabelle ASSIH**

**Suite à des faits de menaces envers un élu commis à son encontre en sa qualité de maire de Quimper, madame Isabelle ASSIH sollicite le bénéfice de la protection fonctionnelle de la commune.**

\*\*\*

Par courrier en date du 20 septembre 2024, madame Isabelle ASSIH sollicite le bénéfice de la protection fonctionnelle de la commune de Quimper pour des faits de menaces envers un élu commis à son encontre en sa qualité de maire, et ce, en date du 17 septembre 2024.

Suite à ces faits, une plainte a été déposée en date du 19 septembre 2024. L'affaire a par ailleurs, selon les informations à disposition du conseil municipal, été entendue à l'occasion d'une audience en date du 20 septembre 2024.

L'article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales organise la protection des élus municipaux en prévoyant que « *La commune accorde sa protection au maire, aux élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsqu'ils sont victimes de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion ou du fait de leurs fonctions. Elle répare, le cas échéant, l'intégralité du préjudice qui en a résulté*

La protection fonctionnelle ne peut néanmoins être accordée par l'organe délibérant que si les faits ont été commis sur la victime en sa qualité d'élu, et s'ils ne constituent pas une faute personnelle détachable des fonctions de l'élu concerné. En l'espèce, au vu des pièces fournies, il apparaît que madame ASSIH était bien visée en sa qualité de maire.

Dans le cadre de la protection fonctionnelle, la commune de Quimper réglera les frais de justice (honoraires d'avocats) pour la procédure devant le Tribunal correctionnel.

\*\*\*

Madame Isabelle ASSIH étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (48 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder à madame Isabelle ASSIH le bénéfice de la protection fonctionnelle pour les faits de menaces envers un élu commis à son encontre en sa qualité de maire de Quimper, le 17 septembre 2024 ;

2 - d'autoriser la prise en charge des dépenses liées à cette procédure.

### **Débats relatifs au rapport n°13 :**

**M. Gramouillé** : « *Il s'agit de la demande de protection fonctionnelle suite à des menaces commises à l'encontre de la Madame la Maire de Quimper. Il s'agit évidemment de répondre à cette demande de protection fonctionnelle dans le contexte compliqué que nous connaissons pour les élus un peu partout dans l'Hexagone, y compris en Bretagne, des attitudes et comportements que nous n'avons pas connus jusqu'à il y a quelques années. Cela concerne les élus, mais je pourrais également dire un mot sur les agents d'accueil, et pas seulement.*

*Madame la Maire voulait que j'insiste notamment sur le fait qu'il y ait des réponses appropriées par rapport aux difficultés. Pour elle, c'est une difficulté psychologique. La personne est en prison, donc Madame la Maire souhaiterait bien dissocier ce qui relève de la psychologie et de la prison de ce qui est pénal. Pour elle, le dossier de la santé mentale est aujourd'hui en souffrance en France. Elle souhaiterait également une prise en charge au niveau de l'État, qui soit réelle, pratique, concrète et financièrement assurée. »*

**Mme Postic** : « *Nous savons très bien que dans les prisons, il y a surtout des personnes incarcérées qui ont des problèmes psychologiques. L'agresseur de Madame la Maire est déjà connu pour des faits d'agression, parce que c'est le même individu que celui qui avait agressé Ludovic Jolivet et son épouse. Malheureusement, il avait fallu attendre plusieurs comparutions pour que cet individu fasse l'objet d'une mesure d'expertise psychiatrique, laquelle a conduit à un diagnostic.*

*Il est vrai que je rejoins les observations de Madame Assih sur les problématiques de pathologie et d'incarcération. »*

**M. Gramouillé** : « *Vous avez raison dans votre témoignage en faisant le lien avec Ludovic Jolivet, qui avait également été victime de menaces et d'agression. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'espaces verts communaux, communautaires et Sivalodet uniquement pour les travaux liés aux systèmes d'endiguement - Constitution d'un groupement de commandes**

**Le marché à bons de commande de travaux d'espaces verts communaux, communautaires et Sivalodet, uniquement pour ses travaux liés aux systèmes d'endiguement, conclu pour une durée de 2 ans, reconductible une fois, doit être relancé sous forme d'accord-cadre à bons de commande.**

\*\*\*

À cette occasion, afin de permettre à la ville de Quimper, à Quimper Bretagne Occidentale et au Sivalodet d'utiliser le même marché à bons de commande pour leurs petits travaux d'espaces verts et pouvoir ainsi bénéficier de conditions financières avantageuses, la création d'un groupement de commandes est envisagée en application en application de l'article L2113-6 du code de la commande publique. Une convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement.

La convention sera conclue pour une durée de 4 ans à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité.

La commune de Quimper assure les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, Quimper est chargée d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés publics, d'établir, signer et notifier les avenants éventuels.

Chaque membre du groupement s'engage à prendre en charge la part des prestations qui lui incombe.

La commission d'appel d'offres sera celle de la commune de Quimper.

\*\*\*

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constituer un groupement de commandes avec Quimper Bretagne Occidentale et le Sivalodet ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Quimper comme coordonnateur.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 15**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Modification du tableau des emplois**

**Il est proposé au conseil municipal d'adopter une modification du tableau des emplois.**

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permettant le bon fonctionnement des services.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à une modification du tableau des emplois suite à des réorganisations de services présentées au comité social territorial au comité social territorial du 09 septembre 2024.

***Suppressions d'emplois permanents :***

<b>EMPLOIS</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>GRADE MINIMUM</b>	<b>GRADE MAXIMUM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Contrôleur de chantier (poste N°1241)	DPVB	Agent de maîtrise principal	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	Suppression à la date du départ en retraite de l'agent occupant le poste/Requalifié en responsable d'un domaine technique (poste N°706 à QBO)

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la modification du tableau des emplois ci-dessus exposée.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adoption du tableau des emplois**

**Suite à la révision du répertoire des emplois, il est proposé au conseil municipal d'adopter le nouveau tableau des emplois de la ville de Quimper.**

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permettant le bon fonctionnement des services.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à une nouvelle adoption du tableau des emplois suite à l'adoption d'un nouveau répertoire des emplois présenté au comité social territorial du 9 septembre 2024 et du comité social territorial bis du 16 septembre 2024.

Le répertoire des emplois est un référentiel identifiant et classant l'ensemble des emplois de nos collectivités et établissements publics par niveaux et par métiers. Il permet de reconnaître la qualification des agents et de valoriser leurs compétences. A cet égard, il s'agit d'un outil au cœur de la gestion des carrières : il permet de définir les grades de recrutement, les règles liées à l'évolution de carrière, ainsi que les mobilités possibles pour chacun des agents. Le répertoire des emplois actuels comporte 6 familles professionnelles, 129 emplois et 1905 postes. Un emploi est défini comme un ensemble de postes de travail de niveaux équivalents et nécessitant une qualification homogène.

Créé en 1991 puis révisé en 2011-2012, le répertoire des emplois n'est, par certains aspects, plus en adéquation avec la réalité du terrain, notamment les contraintes de recrutement et les évolutions de carrière des agents.

Un projet de révision du répertoire des emplois a ainsi été initié au printemps 2023. Un état des lieux a été réalisé par la DRH puis présenté en comité de direction générale et en comité de direction en octobre 2023 ainsi qu'aux organisations syndicales en novembre 2023.

Suite à cet état des lieux, un travail de construction d'une nouvelle architecture du répertoire des emplois a été mené par la DRH en concertation avec les directions métiers et les organisations syndicales entre les mois de novembre 2023 et avril 2024.

La nouvelle architecture du répertoire des emplois s'articule autour de quatre axes :

- Le repositionnement des emplois qui devront servir de « repère » pour élaborer les fiches de postes ;
- L'ouverture des filières afin d'encourager la diversité des profils dans le recrutement et de favoriser la mobilité ;
- La création d'emplois « managériaux » et « non encadrants » afin d'identifier plus facilement les besoins des agents et de les accompagner dans leurs parcours professionnels ;
- La conservation des emplois spécifiques en raison d'un accès en concours sur titre.

Il convient de noter que la révision du répertoire des emplois n'entrainera aucune perte de chance de possibilité d'évolution pour un agent au regard de sa situation actuelle.

Dix emplois qui ne sont plus utilisés et sur lesquels aucun agent n'est positionné sont supprimés : agent de tranquillité publique, animateur multimédia, assistant technique des beaux-arts, coordonnateur des activités sportives, directeur délégué aux solidarités, moniteur d'atelier, responsable de l'informatique des écoles, responsable de l'imprimerie, informaticien chef d'exploitation, informaticien responsable système réseau.

#### *Focus concernant les emplois ouverts sur deux catégories hiérarchiques*

Le répertoire des emplois compte actuellement 19 emplois ouverts sur deux catégories hiérarchiques qui ont été répartis en deux groupes :

- Le premier groupe concerne principalement des emplois accessibles au dernier grade d'un cadre d'emplois et à l'ensemble des grades du cadre d'emplois supérieur. L'agent peut ainsi bénéficier d'une perspective de carrière et ces emplois constituent des « tremplins » notamment pour les agents de catégorie C.
  - Exemple : l'emploi de collaborateur administratif est ouvert du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Le deuxième groupe concerne majoritairement des emplois accessibles à l'ensemble des grades du cadre d'emplois d'une catégorie et au premier grade du cadre d'emplois de la catégorie supérieure. Exemple : l'emploi de responsable d'unité est ouvert du grade de rédacteur au grade d'attaché. Ces

emplois sont bloquants dans le déroulé de carrière des agents et sources d'incohérence entre la cotation RIFSEEP, le niveau des missions attendu et les grades associés.

Dans le cadre du nouveau répertoire des emplois, il est proposé de conserver les emplois du premier groupe et d'en créer deux nouveaux : le collaborateur technique et le technicien des systèmes d'informations.

En revanche, les emplois du deuxième groupe sont scindés de manière à intégrer les emplois de la catégorie correspondant à leur niveau de mission.

Néanmoins, ces nouvelles règles ne doivent pas porter préjudice aux agents déjà en poste qu'ils soient titulaires ou contractuels. Il est donc prévu de maintenir les conditions d'avancement de grade et de promotion interne pour les agents occupant des emplois de responsable pédagogique, responsable de pôle médiathèque, responsable de bibliothèque périphérique, directeur de projet administratif, responsable d'unité et assistant de maintenance informatique et multimédia telles qu'elles existent aujourd'hui. Leurs emplois seront placés en voie d'extinction. Ils sont repérés par le sigle « VE » dans les différents documents. Ce n'est donc que pour l'avenir, au moment du départ de l'agent, que le poste sera intégré automatiquement dans son nouvel emploi.

Les emplois en voie d'extinction intègrent automatiquement un nouvel emploi dans les hypothèses suivantes :

- Une mutation de l'agent dans une autre collectivité ;
- Une mobilité interne de l'agent ;
- Une nomination suite à la réussite à un concours ou en promotion interne de l'agent occupant le poste ;
- Une intégration directe du fonctionnaire dans une autre collectivité ;
- D'un détachement de longue durée (supérieure à 6 mois) ;
- D'une mise en position hors cadres ;
- D'une mise en disponibilité de plus de six mois, pour raisons familiales ou d'office à l'expiration des droits statutaires à congés de maladie et des autres disponibilités quelle que soit la durée ;
- La radiation des cadres d'un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause : retraite, démission, licenciement, révocation, perte de la nationalité française, déchéance des droits civiques, interdiction d'exercer un emploi public, décès, abandon de poste ;
- Une déclaration d'inaptitude au poste de l'agent par le médecin du travail ;
- La fin de contrat sur emploi permanent d'un contractuel ;
- La démission d'un contractuel.

Par ailleurs, les emplois de moniteur éducateur et de surveillant de nuit en établissement social comportent actuellement des grades de la fonction publique hospitalière. Afin de permettre aux agents en poste, titulaires de grades de la fonction publique hospitalière de continuer à dérouler leur carrière, ces deux emplois sont également mis en voie d'extinction.

L'adoption d'un nouveau répertoire des emplois implique l'adoption d'un tableau des emplois de la ville de Quimper. Ce tableau, proposé au vote de l'assemblée délibérante, compte 638 emplois au total dont 632 emplois permanents et 6 emplois non permanents.

Il est proposé pour les besoins du service que l'ensemble des emplois du tableau puissent être occupés par un agent contractuel :

- Pour assurer le remplacement d'agents publics conformément aux dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique:
  - 1° Autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ;
  - 2° Indisponibles en raison :
    - a) D'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois ;
    - b) D'un congé régulièrement accordé en application du présent code ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux ;
- Afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique ;
- Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes conformément à l'article L.332-8,1°du code général de la fonction publique ;
- Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté conformément à l'article L.332-8,2°du code général de la fonction publique.

Il est également proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et un accroissement saisonnier d'activité conformément à l'article L.332-23 du code général de la fonction publique.

La détermination de la rémunération d'un agent contractuel est variable notamment, selon les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Elle est assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération n°4 du 9 décembre 2021.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adopter le tableau des emplois ci-annexé, de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2025 et d'abroger les précédentes délibérations relatives au répertoire des emplois ;
- 2 - d'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles L.332-8, L. 332-13, L. 332-14 et L. 332-23 du code général de la fonction publique ;
- 3 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Débats relatifs au rapport n°16 :**

**M. Ghachem** : « *Je voudrais simplement un éclaircissement, parce que la municipalité de Quimper est liée à QBO. C'est juste une question par rapport aux délibérations qui ont été votées à QBO sur votre cabinet. Je vois 2 agents sur ce tableau des emplois. Est-ce qu'ils se rajoutent aux 18 agents au niveau de QBO ou est-ce que ce sont les mêmes, avec une double fonction ? J'en vois 2 dans votre cabinet sur le tableau des emplois que nous avons aujourd'hui, et à QBO, il y avait 18 membres de cabinet avec plusieurs directeurs. »*

**Mme Assih** : « *Voici la réponse qui m'est faite : le directeur de cabinet est au nom de QBO, un autre collaborateur est sur le volant QBO et il y aura 2 collaborateurs sur le volant de la ville de Quimper.*

*Pour information, une collaboratrice vient de partir, puisqu'elle s'est rapprochée de son domicile. Il y aura donc un autre collaborateur qui arrivera. Par ailleurs, nous avons remplacé le collaborateur qui est parti en juin, également pour un autre parcours professionnel, et Aline Baudry-Scherer nous a rejoints avec beaucoup d'engagement et beaucoup d'énergie, donc nous lui souhaitons la bienvenue. La tâche est variée et complexe. »*

**M. Ghachem** : « *Serait-il possible d'avoir un organigramme ?* »

**Mme Assih** : « *Oui, bien sûr.* »

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 17**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Contrat prévoyance : adhésion facultative au contrat du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère**

**Contrat prévoyance : possibilité d'adhésion à la convention de participation du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère en cas de résiliation par le prestataire du marché en cours mis en place par la collectivité pour ses agents.**

\*\*\*

La « Prévoyance » est une protection sociale complémentaire que les agents peuvent souscrire pour prévenir les conséquences financières d'une incapacité temporaire totale de travail, d'une invalidité permanente, d'une perte de retraite consécutive à une invalidité permanente et du décès ou d'une perte totale et irréversible d'autonomie.

Un contrat collectif en ce sens (convention de participation) a été souscrit par la collectivité auprès de COLLECTEAM gestionnaire, dont ALLIANZ est l'assureur, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 6 ans.

Conformément aux dispositions de la convention de participation, l'assureur peut résilier le contrat moyennant un préavis de 6 mois avant la date anniversaire de la souscription du contrat.

Jusqu'à présent, pour nos contrats précédents, COLLECTEAM n'a pratiqué que des résiliations à titre conservatoire qui ne valaient pas résiliation définitive. Cela nous obligeait en revanche à négocier les augmentations tarifaires, le délai de prévenance ne nous permettant pas, en tout état de cause, de lancer un nouveau marché.

En revanche, dans le cas d'une résiliation définitive, il ne serait pas possible de lancer dans les délais réglementaires un nouveau marché. Les agents risqueraient ainsi de se retrouver sans prévoyance pendant plusieurs mois.

Pour se prémunir de ce risque, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère donne la possibilité aux collectivités affiliées et non affiliées, ce qui est notre cas,

après signature d'une convention, de se rattacher à tout moment au contrat prévoyance qu'il mettra en place à partir de 2025.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de donner la possibilité à la collectivité de se rattacher au futur contrat de prévoyance du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère, notamment dans le cas d'une résiliation définitive par notre assureur de notre contrat actuel.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions à diverses associations**

**La commune de Quimper soutient les actions de diverses associations.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2024, les subventions suivantes (imputation budgétaire 020 6574 115) :

	Subvention attribuée en 2023	Montant demandé par les associations 2024	Montant 2024
Défense promotion animation de la fête foraine <i>Pour l'organisation d'un feu d'artifice au mois d'août sur les quais.</i>	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association de défense des droits de couples franco-étrangers (Anciennement Les amoureux au ban public)" <i>Subvention pour aider les interventions de l'association en matière de mariages franco-étrangers.</i>	250,00 €	500,00 €	250,00 €
Association la Prévention routière <i>Financement pour permettre de développer des actions sur Quimper en matière de prévention routière.</i>	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Association Bal des sapeurs-pompiers de Quimper <i>Pour soutenir l'association pour l'organisation de l'édition 2024 du bal des sapeurs-pompiers</i>	100,00 €	200,00 €	200,00 €

Amicale des policiers de Quimper <i>Subvention pour aider l'association dans son action en faveur des policiers de Quimper et de leurs familles.</i>	-	2 500,00 €	600,00 €
---	---	------------	----------

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Françoise DORVAL**

**N° 19**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet de construction de la tribune de Penvillers sur la commune de Quimper -  
Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre**

**Par délibération du 29 juin 2023, le conseil municipal de Quimper a validé le préprogramme et l'enveloppe financière pour la construction de la tribune sur le site de Penvillers. Le conseil municipal a également autorisé madame la maire à publier la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours restreint en application du code de la commande publique, notamment ses articles R. 2162-15 à R. 2162-21.**

\*\*\*

Après avis du jury réuni le 17 octobre 2023 et par arrêté de madame la maire en date du 30 janvier 2024, quatre candidats ont été retenus à présenter une offre. Il s'agit des groupements suivants :

- **Groupement Déesse 23 architecture (mandataire) / CdLP / OTEIS SAS / ITAC 4 rue Dudrézène – BP 98644 – 44186 Nantes Cedex 4 ;**
- **Groupement Guervilly Mauffret Architecture SAS (mandataire) / Nouvelle ALTO groupe Archibuild / ETHIS / B3I / Avel acoustique SARL / Agence Bertrand Paulet SARL / SOFRESID Engineering / ECB SARL 14 boulevard, 22000 Saint-Brieuc ;**
- **Groupement HEMAA Architectes (mandataire) / Parages / ANA Ingénierie 24-32 rue des Amandiers 75020 Paris ;**
- **Groupement OLGGA Architectes (mandataire) / YS Architecte / NOVAM Ingénierie / Alhyange acoustique / Racine Carrée 95 rue Montmartre – 75002 Paris.**

Le 25 Juin 2024, le jury a examiné les offres de manière anonyme, conformément aux dispositions de l'article R2162-18 du code de la commande publique et proposé le classement suivant des projets :

- 1- Groupement HEMAA Architectes (mandataire) / Parages / ANA Ingénierie ;
- 2- Groupement Déesse 23 architecture (mandataire) / CdLP / OTEIS SAS / ITAC ;
- 3- Groupement OLGAA Architectes (mandataire) / YS Architectes / NOVAM Ingénierie / Alhyange acoustique / Racine Carrée ;
- 4- Groupement Guerville Mauffret Architecture SAS (mandataire) / Nouvelle ALTO groupe Archibuild / ETHIS / B3I / Avel acoustique SARL / Agence Bertrand Paulet SARL / SOFRESID Engineering / ECB SARL.

Après négociation, le coût prévisionnel des travaux pour la réalisation de la tribune de Penvillers est fixé à 5 493 000 €HT.

De même, le forfait de rémunération s'établit à 811 108 €HT, intégrant la mission de base et les missions complémentaires.

Compte tenu des précédents éléments, le coût global de l'opération est aujourd'hui, estimé à 7 980 000 €TTC.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement HEMAA Architectes (mandataires) / Parages / ANA Ingénierie sur la base d'un forfait provisoire de rémunération global de 811 108 €HT ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- 3 - d'octroyer au lauréat et à chacun des trois candidats non retenus une prime d'un montant de 25 000 €HT ;
- 4 - d'autoriser madame la maire à déposer en temps utile les demandes de subventions, permis de construire et déclarations préalables d'urbanisme nécessaires, tout comme l'ensemble des démarches et actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Françoise DORVAL**

**N° 20**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mobilité - Adoption du Schéma Directeur des Mobilités Actives 2025-2035**

**Partant du constat que les mobilités sont une préoccupation croissante des habitants de l'Agglomération, Quimper Bretagne Occidentale a élaboré un schéma directeur des mobilités actives.**

**Ce document de planification identifie les actions nécessaires pour améliorer les conditions des déplacements à pied et à vélo dans l'agglomération.**

\*\*\*

**Contexte**

Par délibération en date du 15 avril 2021, le conseil communautaire de QBO a approuvé le principe d'élaboration de deux documents stratégiques : le Plan De Mobilité Simplifié (PDMS), afin de doter le territoire d'une stratégie globale en matière de déplacements et la mise à jour du Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA), un document opérationnel relatif aux infrastructures cyclables et piétonnes.

Ce document prendra la suite du schéma directeur vélo de 2013 approuvé par Quimper Communauté et du schéma des déplacements doux élaboré en 2013 par la communauté de communes du Pays Glazik.

**I – Les objectifs du schéma directeur des mobilités actives de Quimper Bretagne Occidentale : définir et orienter la programmation de la politique mobilités actives**

Le schéma directeur des mobilités actives est un document de programmation opérationnel et complémentaire au Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) qui vise à définir sur la période 2025-2035 le développement des infrastructures et services dédiés aux modes actifs sur le territoire communautaire.

Élaboré en concertation avec les communes et les partenaires clés du territoire, ce schéma directeur des mobilités actives 2025-2035 vise à répondre à plusieurs objectifs :

- faciliter l'usage du vélo et de la marche à pied au quotidien et inciter à la pratique dans de bonnes conditions de sécurité ;
- faciliter les déplacements au sein des communes et entre les communes de l'agglomération ;
- assurer les liaisons entre les pôles principaux de l'agglomération (scolaires, administratifs, services publics, culturels, sportifs, zones d'emplois etc.) ;
- permettre le franchissement en toute sécurité des « points noirs » identifiés sur le territoire ;
- faciliter l'accès au réseau départemental, notamment pour la pratique de loisirs et de tourisme ;
- être cohérent avec l'offre de transports en commun et ses perspectives d'évolutions ;
- être cohérent avec les logiques développées de modération de la vitesse (zone 30, etc.).

Ce réseau permettra aux cyclistes d'effectuer des déplacements sécurisés, cohérents, directs et confortables.

## **II – Méthode de construction du Schéma Directeur des Mobilités Actives**

### *Un état des lieux des mobilités actives à l'échelle de l'agglomération*

Un travail complet permettant de dresser un état des lieux de la situation des mobilités actives, tant en matière d'aménagement que de services, a été réalisé au premier semestre 2022.

Chaque commune de l'agglomération a été rencontrée individuellement au cours du premier semestre 2022 afin d'identifier les besoins et recenser les projets d'aménagements piétons et cyclables sur le territoire communal et en interaction avec les communes voisines.

### *Un maillage cyclable coconstruit avec les élus communaux*

Sur la base de l'état des lieux réalisé à l'échelle de l'agglomération, plusieurs scénarios ont permis de dégager le maillage du réseau cyclable structurant à l'échelle de Quimper Bretagne Occidentale.

Ce scénario a été étudié de façon opérationnelle en 2023. Chaque commune a été rencontrée individuellement en 2023/2024 pour valider à son échelle les tracés proposés et définir les parcours à privilégier lorsque plusieurs tracés étaient possibles. Ce travail a permis

de finaliser, début 2024, un réseau complet identifiant les projets prioritaires à l'échelle des communes et les itinéraires privilégiés pour réaliser les connexions entre communes.

### **III – Une boîte à outils pour conforter la marche à pied**

Les travaux sur le SDMA ont permis de mettre en exergue que les déplacements réalisés à pied ont un périmètre d'action qui reste majoritairement à l'intérieur des limites communales. Par conséquent, le travail mené sur cette thématique s'est recentré autour de la définition d'une boîte à outils pour les communes de l'Agglomération. Le document est visible en annexe de la présente délibération.

### **IV – Un plan d'action visant l'ensemble du système vélo**

Le schéma directeur des mobilités actives 2025-2035 intègre des dimensions d'aménagements de l'espace public en faveur des mobilités cyclables et piétonnes ainsi que des services et actions de communication.

Ce plan d'action partagé par l'agglomération et les communes complète le volet aménagements et renforce la place du vélo dans l'écosystème des mobilités. Il inclut à la fois des actions existantes portées par QBO et ses communes membres (VéloQUB, aide à l'acquisition de VAE, etc.) et propose de nouvelles actions complémentaires pour accélérer le développement de la pratique sur l'ensemble des communes (stationnement vélo collectif, location vélo courte durée, bornes de réparation, évaluation des actions).

Le plan d'action du schéma directeur se décline en 19 actions regroupées en 4 axes de travail :

#### Axe 1 : Infrastructures et aménagements

- 1.1 : Aménager le réseau cyclable structurant
- 1.2 : Améliorer le réseau cyclable existant et résorber les discontinuités
- 1.3 : Adapter l'espace public aux évolutions réglementaires hors réseau cyclable structurant
- 1.4 : Assurer le jalonnement et la signalisation directionnelle sur l'ensemble des itinéraires

#### Axe 2 : Développer le stationnement vélo à l'échelle de l'agglomération

- 2.1 : Développer le stationnement vélo en lien avec l'offre de transports
- 2.2 : Développer le stationnement vélo sur voirie
- 2.3 : Développer le stationnement temporaire pour les grands événements

- 2.4 : Appliquer la réglementation concernant le stationnement vélo dans les constructions
- 2.5 : Pallier les carences de stationnement vélo dans les constructions anciennes

#### Axe 3 : Renforcer l'offre de service pour l'accès au vélo

- 3.1 : Déployer des bornes de réparation et stations de gonflage sur le réseau
- 3.2 : Étoffer l'offre de location longue durée (VLD) véloQUB
- 3.3 : Mettre en place une offre de location courte durée
- 3.4 : Tester l'emport des vélos sur certaines lignes du réseau QUB
- 3.5 : Favoriser l'accès aux vélos à assistance électrique

#### Axe 4 : Communiquer, sensibiliser et animer la pratique

- 4.1 : Inciter à la labellisation employeur pro-vélo dans le cadre des PDMe
- 4.2 : Renforcer les actions événementielles en faveur de la mobilité active
- 4.3 : Multiplier et accélérer la formation au savoir rouler à vélo
- 4.4 : Faire de l'agglomération QBO et des communes des collectivités exemplaires pour les mobilités actives
- 4.5 : Évaluer les infrastructures, services et dispositifs via des enquêtes internes et comptages

### **V – Maillage d'un réseau cyclable structurant**

Ce réseau d'intérêt intercommunal permet de relier les communes de l'Agglomération entre elles et les territoires voisins à travers 21 itinéraires cyclables continus et connectés entre eux. Au total, le réseau structurant proposé mesure 330 km auxquels s'ajoutent 75 km de variantes qui pourraient se substituer localement aux itinéraires de base. La mise en place d'aménagements cyclables est préconisée sur les sections où le volume et la vitesse du trafic motorisé le nécessite.

Le coût global de l'aménagement des itinéraires de base est estimé à 41 M€ HT. Les tronçons empruntés par les variantes représentent 15 M€ HT.

La ville de Quimper est concernée par les itinéraires qui convergent vers la gare de Quimper (n° 1 à 15). Trois itinéraires circulaires assurent des connexions entre les quartiers sans passer par le centre-ville (n° 16 et 18). Le linéaire des itinéraires quimpérois de base correspond à 120 km (15 km en variante). Le coût de réalisation est estimé à 20 M€ HT pour les itinéraires en base et à 8M€ HT pour les tronçons empruntés par les variantes.

Le réseau cyclable est visible en annexe de la présente délibération.

## **VI – Calendrier de mise en œuvre et priorisation**

La programmation des différents aménagements sera élaborée par et avec les communes et le Département du Finistère. Le jalonnement sera adapté à chaque opération d'aménagement et s'intégrera dans une programmation propre aux volontés de réalisation des communes de l'agglomération et des partenaires.

Afin d'assurer le développement de ce réseau cyclable, QBO a proposé une refonte de la gouvernance associée aux aménagements vélos. En date du 11 mai 2024, le conseil communautaire a acté la création d'un « fond de concours vélo » afin d'aider les communes de l'Agglomération en ce sens.

\*\*\*

Après avoir délibéré (1 abstention ; 48 suffrages exprimés dont 48 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le schéma directeur des mobilités actives.

## **Débats relatifs au rapport n°20 :**

**Mme Le Cam** : « Je me suis particulièrement intéressée à ce rapport. Dans le contexte, je lis qu'un document opérationnel est relatif aux infrastructures cyclables et piétonnes. Il y a différents objectifs, notamment celui d'être cohérent avec l'offre de transport en commun et ses perspectives d'évolution. Ce sont des éléments qui me semblent tout à fait intéressants et à développer, mais si je prends les différentes actions, il n'y a pas un mot sur l'action piétonne et pas un mot de cohérence avec le transport en commun.

*Pour autant, je pense que la meilleure mobilité reste la marche à pied. Si nous voulons être efficaces sur le plan écologique, le transport en commun est à favoriser, c'est tout de même celui qui transporte le plus de monde. Je suis donc très surprise qu'il n'y ait pas une seule action en ce sens dans ce document. »*

**M. Ghachem** : « Rapidement, parce que nous en avons largement échangé en commission sur le schéma, et je suis assez favorable à ce rapport, qui est assez bien construit, à part nos quelques différences, mais nous les avons déjà données lors des Conseils municipaux précédents.

*Je voulais surtout intervenir sur une question que j'avais posée en commission sur les perspectives de financement. J'ai déjà parlé en Conseil du CPER (Contrat de Plan État-Région), qui a un volet train, que l'État avait malheureusement fléché sur les métropoles. J'avais demandé s'il y aurait une action proactive de la Municipalité, ou même de nos conseillers régionaux, pour pousser à la Région pour que le plan, puisqu'il y avait un côté train, sur lequel tout le budget allait malheureusement aux métropoles...*

*N'aurions-nous pas pu axer que le budget sur les vélos-routes, pistes cyclables, qui fait partie de ce CPER, soit fléché sur les autres collectivités hors Métropole ? Cela permettrait d'avoir une enveloppe plus conséquente sur les autres agglomérations dans le cadre de l'aménagement du territoire, donc d'équilibrer le territoire breton.*

*Dans ce cadre, ne pourrions-nous pas encore pousser – je sais que c'est en train d'être finalisé, et bien entendu, je suppose que QBO se portera à l'appel d'offres sur les vélos-routes, etc. – pour que ce budget soit rééquilibré par le vélo par rapport à la priorisation qui a été faite sur les métropoles sur le train ? »*

**Mme Dorval** : « Pour répondre à Annie Le Cam, ce rapport est l'adoption du schéma des mobilités actives. Par mobilités actives, nous entendons les mobilités douces, c'est-à-dire une forme de transport qui n'utilise que l'activité physique comme moyen de déplacement. C'est pour cela que ceci concerne piétons et vélos, et que le bus, que nous prenons évidemment en considération, ne fait pas partie de ce schéma, puisque nous sommes vraiment sur le schéma des mobilités actives. Les déplacements piétons sont donc bien pris en compte dans ce schéma. D'ailleurs, je vous ai cité la boîte à outils que vous avez pour conforter la marche à pied dans les communes de l'Agglomération, qui est en annexe. Les déplacements sécurisés dont j'ai parlé, cohérents, directs et confortables, concernent aussi bien les itinéraires piétons que vélos. Ces mobilités actives concernent donc ces deux styles de mobilité. »

**Mme Jean-Jacques** : « Je me rends compte qu'il y a eu un oubli, le rapport sur la marche à pied n'a pas été ajouté. Nous en avons parlé lors des précédentes réunions. Nous avons

*néanmoins mis en exergue que la marche à pied était majoritairement pratiquée à l'intérieur des limites communales, mais nous avons eu peu de demandes spécifiques remontées par les élus ou les habitants de manière générale par rapport au vélo ou à d'autres mobilités douces. Cependant, je propose que nous vous envoyions cette boîte à outils par mail, laquelle sera davantage détaillée dans les 13 autres communes de l'Agglomération, lesquelles ont beaucoup plus travaillé sur le sujet, puisque nous avons eu beaucoup plus de remontées des habitants dans les centres-bourgs que sur la ville de Quimper. »*

**Mme Assih** : « *Merci et merci à Annie pour sa vigilance. Nous complèterons le rapport. »*

**Mme Le Cam** : « *Je pense que vous avez compris mon intérêt pour la marche à pied. »*

**Mme Assih** : « *Nous avons tout à fait compris, et pour le coup, la partie du rapport manquait. »*

**Mme Dadkhah** : « *Depuis le début de la séance, nous parlons de tout, de la politique générale, de la politique nationale, et maintenant du CPER, mais ce n'est pas l'instance appropriée pour faire le point sur le CPER. Karim, tu dois le savoir, même si tu as peut-être envie de fusionner les deux instances, mais c'est en Conseil communautaire que nous faisons régulièrement le point sur le CPER.*

*Je profite d'être indisciplinée pour dire qu'avec tout ce que nous avons entendu sur le PLF 2025, j'espère que l'État, le Département et les autres collectivités seront au rendez-vous. Par exemple, j'espère que le département du Finistère sera au rendez-vous sur le centre de maintenance à Quimper.*

*C'était pour faire le point sur le CPER, parce que tu m'as parlé de CPER, des mobilités sur le CPER. Sur le CPER, 682 millions ont été fléchés par l'État et la Région, ce qui est un effort assez historique, mais le grand fléchage est sur le train et le TGV. Si Madame la Présidente me le permet, mais vu l'heure, cela m'étonnerait, j'aimerais bien répondre sur tout ce que la Région essaye de faire. »*

**Mme Assih** : « *Non, j'ai dit que nous restions dans le rapport, à savoir les mobilités actives. »*

**Mme Dadkhah** : « *En revanche, sur le plan Vélo, c'est dans un autre dispositif, c'est le bien-vivre. Nous avons signé la convention hier entre la Région et QBO. Dans le bien-vivre routier, il y a un fléchage sur le circuit vélo qui est subventionné par le Conseil régional. »*

**Mme Assih** : « *Je propose donc de transmettre le schéma bien-vivre qui a été voté hier à l'ensemble des élus municipaux, pour qu'ils aient l'information.*

*Si c'est hors sujet, non, Karim. Dix secondes, parce que d'autres collègues attendent d'avoir la parole. »*

**M. Ghachem** : « *Ce n'est pas hors sujet. Je pense que je me suis mal exprimé. Le CPER a été voté, etc. Je disais que dans le volet transport du CPER, il y avait une partie train et une partie vélo, et que le fléchage de cette partie vélo, c'est la Région qui décide. Je pense que c'est aussi le rôle des collectivités que de pousser pour avoir une partie, et la plus grosse partie de ce fonds, pour chacune des collectivités. Vous en avez parlé au dernier Conseil*

*municipal et on m'avait dit qu'un travail serait fait en ce sens. Je voulais donc simplement savoir où nous en étions, point. Ce n'était pas une attaque, je n'ai jamais dit que la Région ne faisait rien. »*

**Mme Dadkhah :** « *Non, ce n'est pas une attaque, mais une vigilance qui est de dire : espérons que tout le monde honore son engagement, et a priori, le gouvernement et l'État. »*

**M. Ghachem :** « *Je ne suis plus dans aucun parti ni dans aucune Collectivité à part celle-ci, je le précise. »*

**Mme Dadkhah :** « *Non, mais c'est un vœu collectif, je pense que tout le monde peut y adhérer. Je n'aime pas trop dire l'État, donc j'espère que le gouvernement honore son engagement par rapport au CPER. »*

**Mme Assih :** « *C'est un vrai vœu, mais pas que là. »*

**M. Troglia :** « *Je vous ai apporté le dernier Atlas des liaisons cyclables et fiches descriptives de 2001-2013, c'est-à-dire le schéma cyclable de l'époque. Comme vous vous en doutez, il n'a peut-être pas beaucoup servi depuis. En tout cas, il est toujours assez dangereux de circuler dans les rues dans l'Agglomération. Je pense qu'il y a toujours un énorme travail à faire.*

*J'espère également que ce schéma directeur cyclable n'a pas été conçu uniquement comme un moyen de relier une sortie de ville à une autre sortie de ville, mais deux centres-villes. Ce que je veux dire, c'est que nous sommes un Conseil municipal, et je pense que l'essentiel des efforts est, de mon point de vue, sur l'espace que nous consacrons aux vélos dans les villes. Même si cela demande des discussions, lesquelles ont permis d'arriver à ce document, qui est très intéressant – merci beaucoup, Marie-Pierre – je pense que l'essentiel des efforts que nous devons déployer aujourd'hui, toutes les difficultés que nous allons rencontrer seront pour relier une école à une boulangerie, relier la Grande salle à d'autres pôles génératrices.*

*Je ne vais pas prendre beaucoup d'exemples. Si je ne devais en prendre qu'un, ce serait la liaison du pôle Max-Jacob à Crac'h Gwen, qui, de mon point de vue, ne peut se faire que par un passage par les commerces et les lieux de vie, et pas, comme nous pouvons le deviner ici, mais si c'est une autre liaison, en évitant les difficultés. J'ai bien compris qu'un des enjeux était d'éviter les centres-villes, donc il y a tout un travail à faire en complément pour rééquilibrer les circulations et l'espace que nous laissons aux vélos, mais aussi aux piétons, parce que je rejoins complètement Annie sur cela. Néanmoins, en tout cas en 2013, nous utilisions peut-être moins d'euphémismes et nous appelions ce schéma directeur un schéma directeur cyclable.*

*Tous ces trajets sont particulièrement intéressants pour certains – pas pour moi à titre personnel, parce que si je veux aller à Guengat ou à Plogonnec, j'y vais en voiture – mais ils sont nécessaires, même si le budget nécessaire fait peur, parce que si j'ai bien compris, ce sont 41 millions d'euros HT, je crois que c'est ce que j'ai entendu tout à l'heure. Compte tenu des enjeux actuels, nous pouvons donc nous inquiéter, et je ne pense pas que nous puissions faire ce réseau sans l'aide de l'État, qui n'a peut-être pas assez donné de grandes orientations.*

*Nous sommes ici sur 2025-2035, et j'espère qu'en 2035, nous pourrons sortir ce document usé et utilisé et que nous arrêterons de dire que se déplacer à vélo à Quimper est dangereux. »*

**M. Le Bigot** : « *C'est un schéma dessiné à la hauteur de l'Agglomération. Je trouve que c'est bien, j'espère que nous pourrons le mettre en œuvre. Néanmoins, la réalisation de ce schéma reste de la compétence des communes, la compétence Voirie reste une compétence communale. Ce sont donc les communes, et notamment Quimper, mais également les autres communes de l'Agglomération, qui seront en charge de mettre en œuvre les réalisations.*

*J'attire l'attention sur un point particulier qui est la nécessité d'avoir de bonnes signalisations, parce que je trouve que ce n'est pas suffisant aujourd'hui, autant sur Quimper que sur les communes périphériques. Ce n'est pas très bien signalé si vous voulez prendre des raccourcis, des tunnels, passer sur les routes, notamment du côté du rond-point d'Entremont : pour trouver le passage sur la route, il faut connaître la route. C'est pareil lorsque nous allons vers Gourvily, si nous voulons aller vers la clinique, pour connaître le chemin à pratiquer en toute sécurité, il faut presque avoir son GPS pour prendre la route. Nous avons donc un bel effort à faire au niveau de la signalisation.*

*Le deuxième effort permanent à faire, c'est l'entretien des chemins, qui n'est objectivement pas satisfaisant. Lorsque vous faites du vélo tous les jours, il est vrai que sur les bords de route, lorsqu'il y a des cailloux, des blocs de pierre cassés et pas mal de choses qui traînent, nous devons nous écarter, aller sur la route et quitter la voie cyclable. Je pense qu'il y a donc un effort à faire sur les voies cyclables pour l'entretien, pour l'utilisation en permanence. »*

**M. Menguy** : « *Madame la Maire... Excusez-moi, c'est compliqué, parce que le même rapport était présenté à QBO, et comme nous alternons entre les compétences de QBO et de la Ville, on s'y perd.*

*Je n'ai pas bien compris l'intervention de notre collègue Patrick Troglia, qui est en charge des mobilités actives. Je n'ai pas bien compris pourquoi il intervenait en Conseil municipal sur le schéma des mobilités actives, qui est certes passé à QBO, mais présenté à Quimper, et qui présente donc des actions à l'échelle communautaire, mais qui doivent, comme Daniel vient de le rappeler, être également prises en charge par les communes. J'ai l'impression que notre ami Patrick n'a pas trouvé totalement son compte dans la manière dont ce schéma a été instauré. Nous avons échangé en commission et j'ai déjà senti à ce moment-là qu'il y avait quelques divergences. Quitte à dire les choses, autant aller jusqu'au bout, je vous y invite.*

*Moi, je trouve que tout cela est très intéressant. Vous avez donné des explications à Annie concernant la « faiblesse » des propositions en termes de mobilités piétonnes, je pense que c'est aussi très important. Comme le dit Marie-Pierre Jean-Jacques, cela s'exprime davantage à l'échelle d'une Ville qu'à l'échelle de l'Agglomération, de fait, mais je pense que Quimper a de nombreux atouts de ce côté-là avec tous ses chemins et ses venelles.*

*Vous savez qu'il y a eu ces derniers jours des décès de cyclistes à Paris. Vous avez vu la manière dont tout cela a été relaté, il y a des enquêtes en cours, mais je suis frappé au quotidien, lorsque je suis cycliste – comme tout le monde, j'utilise plusieurs modes de déplacement en fonction du déplacement – par l'agressivité des usagers les uns envers les autres. Il est probable que le même usager puisse changer son comportement dans le temps en fonction du mode de déplacement qu'il emploie. Je trouve que dans la manière de porter*

*ces sujets, qui sont importants, de faire évoluer la Ville, il faut prendre toutes les précautions et faire tous les efforts possibles pour convaincre de l'utilité de ces aménagements et de ne pas opposer les usagers les uns aux autres, les modes de déplacement les uns aux autres.*

*Je vous vois lever les yeux au ciel. Ce n'est pas péjoratif... »*

**Mme Assih** : « *Sincèrement, je me disais que c'était vrai.* »

**M. Menguy** : « *Tout à fait, et en le disant, je me dis que c'est une tâche immense, mais je pense que c'est fondamental. Déjà, nous irons plus vite dans les aménagements en convainquant, et cette agressivité, qui est dangereuse, souvent à l'égard du piéton, et principalement du cycliste, doit cesser. C'est un vrai frein pour l'usage du vélo. Moi, je « m'engueule » souvent avec Annie, qui me dit : « Mais tu n'as pas fait ça quand même ? » Si, là, je ne suis pas passé par tel endroit avec mon vélo, je suis passé ici, mais tout en faisant attention aux piétons et aux piétonnes, et je n'ai jamais renversé personne.*

*Il y a donc un enjeu là-dessus. J'ai vu le schéma dans le détail, mais je n'ai pas perçu totalement ce sujet, et je crois qu'il y a là un pan de politique à prendre en compte, parce qu'il ne faut pas non plus mépriser le ressentiment que certains usagers peuvent avoir sur l'évolution de la Ville en faveur des mobilités actives. Autant il y a probablement un besoin d'aménagement pour le vélo, autant c'est plus simple pour le piéton et probablement moins coûteux. À mon avis, il y a forcément quelque chose à faire sur la manière dont nous rendons lisibles ces itinéraires. »*

**Mme Assih** : « *Merci. Je suis tout à fait d'accord avec cette question de lisibilité à donner aux itinéraires – c'est vrai, il faut y travailler – mais ce n'est pas tout, parce que ce que vous posez, Guillaume Menguy, c'est vraiment la question des incivilités. À un moment donné, il faut se demander comment réussir collectivement à faire changer un comportement individuel d'incivilités, notamment sur ce segment, mais pas que. C'est vraiment complexe, donc c'est à travailler. Pour tous nos schémas, nos infrastructures, il faudra que nous pensions à cet accompagnement, y compris du côté du rappel des règles, en termes de communication. Nous parlions de communication, cela sert aussi à ceci, et peut-être aussi en termes de formation. Il y a donc un chantier à mener en parallèle.* »

**Mme Vignon** : « *Je vais être très rapide. Je partage absolument le propos que tu as eu, Guillaume Menguy, sur les modifications génétiques qui s'opèrent suivant le moyen de déplacement que nous avons : on peut être un imbécile de conducteur automobile, une idiote de conductrice de vélo, et pareil pour la trottinette. Je trouve donc que c'est très intéressant de dire qu'il y a quelque chose qui tourne autour de l'incivilité.*

*Si je reprenais la parole pour rebondir sur ce que disait Madame la Maire et sur ce que tu disais, c'est la zone blanche de l'action publique aujourd'hui, c'est-à-dire que nous touchons à ce qui est de l'ordre du vivre-ensemble, des règles d'éducation, etc. C'est un vrai problème aujourd'hui.*

*Je rebondis sur ce que disait Annie Le Cam tout à l'heure. Par exemple, la question de la marche autour des écoles se pose. Lorsque nous travaillons sur la sécurisation des abords des écoles, nous sommes de plus en plus confrontés non pas au bâti, mais aussi au fait qu'un parent pose sa voiture en vitesse sur un trottoir, ce qui empêche une maman en poussette de*

*pouvoir passer, ce qui tend les relations les uns avec les autres, alors que si chacun avait sa place...*

*Cela vaut pour les cyclistes également, puisque les enfants viennent à vélo et qu'il arrive que les voitures ne regardent pas, mais nous pourrions mélanger tout le monde, parce que chacun est un peu coupable et responsable de ce qu'il se passe. Il est vrai que cette question de civilité, de vivre-ensemble et de se déplacer ensemble est un vrai travail.*

*Annie, je surprenais tout à l'heure une conversation que vous aviez avec David, vous vous posiez la question de cette avenue de Remscheid en disant : « Comment allons-nous pouvoir mettre tout le monde sur le même espace, parce que la route n'est pas grande ? » Je crois que le travail est celui-là, essayer de trouver de la place pour tout le monde dans le même espace et que chacun ait sa place dans le respect.*

*C'est une vraie interrogation politique que cette question de l'incivilité ou du respect des règles. Je ne sais pas comment nous pouvons faire, mais je pense qu'il y a quelque chose à travailler autour de cela. Je trouve donc que ce que tu as dit est extrêmement important. »*

**Mme Postic** : « Je n'aurais pas mieux dit que Laurence Vignon, mais je voulais aussi attirer l'attention des uns et des autres, même si vous le savez tous, en rappelant que les incivilités que nous constatons sur les trottoirs à Quimper, ce sont essentiellement celles des trottinettes. Peut-être que la police municipale devrait être plus présente, parce que je manque d'être renversée ou percutée par des trottinettes dépassant manifestement les limites de vitesse sur les trottoirs de Quimper, avenue de la Gare, et je pense qu'il y aurait une vertu pédagogique à l'intervention de la police municipale à ce niveau-là. »

**Mme Assih** : « Elle le fait, elle le fait vraiment. Si nous avons bien une police de proximité et de voie publique, elle est bien assurée par nos agents de police municipale. Philippe Broudeur me dit que l'infraction est sanctionnée à hauteur de 135 euros. C'est fait, nous en sommes à la phase sanction. »

**M. Mushingantahé** : « Je suis désolé, ce n'est pas pour défendre les vélos, je suis d'accord avec le projet des vélos... »

**Mme Assih** : « Nous avons tous défendu les cyclistes et les piétons. »

**M. Mushingantahé** : « Je précise tout de même qu'il faut aussi respecter les véhicules. Je pense qu'en ville, les vélos sont obligés de se limiter à 30 km/h. Certains vélos rouent au-delà de 30 km/h, donc je pense, comme le dit Laurence Vignon, que les panneaux ne sont pas uniquement pour les véhicules, mais pour les vélos également. »

**Mme Assih** : « Attention, il y a des panneaux, comme les M12, qui permettent de passer le feu rouge, sous réserve qu'il y en ait. Ce n'est donc pas griller le feu rouge. »

**M. Le Bigot** : « Par rapport aux piétons, aux trottinettes et aux vélos, j'entends bien. Ceci dit, ce qui gêne le plus les piétons sur les trottoirs, en particulier les piétons handicapés ou qui ont des difficultés, ce sont les voitures qui sont garées sur les trottoirs. Faites le tour de Quimper. Attendez, si nous allons tout à l'heure du côté du Ceili, si nous prenons la rue derrière, tous les trottoirs sont occupés par des voitures. Les gens qui veulent circuler sur le trottoir vont sur la route. »

**Une intervenante (non identifiée) :** « *Il faut appeler la police.* »

**Mme Assih :** « *Oui, mais laquelle ?* »

**M. Le Bigot :** « *Nationale, en l'occurrence.* »

**Mme Assih :** « *Nous n'avons plus de commissaire de police depuis fin août.* »

**Une intervenante (non identifiée) :** « *La police nationale peut verbaliser.* »

**Mme Assih :** « *Oui, mais il faut qu'il y ait des effectifs suffisants. Ils le font. Reprenons notre calme, nous sommes d'accord, je crois que nous sommes d'accord. Revenons au SDMA (Schéma Directeur des Mobilités Actives).* »

**M. Le Bigot :** « *Nous pouvons arrêter, mais rappeler à l'ordre également des automobilistes qui se garent sur les trottoirs.* »

**Mme Assih :** « *Je vous invite à venir aux Assises de la Sécurité pour parler de ces questions d'insécurité liée aux déplacements. Ce sera l'occasion et le lieu où nous pourrons en débattre.* »

*Je vous propose de passer au vote ce schéma directeur des mobilités actives pour les années 2025-2035. »*

**Mme Lévy-Gérard :** « *Je suis entièrement d'accord avec les remarques d'Annie, je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Annie tient à marquer le coup, et elle a raison, en s'abstenant, mais nous étions effectivement totalement en phase sur le fait que, compte tenu de ces remarques pour les piétons...*

*J'en profite, Madame la Maire, pour dire que je ne suis pas favorable non plus à ce que l'on vise toujours les voitures. »*

**Mme Assih :** « *Non, mais je crois que ce n'était pas le cas. Je pense qu'il faut vraiment que nous nous reconcentrions, l'objet n'était pas celui-là. Nous voulons voter un schéma directeur des mobilités actives, donc je vous demande d'être attentifs ou attentives, parce que je ne sais plus. Qui s'abstient ? Annie. Qui s'oppose ? Personne.* »

*Je vous remercie, merci à Marie-Pierre et à Michel d'avoir mené ce gros travail à l'échelle de l'Agglomération, puisque nous sommes vraiment dans ces jonctions. Le SMDA était sous le pilotage de Marie-Pierre dans le cadre des mobilités, justement parce que c'est intercommunal, mais nous aurons aussi notre schéma vélo, qui est communal. »*

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Françoise DORVAL**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Réforme nationale de dépénalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie - Présentation des annexes 1 et 2 de la convention de versement du produit des Forfaits de Post-Stationnement (FPS)**

**Le présent rapport a pour objet de communiquer à la présente assemblée les annexes de la convention pour le versement du produit des Forfaits de Post-Stationnement (FPS) entre la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale (QBO), au titre de l'année 2023.**

\*\*\*

La Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) a réformé en profondeur les principes du stationnement payant sur voirie. Elle visait à donner davantage de compétences aux collectivités locales pour mettre en œuvre un véritable service public de la mobilité et du stationnement.

Le système est passé d'une « organisation pénale » identique sur l'ensemble du territoire à une « organisation décentralisée et dépénalisée », permettant de prendre en compte les spécificités locales. Le système n'est plus celui de l'amende pénale mais celui d'une redevance pour occupation du domaine public appelée « Forfait Post Stationnement » (FPS).

Dans ce cadre, la ville de Quimper et la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale ont approuvé, en application de l'article R 2333-120-18 du code général des collectivités territoriales, une convention fixant chaque année la part des recettes issues des forfaits de post-stationnement reversée à QBO pour l'exercice de la compétence d'organisation de la mobilité.

A cet égard, ladite convention, valable un an, est renouvelée tacitement chaque année, sauf décision explicite contraire des parties.

Pour une parfaite information entre les parties, deux annexes fixant les montants des coûts de mise en œuvre des forfaits de post-stationnement, des éventuelles opérations de

voirie financées et les recettes annuelles réalisées sont transmises par la ville de Quimper à Quimper Bretagne occidentale.

Ce reversement est effectué déduction faite des coûts de mise en œuvre de la politique du stationnement payant sur voirie. Les modalités de répartition des recettes des FPS représentent un enjeu important pour les équilibres budgétaires tant pour l’Établissement Public de Coopération Intercommunale que pour la commune.

Pour l’année 2023, les données à prendre en considération sont les suivantes :

- montant des recettes FPS de l’exercice 2023 : **245 323,22 €** (pour rappel, ce montant correspond au montant des recettes FPS, et non au montant des recettes du stationnement payant, qui lui s’élève à près de 1 117 500 € pour l’année 2023 (hors dotation amendes forfaitaires) ;
- montant global des dépenses liées à la mise en œuvre de l’exercice 2023 : **339 997,41 €.**

Par conséquent, dans le cadre du principe de bonne administration, il est proposé de formaliser un versement nul car les coûts de mise en œuvre des forfaits de post-stationnement sont supérieurs aux recettes des forfaits de post-stationnement.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, d’approuver les annexes 1 et 2 de la convention de reversement du produit des forfaits de post-stationnement.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Françoise DORVAL**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Modification n°2 du règlement de changement d'usage des meublés de tourisme**

**Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024, la mise en location pérenne d'un logement en meublé de tourisme est soumise à la procédure de changement d'usage. En effet, la mise en location répétée, pour de courtes durées, d'un logement à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile fait perdre au bien sa destination de logement.**

**Eu égard au nombre d'autorisations sollicitées, il est proposé de durcir le règlement approuvé afin de limiter le nombre d'autorisations par propriétaire, et plus spécialement dans le secteur du centre-ville.**

\*\*\*

Une première modification du règlement a été approuvée par délibération du conseil municipal du 21 mars 2024 afin de tenir compte de jurisprudences relatives à l'impossibilité de conditionner l'autorisation de changement d'usage à un accord du syndic ou à la transmission du règlement de copropriété.

Au 1<sup>er</sup> août 2024, soit six mois après l'entrée en vigueur du règlement de changement d'usage, 91 demandes ont été déposées via le téléservice Déclaloc.

Il apparaît que sur les 57 demandeurs, 12 sont multi-propriétaires de meublés. Hormis deux propriétés situées à Ergué-Armel et Kerfeunteun, 22 biens appartenant à dix propriétaires différents sont localisés dans le centre-ville de Quimper.

61 demandes sur 91 concernent des logements situés dans le centre-ville.

Compte-tenu de la tension sur le marché du logement et de la pénurie de petits logements, il est proposé d'introduire dans le règlement de changement d'usage une limitation du nombre d'autorisations par propriétaire, que ce dernier soit un particulier ou bien une société. Une telle restriction existe à Vannes et Arradon.

Ainsi, il est proposé de limiter, sur l'ensemble du territoire quimpérois, le nombre d'autorisations de changement d'usage à deux par propriétaire. En outre, sur le périmètre

délimité du centre-ville, reproduit ci-dessous, il est proposé de diminuer ce chiffre à une autorisation par propriétaire.

Compte-tenu de l'impact de cette modification, elle ne pourra être mise en œuvre que dans un délai de six mois après l'approbation de la modification du règlement. En effet, selon la jurisprudence, il convient de laisser ce délai minimum pour permettre aux propriétaires de prendre connaissance de ce durcissement de la réglementation.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver les modifications apportées au règlement relatif au changement d'usage ;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Débats relatifs au rapport n°22 :**

**Mme Le Meur :** « Je pense que vous êtes surprise que je demande une intervention sur ce sujet.

*Tout d'abord, j'ai une annonce à vous faire. Cela n'a peut-être rien à voir, mais peu importe. C'est juste pour vous dire que la proposition de loi arrive à son terme et que nous avons une date d'inscription. Cela va vous aider au niveau de la Communauté de Communes d'avoir des outils à la main des communes, avec une proposition de loi qui trouvera son échéance dans quelques jours, soit le 28. »*

**Mme Assih :** « Nous attendions cette information, c'est complètement en lien. »

**Mme Le Meur :** « Je vous la donne en exclusivité, parce que je viens d'avoir un coup de fil à l'instant. Ce sera le 28 octobre, la commission mixte paritaire. »

**Mme Assih :** « C'est une bonne nouvelle. »

**Mme Le Meur :** « C'est effectivement une très bonne nouvelle.

*Pour revenir à cette délibération, c'est un sujet qui a été sollicité plusieurs fois, notamment par des communes comme Vannes ou Saint-Malo. Comme j'en ai parlé avec David Lesvenan, nous savons très bien qu'il y a un risque, parce que ce n'est pas dans les textes de loi actuellement, à part dans la jurisprudence. Je pense qu'il y a une volonté commune à beaucoup de mairies de réguler l'ensemble de ces locations de courte durée pour continuer à avoir du vivre-ensemble, nous en avons un peu parlé, pour avoir une qualité de vie dans nos communes avec des villes qui ne doivent pas changer de physionomie ni de façon d'être. Comme je le dis souvent, nous ne sommes pas là pour être dans des villages-vacances.*

*Cette proposition a effectivement une vocation de limiter le nombre par foyer de biens à visée locative. Ces dernières années, nous nous sommes rendu compte que le logement n'avait plus la place qu'il avait avant, avec une valeur de patrimoine, la valeur qui était de loger les citoyens. Progressivement, nous sommes partis de l'accumulation de niches fiscales qui ont incité les gens à chercher de la rentabilité sur le logement, alors que ce n'était pas la vocation première du logement. Tout ce qui est location de courte durée, nous savons par le rapport que j'ai pu remettre cet été au Premier ministre que la rentabilité étant bien plus attractive, nous avons effectivement des gens qui ont du potentiel d'investissement et qui se sont détournés de la location nue de longue durée vers de la location de courte durée, laquelle rapporte trois fois plus en termes de rentabilité, et qui, en plus, se retire de toute fiscalité. Il faut savoir que 70 % des gens qui louent en location de courte durée dans un régime réel ne payent pas d'impôts.*

*Nous parlions tout à l'heure de la nécessité de trouver au bon endroit et de solliciter la participation de tous, et la participation de tous, par des prises de décision comme celle-ci, c'est aussi une prise de conscience que le logement...*

*Lorsque nous parlons d'écologie et que nous devons limiter l'impact que nous avons sur le foncier, notamment pour le laisser à disposition de l'agriculture, c'est aussi une forme de changement d'usage. Il s'agit de changer nos usages, de ne pas considérer que le logement est à usage lucratif, mais qu'il doit aussi être à usage d'héberger les gens et de continuer à*

*faire vivre nos villes dans les formats que nous avions antérieurement décidés, soit des formats à notre identité.*

*Je suis donc heureuse de vous annoncer ici que vous aurez bientôt des outils en main et que vous aurez peut-être plus de facilités pour agir dans cet objectif. »*

**M. Lesvenan** : « *Le texte qui vous est proposé reprend les dispositions qui existent déjà dans plusieurs collectivités. Merci à notre collègue Annaïg Le Meur de nous reporter cette information sur le passage de la loi que nous sommes plusieurs à attendre, avec ces mêmes objectifs d'intérêt général pour la Collectivité.*

*J'ajoute une information que plusieurs d'entre vous ont peut-être déjà vue. Dans cette jurisprudence qui s'enrichit, en attendant le texte législatif, nous venons d'apprendre que le Tribunal administratif avait validé les dispositions prises par la ville de Saint-Malo en reconnaissant l'objectif d'intérêt général poursuivi, que ce soit pour des quotas par propriétaire ou par quartier que nous vous proposons ici ce soir. »*

**Mme Assih** : « *C'est donc une double bonne nouvelle. »*

**M. Formentin-Mory** : « *En effet, bonne nouvelle, en espérant que cela en apportera d'autres dans le temps, puisqu'il y a encore beaucoup de chemin à faire, mais c'est une première pierre grâce à un travail collectif de Madame la Députée et de la Députée socialiste des Pyrénées-Atlantiques aussi, donc un travail transpartisan. Je pense qu'il est important de montrer que lorsque l'on travaille ensemble, cela peut apporter des fruits intéressants pour tout le monde. »*

**Mme Assih** : « *Exactement. »*

**M. Ghachem** : « *J'ai une remarque et une question. La remarque, je l'avais faite en commission sur le nombre de personnes déclarées. Il faudra être vigilant à ce que cela continue, parce que ce nombre me paraît assez faible, mais c'est la mise en place. Je pense qu'il y aura une vigilance à avoir là-dessus.*

*Deuxièmement, j'ai une question juste pour information. De quelle manière le périmètre du centre-ville a-t-il été déterminé ? Certaines parties auraient pu y être ajoutées. Je sais que c'est un premier jet, mais ce périmètre a-t-il vocation à être étendu en fonction des annonces que nous verrons ? Je pense par exemple au quartier de Locmaria. »*

**M. Lesvenan** : « *Merci pour ces questions. Je vais apporter quelques éléments d'éclairage. Nous sommes attentifs à l'évolution du nombre de logements, qui sont autant de logements qui sont retirés de la location de longue durée, sur lesquels nous avons une tension majeure.*

*La carte du centre-ville est effectivement un premier jet que nous proposons, notamment liée aux actions Cœur de Ville, que nous définissons avec l'État. Ce sont donc des cartes que nous réutilisons sur nos différentes politiques. Ce sont des cartes que nous pourrons faire évoluer dans le temps.*

*Nous avons également eu un échange en commission sur le nombre de logements qui peuvent paraître sur les plateformes et le nombre d'autorisations demandées. Il y a effectivement un petit décalage, lequel s'explique notamment par le fait que vous pouvez mettre – cela reste*

*bien sûr une possibilité pour tout un chacun – votre logement sur toute plateforme de location de meublés de tourisme, et tant que vous ne dépasserez pas les 120 jours par an, vous n'avez pas besoin de faire une déclaration de changement d'usage, d'où ce delta conséquent.*

*Un dernier chiffre, puisque nous avons repris les éléments que nous avions pu analyser en septembre 2022, commencer à réfléchir sur la mise en place d'un dispositif : nous étions à quelque chose comme 695 logements sur les plateformes, et selon le dernier recensement que nous avions via un site appelé AirDNA, nous sommes sur du 595, ce qui annonce une petite inflexion vers la baisse du nombre de logements sur les plateformes de location, ce qui veut dire autant de logements qui reviennent aussi sur ce qui est notre priorité pour l'intérêt général, à savoir la location longue durée. »*

**Mme Le Meur** : « *Au-delà de ces dispositifs, la vocation que je mène, notamment au sein du PLF, c'est vraiment d'améliorer la fiscalité pour le nu. Il y aura donc des dispositifs qui iront dans ce sens. »*

**Mme Assih** : « *Il est certain que la question de la fiscalité est centrale dans cette problématique de logement de longue durée et d'équité. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Françoise DORVAL**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition de parcelles aux consorts Conan Deudé situées vallée de Kermabeuzen**

**Dans le cadre du schéma d'aménagement paysager visant à préserver les fonds de vallées, la commune de Quimper va procéder à l'acquisition de terrains situés vallée de Kermabeuzen au prix de 0,80€ le m<sup>2</sup>.**

\*\*\*

Dans le but de poursuivre la préservation et la valorisation de la vallée de Kermabeuzen, la Ville a prévu l'acquisition de parcelles auprès des consorts Conan Deudé.

Il s'agit des parcelles cadastrées section CX numéro 44, section IW numéro 1 et section IV numéro 25p pour une surface d'environ 54 586 m<sup>2</sup> au prix de 0,80 € le m<sup>2</sup>, soit un prix total d'environ 43 668 €.

Les frais afférents aux transferts de propriété sont à la charge de la commune.

Conformément à la charte d'évaluation du Domaine, la Direction Immobilière de l'Etat n'a pas été consultée, le prix d'acquisition étant inférieur au seuil de consultation obligatoire.

\*\*\*

Sous réserve d'un accord unanime des consorts Conan Deudé pour l'ensemble des conditions de vente, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées section CX numéro 44, section IW numéro 1 et section IV numéro 25p pour une surface d'environ 54 586 m<sup>2</sup> au prix de 0,80 € le m<sup>2</sup> ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Françoise DORVAL**

**N° 24**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024  
(accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition rue de Belle-Île en mer auprès de Cogedim Atlantique**

**Il s'agit d'acquérir une emprise d'une parcelle sise rue de Belle île en mer, d'une surface approximative de 321 m<sup>2</sup>, auprès de COGEDIM ATLANTIQUE à titre gratuit.**

\*\*\*

Suite à la délivrance d'un permis de construire de 118 logements collectifs situé 1 rue Belle île en mer, sur la parcelle cadastrée section KC numéro 1, à COGEDIM ATLANTIQUE, il est nécessaire d'acquérir une emprise d'environ 321 m<sup>2</sup>, au titre de la rétrocession d'une liaison piétonne, d'éclairages publics, de containers déchets enterrés, destinés à être incorporés au domaine public, après avoir été réalisés et terminés par COGEDIM ATLANTIQUE.

Compte tenu de l'usage public des éléments précités, leur acquisition a été proposée à titre gratuit par COGEDIM ATLANTIQUE, actuel propriétaire.

Les frais liés au transfert de propriété - géomètre et notaire - seront à la charge de COGEDIM ATLANTIQUE.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approver l'acquisition auprès de COGEDIM ATLANTIQUE d'une emprise de 321 m<sup>2</sup> environ ainsi que des éléments précités, le tout à titre gratuit ;

2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;

3 - de décider du classement dans le domaine public communal de la liaison piétonne et des éléments précités suite à l'acquisition par la commune.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Françoise DORVAL**

**N° 25**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession avenue de Keradennec à SECIB immobilier**

**Il est proposé la cession d'une emprise d'une parcelle sise avenue de Keradennec, d'une surface approximative de 46 m<sup>2</sup> au profit de SECIB Immobilier pour un prix de 50 € le m<sup>2</sup>.**

\*\*\*

Dans le cadre de la délivrance d'un permis de construire d'un bâtiment de 14 logements collectifs situé 80 avenue de Keradennec à SECIB Immobilier, l'accès à ces futurs logements ne résultait que d'un simple droit de passage par une parcelle appartenant à la commune. C'est pourquoi, la collectivité souhaite une régularisation foncière par la cession d'une emprise de la parcelle cadastrée section HL numéro 386p, contigüe à la parcelle cadastrée section HL numéro 4 appartenant à l'aménageur, représentant l'accès souhaité. La surface de l'emprise cédée serait d'environ 46 m<sup>2</sup>.

Cette emprise ne présentant pas d'intérêt pour la commune et après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 50 € le m<sup>2</sup> a été proposé à SECIB Immobilier qui l'a accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approver la cession au profit de SECIB Immobilier d'une emprise de 46 m<sup>2</sup> environ au prix de 50 € le m<sup>2</sup> ;

2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Françoise DORVAL**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Régularisations foncières au profit de la voirie située rue de Bénodet**

**Il est proposé d'acquérir auprès des propriétaires des 30 et 32 rue de la Paix une dépendance de voirie, d'une surface approximative de 47 et 31 m<sup>2</sup> respectivement, située à l'arrière de leur propriété au prix de 50 € le m<sup>2</sup>**

\*\*\*

Monsieur Erwan Doaré et madame Catherine Hulin habitent au 30 rue de la Paix, monsieur Patrick Gloanec et madame Claudine Courot au 32 rue de la Paix. Il a été constaté un empiètement du domaine public sur leur propriété.

Dans le cadre d'un bornage contradictoire réalisé le 26 juin 2023, la discordance entre la limite foncière et la limite de l'ouvrage public a été constatée, c'est pourquoi il est nécessaire de procéder à la régularisation foncière pour une surface d'environ respectivement 47 et 31 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées section CH 154p et 153p.

Les frais liés au transfert de propriété – notaire et géomètre - seront supportés par la ville de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser la ville de Quimper à acquérir au prix de 50€ le m<sup>2</sup> d'une part une emprise d'une surface d'environ 47 m<sup>2</sup> sur une partie de la parcelle cadastrée section CH numéro 154 appartenant à Monsieur Erwan Doaré et madame Catherine Hulin, et d'autre part une emprise d'une surface d'environ 78 m<sup>2</sup> sur une partie de la parcelle cadastrée section CH numéro 153;

2 - d'autoriser l'affectation et de prononcer le classement desdites dépendances de voirie dans le domaine public communal ;

3 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Françoise DORVAL**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution de servitude ENEDIS route de Plogonnec**

**Dans le cadre du renouvellement du réseau « Basse Tension » situé route de Plogonnec, il convient d'établir une convention de servitudes entre la commune de Quimper et ENEDIS pour l'installation de canalisations souterraines.**

\*\*\*

Afin d'installer à demeure une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 65 mètres ainsi que ses accessoires dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique Route de Plogonnec, sur la parcelle cadastrée section ZN numéro 456, il est nécessaire d'établir une convention de servitudes entre la commune de Quimper et ENEDIS.

Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive d'ENEDIS.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 - à signer la convention avec ENEDIS ;

2 - à signer les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Françoise DORVAL**

**N° 28**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux de sécurisation des fils nus dans le cadre d'une convention tripartite entre le SDEF, ENEDIS et la ville de Quimper**

**La signature en 2020 du nouveau cahier des charges de concession du réseau d'électricité entre le SDEF et ENEDIS prévoit la résorption du réseau basse tension en fils nus d'ici la fin du contrat de concession en 2050. L'objet de ce rapport est de présenter les grandes orientations techniques et financières pour ENEDIS, le SDEF et la ville de Quimper, de proposer des priorités à donner à ENEDIS en termes d'enfouissement et de sécurisation des réseaux et de présenter le programme 2024-2028.**

\*\*\*

**1. Présentation du contexte**

Pour rappel, les responsabilités des différents intervenants sur le réseau électrique et le réseau d'éclairage public sont les suivantes vis-à-vis du dernier contrat de concession du réseau électrique :

- ENEDIS : Travaux de fiabilisation ou de sécurisation du réseau basse tension (remplacement du réseau en fils nus aériens par du réseau torsadé ou souterrain) ;
- SDEF : enfouissement ou effacement *esthétique* du réseau basse tension ;
- ENEDIS : renforcement du réseau basse tension ;
- ENEDIS : extension du réseau basse tension ;
- ENEDIS : maintenance du réseau d'éclairage public aérien situé sur les supports (poteaux) de distribution basse tension ;
- VILLE DE QUIMPER : renouvellement et renforcement du réseau d'éclairage public, y compris sur les supports de distribution basse tension ;
- VILLE DE QUIMPER : extension du réseau d'éclairage public

Le réseau électrique fils nus est le réseau qui présente le plus de risque vis-à-vis des interruptions de service par rapport au réseau électrique torsadé aérien et souterrain qui est le plus sécuritaire. Sa résorption est donc un enjeu majeur pour la collectivité.

Le nouveau cahier des charges de concession du réseau d'électricité entre le SDEF et ENEDIS prévoit la résorption du réseau basse tension en fils nus d'ici la fin du contrat de concession en 2050, ce qui implique pour ENEDIS :

Solution 1 : pas d'enfouissement, remplacement du réseau fils nus par du réseau torsadé aérien comprenant les câbles d'éclairage public.

Dans ce cas, la reconnexion des luminaires d'éclairage public sur support ENEDIS est à la charge d'ENEDIS : **la ville de Quimper n'a rien à payer au titre de sa compétence éclairage public ; dans ce cas il sera impossible pour la Ville de Quimper de demander une participation d'ENEDIS pour une opération d'enfouissement de réseaux ultérieure** ;

Cette solution est particulièrement adaptée en secteur rural pour limiter les pannes en cas de tempête notamment.

Solution 2 : demande d'enfouissement du réseau fils nus à ENEDIS et accompagnement total ou partiel de la ville de Quimper en partenariat avec le SDEF pour l'enfouissement des autres réseaux

Cette solution comprend l'enfouissement du réseau basse tension et la suppression des supports béton armé : dans ce cas, une convention de mandat doit être signée avec le SDEF pour la réalisation conjointe de l'enfouissement du réseau basse tension et du réseau d'éclairage public. La ville de Quimper paie via la convention avec le SDEF la réalisation du génie civil permettant l'enfouissement du réseau d'éclairage public et paie directement les travaux de câblage et de pose des candélabres d'éclairage public. Par ailleurs, dans le cas d'une opération d'enfouissement de réseaux dans un secteur donné, l'enfouissement du réseau de télécommunication est souvent prévu. La signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique est alors nécessaire pour déléguer au SDEF l'enfouissement du réseau de télécommunication. La ville paie alors l'intégralité de l'enfouissement du réseau de télécommunication via le SDEF. **La ville de Quimper doit donc accompagner financièrement l'opération d'enfouissement d'ENEDIS par l'enfouissement du réseau de télécommunication et / ou la création de son réseau enterré d'éclairage public.**

### Obligation d'enfouissement

Par ailleurs, l'article 4 du cahier des charges de concession prévoit l'obligation pour ENEDIS de remplacer le réseau aérien par du réseau souterrain ou posé suivant la technique de pose sur façade d'immeuble en secteur SPR et dans le périmètre immédiat des bâtiments classés ou sites remarquables. Une dérogation à cette obligation peut toutefois être accordée par la Ville par le biais de la signature d'une convention tripartite.

## 2. Propositions d'orientations techniques et financières

Aussi, il est nécessaire pour la ville de Quimper de définir des orientations et des priorités techniques et financières tant pour elle-même que pour ENEDIS afin que les différents intervenants puissent programmer leurs travaux respectifs.

Il est à noter qu'au-delà de l'obligation posée à ENEDIS de résorber les fils nus, l'enfouissement des réseaux est particulièrement intéressant dans les territoires soumis aux aléas climatiques (exemple : dernier épisode de tempête).

Il est donc proposé au conseil municipal de demander l'enfouissement du réseau basse tension à ENEDIS sur les secteurs prioritaires suivants :

- réseau en périmètre AVAP ;
- réseau sur grand axe de circulation ;
- réseau dans le périmètre d'une opération d'aménagement d'espace public programmée par la ville de Quimper ;

En secteur rural, il est aussi proposé au conseil municipal de demander à ENEDIS de prioriser le remplacement des fils nus par du réseau torsadé dans les secteurs présentant le plus de pannes pour l'usager (taux d'incidence élevé)

Il est également proposé de ne pas demander de travaux d'enfouissement dans les rues ayant fait l'objet de travaux de réaménagement récents.

### **3. Proposition de programme de travaux 2024 - 2028**

ENEDIS a proposé à la ville de Quimper de traiter un premier volet de 22 565 ml de fils nus dont 612 ml concernés par la technique discrète obligatoire (pose sur façade ou en souterrain) car située en zone classée. Ce premier volet fait l'objet d'une proposition de convention tripartite.

Dans ce premier volet, il n'est pas possible de changer les secteurs d'intervention au vu de l'organisation des études à mener par ENEDIS sur l'ensemble du Finistère. Dans les volets ultérieurs, il sera possible de préparer avec ENEDIS les secteurs d'intervention prioritaires.

Sur la base des propositions de priorité faites ci-dessus, l'estimation des travaux pour ENEDIS s'élève à 2 773 k€. L'estimation des travaux à la charge de la Ville de Quimper s'élève à 200k€ pour le génie civil d'éclairage public, à 800k€ pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication et à 550k€ pour la pose des candélabres et du réseau d'éclairage public soit un total de 1 550k€ sur la période 2024-2028 ;

A titre de comparaison, le budget investissement de la Ville de Quimper proposé en 2024 pour les travaux d'éclairage public (travaux renouvellement et économies d'énergie) est de 640 k€ soit 2 560 k€ sur la période 2024-2027 en poursuivant ce rythme d'investissement et de 100 k€ par an soit 400 k€ sur la période 2024-2027 pour les travaux d'enfouissement de réseaux. Le budget annuel actuel d'éclairage public pourrait donc absorber ces travaux. Par contre il serait nécessaire de multiplier par 2,5 le budget alloué aux enfouissements de réseau sur les 4 années à venir.

Sur la base des propositions de priorité faites ci-dessus et du programme de travaux proposé par ENEDIS, les différents secteurs de travaux sont les suivants (voir plans en annexe de la convention) :

Secteurs où le remplacement des fils nus par du réseau torsadé est prévu : quartier de Kervir, vieille route de Rosporden, place du Cosmos, rue Parc Menez, rue de Kervillou, rue

Saint Exupéry, avenue des Glénan, Rue St Exupéry, rue Aymard de Blois, Rue Beethoven, Rue Mozart, rue Bel Air, rue des Cerisiers, avenue des mouettes, avenue des Prés, rue du Guesclin, rue Surcouf, chemin de Kerlaeron, rue de Pennanguer, rue JJ Rousseau, rue Paul Borossi, rue du lavoir,

Secteurs où l'enfouissement du réseau basse tension et du réseau de télécommunication sont prévus : route de Pont l'Abbé, avenue Léon Blum, boulevard des Frères Maillet, une portée avenue de la libération,

Secteurs où l'enfouissement du réseau basse tension, du réseau de télécommunication et du réseau d'éclairage public est prévu : cité de l'Odet, rue de la Tour d'Auvergne, rue Bertrand de Rosmadec, avenue des Girondins, avenue des oiseaux, rue Henri Barbusse, chemin des potiers ;

#### **4. Propositions d'orientations techniques et financières pour les tranches de travaux ultérieures**

Afin de préparer les tranches de travaux ultérieures d'ENEDIS, du SDEF et de la ville de QUIMPER, la convention demande un engagement mutuel à poursuivre l'objectif de sécurisation du réseau fils nus sur la commune de QUIMPER au-delà de la convention 2024-2028 et à définir conjointement au préalable les priorités d'intervention en fonction des orientations souhaitées par la ville de Quimper, à savoir :

- la résorption du réseau fils nus en secteur AVAP ;
- la sécurisation de secteurs ruraux présentant un taux d'incident élevé.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver la convention tripartite pour la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis, de nouvelles canalisations en technique discrète et non discrète (aérienne sur poteaux) pour la sécurisation du réseau fils nus de la commune de Quimper avec le SDEF et ENEDIS ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer cette convention.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Françoise DORVAL**

**N° 29**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Demandes de subventions 2024 - Actions en matière de protection animale**

**Demandes de subvention, pour l'année 2024, des différentes associations ayant une action de protection animale. Le montant global est de 2 200,00 €.**

\*\*\*

L'association « L'animal dans la ville » a été créée en 1997. L'association a pour vocation de sensibiliser et responsabiliser les possesseurs d'animaux. Elle œuvre en particulier dans la régulation de la population des chats dans les quartiers, la prise en charge d'animaux de personnes hospitalisées. Cette action est menée en partenariat avec la ville depuis 1992. Cependant, depuis quelques années, l'association est moins active dans les quartiers, faute de bénévoles. Elle effectue de moins en moins de stérilisations.

L'association ABRAQ (Association des bénévoles du refuge animalier de Quimper) a été créée en 2012 par des membres de la SPA. L'association a pour vocation de sensibiliser et responsabiliser les possesseurs d'animaux. Elle œuvre en particulier sur la collecte puis la distribution d'aliments pour animaux pour les personnes les plus démunies, possesseurs de chiens et sur le financement de soins vétérinaires. Elle participe aux opérations de stérilisation de chats dans les quartiers en lien avec la SPA.

La SPA (Société protectrice des animaux) assure la gestion du refuge du Corniguel, construit sur les terrains municipaux dans le cadre d'un bail emphytéotique. Elle sollicite une demande de subvention de fonctionnement. La SPA reçoit par ailleurs les animaux de personnes hospitalisées ou admises en maison de retraite.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser les subventions aux associations suivantes, au titre de l'année 2024 (imputation 6574.521.833) :

L'ANIMAL DANS LA VILLE :	500 euros
ABRAQ :	1 200 euros
S.P.A. :	500 euros

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 30**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations culturelles - année 2024**

**Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 510 340 €.**

\*\*\*

Mesdames Noémie PUILLANDRE-COLLARD, Nabila PRIGENT, Valérie DURRWELL, Christelle QUERE, Annaïg LE MEUR, Margaux PHILIPPE, Valérie LECERF-LIVET, Anna-Vari CHAPALAIN et messieurs Bernard KALONN, Daniel LE BIGOT, Karim GHACHEM, Jacques LE ROUX, Gilbert GRAMOULLE, Claude LE BRUN, Yves FORMENTIN-MORY étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (34 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1- à verser, au titre de l'année 2024, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 510 340 €;

Associations	Objet de la subvention	Propositions
<b>SPECTACLE VIVANT</b>		
Très Tôt Théâtre	Frais de fonctionnement du Pôle Max Jacob	51 000 €
	Frais d'utilisation des salles de spectacle	10 000 €
Théâtre de Cornouaille	Fonctionnement – 2è part	401 900 €
<b>CULTURE BRETONNE</b>		
Bagad Ergué Armel	Evénementiel	1 300 €
Comité de soutien du collège Diwan Kemper	Organisation du Fest Noz Kalanna : rétrocession édition 2023	5 000 €
	Organisation du Fest Noz Kalanna 2024	5 000 €
Festival de Cornouaille	Aide au logement	15 500 €

<b>ACCOMPAGNEMENT ACCUEILS CULTURELS</b>		
Association Mirages	Aide location du Théâtre de Cornouaille	1 500 €
Collège de la Sablière		1 500 €
MPT Ergué-Armel		1 500 €
Association Pomme Piment		1 500 €
MPT de Penhars	Soutien des accueils des projets culturels locaux – saison 2024/2025	10 000 €
<b>PATRIMOINE</b>		
Lougre de l'Odet	Frais de démâtage et rematâge	1 000 €
Chapelle Saint Esprit	Rénovation de la nef	2 000 €
<b>MUSIQUE</b>		
Kanerien Penn ar Bed	Fonctionnement	640 €
<b>ARTS VISUELS</b>		
Trust In My Art	Organisation de l'inauguration participative du mur libre de graff	1 000 €

2- à signer les avenants venant modifier les conventions financières entre la commune de Quimper et les associations suivantes :

- Très Tôt Théâtre ;
- Théâtre de Cornouaille ;
- Festival de Cornouaille ;
- MPT de Penhars.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 31**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Hip Hop New School**

Créée en 2002 par de jeunes Quimpérois, l'association Hip Hop New School a pour objet de promouvoir la culture Hip Hop sous toutes ses formes (danse hip hop, breaking, parkour, rap, graff et beatbox) en Cornouaille et dans toute la Bretagne et auprès de tous les publics. La situation financière de l'association Hip Hop New School est préoccupante. La ville de Quimper souhaite l'aider à surmonter cette crise, par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 €.

\*\*\*

L'association a développé une école départementale de danse qui se déploie sur une quinzaine de communes et accueille en 2024 près de 470 élèves. Elle accompagne les élèves, les amateurs et jeunes professionnels dans un objectif d'accessibilité, de transmission, de développement du potentiel créatif de chacun, de partage et d'ouverture à la culture hip hop.

La Hip Hop New School a connu une forte croissance ces dix dernières années. A travers le développement des cours de danse, les participations à de multiples appels à projets dont ceux lancés par les partenaires institutionnels (contrat de ville...), l'organisation d'événements culturels dont le festival Cultures Hip Hop en Finistère ou encore les différentes actions de médiation en milieu scolaire et dans les quartiers prioritaires, elle a permis de démontrer qu'elle a toute sa place dans le paysage culturel du territoire, et s'affirme désormais également dans le paysage sportif international, par l'enseignement du breaking devenu discipline olympique en 2024.

Le projet de l'association professionnalisée depuis 2014 a été soutenu par la ville de Quimper et le Département du Finistère dès 2009. Entre 2010 et 2019, la Région Bretagne, Concarneau Cornouaille Agglomération, la ville de Concarneau ainsi que la communauté de communes du Haut Pays Bigouden ont rejoint les partenaires de l'association. La DRAC a également apporté son soutien en 2020.

En 2022, la Région Bretagne, le Département du Finistère, Culture Lab29, la ville de Quimper, Concarneau Cornouaille Agglomération, la ville de Concarneau et la communauté

de communes du Haut Pays Bigouden avons signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Hip Hop New School, dans le cadre d'un projet d'éducation culturelle et artistique de territoire autour des cultures urbaines.

La croissance rapide de l'association a entraîné des difficultés de gestion, notamment en termes de ressources humaines et de financements. L'association a dû rechercher des solutions pour s'adapter aux évolutions : le projet associatif a été réécrit, la gestion financière a été restructurée et un modèle économique stable était en place en 2020.

Ce modèle stabilisé a malheureusement été ébranlé par la crise Covid et la hausse des coûts liés à l'inflation. Aujourd'hui, l'association traverse une crise sérieuse et sa situation financière est particulièrement préoccupante : sans une action significative, son existence même est menacée.

Tous les partenaires signataires de la convention d'objectifs se sont réunis en mai 2024 autour de la Hip Hop New School, pour faire le point sur la situation de l'association.

Compte tenu de l'ampleur de la situation et de l'intérêt et l'importance de l'action de l'association sur le territoire, l'ensemble des partenaires s'est engagé à accorder à la Hip Hop New School une aide exceptionnelle en 2024 pour l'aider à traverser cette crise.

Pour la ville de Quimper, la subvention exceptionnelle proposée en 2024 est de 10 000 €.

À noter que le Département et la Région devraient également accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 €, la ville de Concarneau de 3 500 €, et la communauté d'agglomération de Concarneau de 5 000 €.

Par ailleurs des discussions sont en cours avec Quimper Bretagne Occidentale, pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au titre de l'attractivité.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 - à verser à l'association « Hip Hop New School », au titre de l'année 2024, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € ;

2 – à signer l'avenant venant modifier la convention financière entre la commune de Quimper et l'association « Hip Hop New School ».

### **Débats relatifs au rapport n°31 :**

**M. Fontaine** : « *Quel est le montant de la subvention globale de Quimper à cette association ?* »

**M. Kalonn** : « *Je crois que c'est autour de 43 000 ou 44 000 euros.* »

**M. Fontaine** : « *Pas davantage ?* »

**M. Kalonn** : « *Non. Plus les 10 de cette année, et je ne parle pas uniquement des locaux qui sont mis à leur disposition, mais simplement en termes numéraires.* »

**Mme Assih** : « *Il faudrait suivre de près la situation de cette association du côté de tous les financeurs. Lors du précédent Conseil communautaire, nous avons voté une subvention de 5 000 euros à l'échelle de l'Agglomération pour permettre à l'association de tenir son Battle international, donc c'est vraiment une bonne nouvelle. Cela a demandé beaucoup d'efforts à l'association qui a revu le budget d'une manière très serrée. Il y a aussi beaucoup d'aide technique de la ville de Quimper qui sera proposée pour éviter certaines dépenses complémentaires. Bref, l'association retrouve un niveau de fonctionnement qui lui permet de tenir ce Battle, mais il est certain que sur 2025, il faudra continuer à les suivre. En tout cas, nous les assurons de tout notre soutien.* »

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mise à disposition de personnel entre la ville de Quimper et Quimper Bretagne  
Occidentale pendant les travaux au musée des beaux-arts**

**Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la mise à disposition de personnel entre la commune de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale**

\*\*\*

**Mise à disposition de deux agents du service « Accueil/boutique » du musée des beaux-arts de la commune de Quimper auprès de QBO**

Le principe de lancement d'un DCE pour la passation d'un marché public de performance énergétique au musée des beaux-arts, et les ambitions en matière de périmètre de travaux et d'objectifs de performance minimaux, ont été délibérés par le bureau municipal du 6 mars 2023. Les travaux vont débuter au mois d'octobre et pour une durée prévisionnelle d'un an. Aussi, dans le cadre de la fermeture provisoire du musée, une nouvelle organisation va être mise en œuvre.

S'agissant du personnel administratif, les missions de chargé de boutique et de régisseur suppléant seront supprimées en raison de la fermeture des lieux au grand public. Il en résulte, pour les deux agents qui occupent ces postes, un redéploiement à temps complet vers un autre service.

En conséquence, il est proposé que deux agents du service « Accueil / boutique » du musée soient mis à disposition de QBO afin d'exercer les missions d'assistante administrative dans le service action culturelle et communication, et d'agent manutentionnaire du centre technique du livre en médiathèque, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour une durée d'un an renouvelable.

Ces agents seront affectés à la médiathèque Alain Gérard afin d'effectuer les missions définies ci-dessous :

Poste d'assistante administrative dans le service action culturelle et communication :

Assistance sur le suivi et la coordination administrative des animations :

- collecter et assurer le suivi des informations administratives auprès des intervenants et invités de la programmation ou auprès des collègues bibliothécaires, référents des projets; et assurer le lien avec la cellule administrative des médiathèques.

Assistance sur le suivi et la coordination pour la communication des médiathèques :

- collecter les informations auprès des collègues ou des intervenants pour la réalisation de la communication ;
- participer à l'organisation - rédaction des informations dans les différents supports de communication et à leur diffusion.

Assistance sur l'organisation et le suivi logistique des animations :

- collecter et assurer le suivi sur les demandes et besoins en matériel animations et fournitures.

Assister le service et participer à la mise en œuvre du projet "lecture jeunes - Livrodrome" 2025.

Poste d'agent manutentionnaire au centre technique du livre :

Assurer la circulation des documents sur le réseau au moyen d'une navette régulière :

- organiser les retours sur le réseau depuis la médiathèque ;
- recueillir les retours du réseau en effectuant des tournées bi-hebdomadaires ;
- effectuer la livraison des documents mis en service.

Participer au traitement du document :

- équiper des documents.

Activités secondaires :

- seconder tout agent pour des travaux logistiques et de manutention.

La réalisation de ces missions nécessitera un temps de formation par les agents titulaires des médiathèques.

Par ailleurs, cette mise à disposition entre la commune de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale donnera lieu à une refacturation à hauteur de 84 600 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer les conventions de mise à disposition.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 33**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention d'objectifs 2024-2026 entre la commune de Quimper et l'association  
'C.A.C.T.U.S.'**

**La commune de Quimper a conclu avec plusieurs associations culturelles quimpéroises structurantes des conventions pluriannuelles d'objectifs appuyées sur leurs projets artistiques et culturels couvrant les quatre prochaines années.**

\*\*\*

Il est proposé d'élargir le cercle de ces conventions pluriannuelles d'objectifs à l'association « C.A.C.T.U.S » (Centre d'Art Contemporain Très Utile et Simple) dont l'engagement participe à la structuration de l'offre culturelle sur le territoire quimpérois, dans le domaine de l'art contemporain.

Sur la base de son projet associatif, culturel et artistique, l'association a élaboré ses axes de travail pour les trois années à venir, en tenant compte des différentes priorités des politiques publiques culturelles menées par la commune de Quimper.

Ainsi, au titre des orientations culturelles quimpéroises, les priorités suivantes ont pu être partagées :

- le soutien au développement des publics et à l'émergence artistique ;
- le développement de programmations exigeantes, de qualité et accessibles au plus grand nombre ;
- la mise en œuvre de conditions favorables à la permanence artistique et à la dynamique collective, entre acteurs et avec la collectivité ;
- l'ancrage territorial et sa contribution à l'attractivité du territoire.

L’engagement financier de la commune de Quimper pour cette association au titre de l’année 2024 s’établit à 5 000 euros.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, d’autoriser madame la maire ou son représentant :

1 - à signer, avec l’association « C.A.C.T.U.S. » la convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens 2024-2026 ;

2 – à verser à l’association, au titre de l’année 2024, une subvention d’un montant de 5 000 euros.

## **Débats relatifs au rapport n°33 :**

**Mme Assih :** « Il s'agit de la première convention d'objectifs concernant l'association CACTUS (Centre d'Art Contemporain Très Utile et Simple), une nouvelle page qui s'écrit sur l'art contemporain, mais c'est une deuxième page, parce qu'il y aura encore une belle page à écrire. »

**M. Kalonn :** « C'est vraiment une première page qui s'ouvre, qui s'est ouverte, parce que nous avons participé samedi au vernissage dont parlait Laurence tout à l'heure, avec les expositions en maison.

*Il faut aussi signaler que nous avons mis à disposition de CACTUS des locaux dans l'ancienne Maison des Associations. Ils vont participer et contribuer à faire de l'animation en entraînant toutes les autres associations qui y siègent. C'est important, parce qu'ils font partie d'un collectif. On pouvait dire qu'ils étaient un peu dans un monde à part, mais au contraire, ils rentrent vraiment dans quelque chose de commun et dans une roue qui tourne dans le bon sens.*

*Par rapport à l'art contemporain, j'ajoute également que vous êtes invités demain soir à ce mur de graff. Rappelez-vous que nous ouvrons le mur d'expression libre. C'est aussi dans l'art contemporain, donc il est intéressant de voir la dynamique qui se crée autour de tout ce qui est artistique et contemporain. »*

**Mme Assih :** « Merci pour ces précisions. Il s'agit donc d'une subvention de 5 000 euros, puis de 8 000 euros sur les deux années complémentaires. »

**M. Ghachem :** « J'interviens régulièrement là-dessus. Je voudrais me réjouir de cette convention. Enfin, c'est une belle page qui s'écrit aujourd'hui avec cette convention, que l'association attendait depuis bien longtemps.

*Je précise que l'itinérance du week-end dernier et du prochain week-end est une vraie réussite. Il y a parfois de vraies coïncidences – je ne sais pas s'il s'agit d'une coïncidence – qui vont bien, parce qu'avec le Marché de la Fleur d'automne de dimanche, le circuit s'intégrait et toutes les activités quimpéroises pouvaient s'intégrer. C'était assez plaisant de voir l'art contemporain s'exprimer dans les habitations avec des artistes, certains de renommée internationale. C'est toujours intéressant.*

*Je sais que l'art contemporain peut parfois paraître un peu éloigné de certains, mais c'est comme tout art, il faut le voir avec le cœur et ne pas essayer de tout comprendre. C'est très intéressant et le travail de cette association est particulier.*

*Comme nous en voulons toujours plus, en revenant à la compagnie municipale qui a eu lieu, il y avait des projets d'un lieu d'exposition un peu plus permanent, Ludovic Jolivet s'était engagé en fin de mandat, les différentes listes avaient dit que nous y travaillerions, donc je voulais savoir où nous en étions et si cela avançait aussi de ce côté. »*

**Mme Assih :** « Je ne me souviens pas du tout de cette expression de Ludovic Jolivet, mais je sais que nous ne nous sommes absolument pas engagés sur un lieu permanent d'exposition. Nous sommes vraiment dans l'accompagnement de l'association dans le cadre de l'animation

*qu'elle peut faire autour de la promotion des artistes et la diffusion hors les murs et dans les murs, puisqu'actuellement, c'est un système qui permet d'exposer chez l'habitant, dans des familles.*

*Comme l'a dit Bernard Kalonn, la nouveauté est qu'ils ont enfin un lieu, et, avec la difficulté que nous avons à héberger l'ensemble des associations, un lieu suffisamment grand pour pouvoir y évoluer. Je tiens à remercier notre collègue Nabila Prigent pour son travail acharné et individualisé auprès de chaque association.*

*Je disais tout à l'heure que cette convention est une deuxième page de l'histoire qui s'écrit ou un deuxième chapitre, mais le troisième reste à venir. Ce sera véritablement dans ce travail que nous allons pouvoir le faire. Je pense que Bernard a d'autres éléments à compléter avec l'association, mais nous commençons à y réfléchir sérieusement. »*

**M. Kalonn** : « *Par rapport à cela, Karim, je voudrais rajouter que trois associations sont un peu repérées avec CACTUS, à savoir La Pompe et Le Virage. La Pompe, ce sont des étudiants qui sortent des Beaux-Arts et qui veulent se créer en association à la fin de leurs études pour rester sur Quimper, ce qui est assez important. En même temps, Le Virage est un peu la suite de la galerie Artem. Une salle se trouve rue Sainte-Catherine, une galerie qui n'est pas très grande. Nous louons également des salles au niveau du Prieuré. En même temps, CACTUS fait cette itinérance, mais des évènements ont lieu aussi, puisqu'il y a eu la Nuit des Galeries, qui a eu lieu pendant les Semaines musicales cet été.*

*Nous allons donc rencontrer les trois associations dont je vous ai parlé, ainsi que les potentielles galeries. Il y a aussi la Galerie perchée au niveau d'un établissement scolaire. Nous sentons qu'il y a vraiment quelque chose qui est en train de prendre forme. Nous devrions les rencontrer avant la fin de l'année scolaire, donc fin juin 2025, les associations d'un côté, les galeries et les artistes de l'autre, pour essayer de créer quelque chose qui soit en cohérence et en harmonie avec tout le monde par rapport aux projets qui sont en train de naître. »*

**Mme Assih** : « *En tous les cas, le vernissage qui a eu lieu le week-end dernier a attiré énormément de monde. Nous voyons qu'il y a une vraie inscription de cette association sur notre territoire, une vraie appétence et une vraie attente. »*

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 34**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat entre la commune de Quimper et l'association 'De l'encre sur les pieds'**

**Le Conservatoire de la commune de Quimper s'associe avec l'association « De l'encre sur les pieds » pour mettre en commun leurs ressources et favoriser les apports de compétences mutuelles.**

\*\*\*

Dans le cadre de son projet d'établissement, le Conservatoire Musique Théâtre de la commune de Quimper poursuit sa démarche d'ouverture à l'ensemble des publics. À ce titre, il développe des actions en faveur de l'inclusion artistique des élèves en situation de handicap.

En s'associant avec l'association « De l'encre sur les pieds », le Conservatoire souhaite développer des projets pédagogiques inclusifs dans l'objectif d'une création artistique au profit des bénéficiaires des établissements médico-sociaux, des élèves du Conservatoire et plus largement du public quimpérois.

Il est proposé les dispositions suivantes :

- poursuite d'un atelier chorégraphique inclusif ;
- organisation de restitutions hors les murs ;
- accueil de la compagnie « De l'encre sur les pieds » pour une résidence artistique ;
- organisation de projets spécifiques à destination des élèves du conservatoire par la compagnie en résidence.

La convention de partenariat régit les modalités, conditions et responsabilités des parties. Elle est conclue jusqu'au 30 juin 2025. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant soumis à l'approbation du conseil municipal.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention entre la commune de Quimper et l'association « De l'encre sur les pieds » ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer cette convention.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 35**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat entre le Conservatoire musique théâtre de la commune de Quimper et le collège Max Jacob pour la mise en œuvre d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM)**

**Le collège Max Jacob et le conservatoire Musique Théâtre de la commune de Quimper ont conçu un projet partenarial de Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) en 2016. La précédente convention établissant les conditions du partenariat entre la commune et le collège Max Jacob arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour poursuivre le dispositif.**

\*\*\*

Le collège Max Jacob et le conservatoire Musique Théâtre de la ville de Quimper ont conçu un projet partenarial de Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) en 2016. L'ambition partagée par les deux établissements et leurs tutelles respectives est de faire de la pratique artistique en général, et de la musique en particulier, un levier pédagogique, éducatif, culturel et social tout au long du cycle de scolarité d'une classe de collège.

Le dispositif a été labellisé en 2017 par la DRAC pour le conservatoire et par l'inspection académique pour le collège. Il est aujourd'hui déployé sur les quatre classes du collège : 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Reconduite pour trois années scolaires (jusqu'au 31 août 2027), la convention a pour objet de préciser les conditions du partenariat.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver la convention de partenariat 2024-2027 relative à l'organisation des classes à horaires aménagés musique (CHAM) au collège Max Jacob de Quimper ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer cette convention.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 36**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 124 600 €.**

\*\*\*

**I/ Subventions de fonctionnement aux associations sportives :**

**Compte 325-65748-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 43 600 € :

**A - Aide aux centres de formation (20 000 €) :**

- 10 000 € à la SASP UJAP Quimper 29 - Les Béliersde Kemper ;  
Versée en 2023 : 10 000 € - Demandée en 2024 : 10000 €
- 5 000 € au Quimper Cornouaille Tennis de Table ;  
Versée en 2023 : 5 000 € - Demandée en 2024 : 5 000€
- 5 000 € au Quimper Volley 29.  
Versée en 2023 : 5 000 € - Demandée en 2024 : 5 000€

**B – Aide au fonctionnement annuel (23 600 €) :**

- 2 000 € à l'association Amicale Sportive des Communaux, pour la tenue de ses activités ;

- 21 600 € à l'UCPA Centre Équestre, basé à Kerhuela, pour la prise en charge d'une location d'un manège mobile (2<sup>nd</sup> versement pour un total annuel de 43 200 €).

## **II/ Subventions d'aide à l'emploi salarié :**

### **Compte 414-6574-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives pour la saison 2022/2023, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 50 000 € :

- ASEA BASKET	3 651 €
- AIKIDO 29 SANTE	714 €
- DOJO SANSHIRO	1 449 €
- GRIMPEURS DE L'ODET	3 539 €
- DOJO DE CORNOUAILLE	3 959 €
- LA QUIMPEROISE	3 595 €
- QUIMPER ATHLETISME	3 833 €
- QUIMPER CORNOUAILLE TENNIS DE TABLE	1 064 €
- ERGUE QUIMPER HANDBALL	2 140 €
- QUIMPER ERGUE ARMEL FC	4 966 €
- QUIMPER GR EN FINISTERE	2 127 €
- QUIMPER KERFEUNTEUN FOOTBALL CLUB	5 680 €
- QUIMPER VOLLEY 29	2 434 €
- RUGBY CLUB QUIMPEROIS	1 489 €
- TENNIS CLUB QUIMPEROIS	3 204 €
- UJAP BASKET	4 141 €
- UNION QUIMPER NATATION	2 015 €

## **III/ Subventions pour sport individuel de niveau national :**

### **Compte 325-65748-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives pour la saison 2022/2023, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 25 000 € :

- HANDISPORTS DE CORNOUAILLE	348 €
- CAVALIERS DE TOULVEN – UCPA Sport Loisirs du Finistère	1 006 €
- CLUB DE CANOE KAYAK QUIMPER CORNOUAILLE	8 895 €
- QUIMPER GR EN FINISTERE	3 404 €
- TENNIS CLUB QUIMPER	1 160 €
- PALMES EN CORNOUAILLE	2 579 €
- POOL AR BED	3 559 €
- QUIMPER ORIENTATION	413 €
- UNION QUIMPER NATATION	3 636 €

#### **IV/ Subventions d'aide au renouvellement de matériels :**

##### **Compte 325-65748-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 6 000 € :

- 2 000 € à l'association Centre Nautique Fouesnant Cornouaille pour la participation au renouvellement des embarcations ;
- 2 000 € à l'association Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille pour la participation au renouvellement des embarcations ;
- 2 000 € à l'association Club d'aviron de l'Odet pour la participation au renouvellement des embarcations.

\*\*\*

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (48 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer les avenants et les conventions à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 37**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Organisation de l'accueil du Tour de France Femmes 2025 à Quimper**

**Le présent rapport a pour objet de proposer la signature d'une convention entre la Région Bretagne, la commune de Quimper, et Quimper Bretagne Occidentale, dans le cadre de l'accueil de l'arrivée à Quimper de l'étape 2 du Tour de France Féminin 2025. Cette arrivée est programmée le 27 juillet 2025.**

\*\*\*

Pour la première fois dans l'histoire du Tour de France Femmes, le Grand Départ s'organisera à l'échelle d'une région entière, avec trois étapes en Bretagne, selon un parcours qui sillonnera deux départements bretons et mettra en valeur 5 villes étapes.

La Région Bretagne a conclu un contrat cadre avec la société Amaury Sport Organisation (ASO), dans le cadre de l'accueil du Grand Départ de la quatrième édition du Tour de France Féminin avec ZWIFT Bretagne. Ce contrat cadre précise les conditions dans lesquelles la Région Bretagne accueillera le Grand Départ du Tour de France Femmes avec ZWIFT 2025, mais également les droits et obligations liés à cet évènement sportif.

La Région Bretagne est désignée « Collectivité Hôte » et également interlocutrice auprès d'ASO, en lui conférant un rôle de coordination des collectivités partenaires (départements, métropoles et villes-étapes). La ville de Quimper fait partie des collectivités partenaires.

La convention entre la Région Bretagne, la commune de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale vise à remettre à la commune de Quimper, et Quimper Bretagne Occidentale une partie des droits acquis par la Région Bretagne par le contrat conclu avec ASO.

**I/ Droits et responsabilités respectives des parties**

La convention a pour objet de définir le champ des droits et des responsabilités respectives des parties, portant notamment sur :

- la sécurisation du passage et de l'arrivée de la deuxième étape du Tour de France Femmes 2025 sur le territoire ;
- les outils et supports de communication autorisés (charte graphique, affiche et carte officielles, logos) ;
- la promotion de l'évènement et les articles promotionnels ;
- les prestations d'hospitalité et de relations publiques (accréditations, invitations, places en voiture) ;
- les droits digitaux (page internet, réseaux sociaux, diffusion d'images, opérations digitales).

## **II/ Les engagements de la ville**

Dans le cadre de la convention, la ville et QBO s'engagent notamment à :

- fournir à la Région Bretagne et à ASO tout l'appui nécessaire dans la réalisation des démarches administratives et autres, nécessaires à l'organisation de l'évènement, ainsi qu'à sa médiatisation ;
- mettre gracieusement à disposition d'ASO tous les équipements, matériels et personnels ainsi que, sur le ressort de son territoire, les lieux nécessaires au bon déroulement du Tour de France Femmes avec Swift ;
- assurer un environnement propice au bon déroulement de la course et prendre les mesures de police nécessaire à cette fin ;
- assurer la gratuité d'accès au public ;
- collaborer avec ASO pour la configuration des lieux concernés par l'évènement et mettre en œuvre toute mesure complémentaire utile ;
- organiser et assurer la promotion, à ses frais, de concert avec la collectivité hôte, des manifestations de promotion du Tour de France Femmes avec Swift Grand Départ 2025, spécialement :
  - en assurant la tenue d'une manifestation publique et médiatique à 100 jours du Tour de France Femmes (le 17 avril 2025) ;
  - en assurant la tenue, les 24 et 25 mai 2025, sur son territoire, de la fête du Tour, évènement populaire ouvert à tous et gratuit, coïncidant avec « Mai à vélo » ;
  - en faisant figurer, 3 mois en amont de l'évènement, un plan de promotion du Tour de France Femmes sur son réseau d'affichage.

- concourir à la politique de développement durable mise en place par ASO et soutenue par la Région Bretagne, notamment par l'encouragement de la pratique du vélo.

### **III/ La participation financière**

#### **Compte 325-65748-711**

La Région Bretagne, collectivité hôte, règlera auprès d'ASO, la totalité des frais engagés pour la venue de Tour de France Femmes avec Zwift 2025 en Bretagne, soit un montant global de 1,2 million d'euros.

La participation de la ville de Quimper s'élève à 54 000€ TTC ainsi que la participation de Quimper Bretagne Occidentale s'élève à 54 000€ TTC. Ces sommes constituent la contrepartie des droits découlant de cette convention.

En vue de procéder elle-même au paiement d'ASO selon le calendrier établi, la Région Bretagne procèdera à :

- un premier appel de fonds, à hauteur de 30 % de la somme globale, à la date de signature de la présente convention ;
- un second appel de fonds, à hauteur de 30 % de la somme globale, avant le 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;
- un troisième appel de fonds, à hauteur de 40 % de la somme globale, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Les règlements seront effectués sur le compte de la Région Bretagne.

\*\*\*

Madame Forough-Léa DADKHAH et monsieur Guillaume MENGUY étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser madame la maire à signer la convention de délégation de responsabilité avec la Région Bretagne, relative à l'organisation de l'accueil du Tour de France femmes 2025 ;
- 2 - d'accorder le versement des appels de fonds précisés ci-dessus, à la Région Bretagne.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 38**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques**

**Les écoles de Quimper bénéficient du dispositif d'initiation à la langue bretonne développé conjointement avec le Conseil Départemental et l'Education Nationale. Pour 2024-2025, 24 classes participeront au dispositif. Le montant de la participation demandé à la commune de Quimper est de 16 800 €.**

\*\*\*

La commune de Quimper réaffirme son engagement en acceptant le dispositif piloté par le Conseil départemental. Ce dispositif permet l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques, ce qui était déjà le cas dans le cadre du précédent dispositif. Cependant celui-ci prévoit désormais une participation financière pour la commune de Quimper à hauteur de 700 € par classe, le coût total pour une classe étant de 1 800 € par an.

Le dispositif d'initiation (classes maternelles) ou d'enseignement (classes élémentaires) de la langue bretonne est mis en place à raison d'une heure hebdomadaire par classe auprès des écoles publiques et privées sous contrat d'association, sur demande de ces dernières.

L'Education Nationale et la Direction Départemental de l'Enseignement Catholique valident les demandes. Chaque classe intégrée au dispositif bénéficie de 30h d'initiation par année scolaire.

Pour les écoles de Quimper, l'association « MERVENT » assure les séances de langue dans le dispositif.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le versement de la subvention au conseil départemental, pour l'année scolaire 2024-2025, sur la base de 24 classes, soit un montant estimé à 16 800 €.

### **Débats relatifs au rapport n°38 :**

**M. Créquer** : « *Je voudrais rappeler, parce que ce n'est jamais quelque chose d'acquis, l'importance de continuer l'initiation à la langue bretonne. Je rappelle que l'initiation à une langue dès le plus jeune âge permet d'être en mesure d'assimiler des sonorités différentes et que le breton a justement des sonorités qui intéressent de nombreux chercheurs. Nous avons notamment des Japonais qui viennent régulièrement comprendre les différentes sonorités de la langue bretonne, parce que cela se rapproche très fortement du japonais. Cela permet au plus jeune âge d'être dans cette capacité, puis cela sert ensuite pour les autres langues. Cela offre également une structuration du cerveau qui permet par la suite d'aller vers trois, quatre langues, avec des résultats qui se retrouvent aux différents examens.*

*Puis je ne me prive pas de dire quelques mots de breton, que j'aurais aimé dire au tout départ sur le soutien au réseau Diwan : Trugarez evit he labour Mervent evit ar yezh an brezhoneg gant dar skolidi eus Kemper. En français : Un remerciement à Mervent pour son travail pour la langue bretonne auprès de tous les élèves du réseau d'écoles quimpéroises.*

**Mme Assih** : « *Trugarez. C'est David qui m'a dit de te remercier pour ces mots. Il est vrai que nous étions étonnés du lien entre le breton et le japonais. J'avoue qu'à cette heure-ci, nous n'arrêtons pas les surprises. »*

**M. Créquer** : « *Pour l'anecdote, mon père suit des cours de breton du côté de Landerneau, et l'année dernière, son professeur était un jeune de Corée du Sud venu apprendre le breton et découvrir les langues, qui est devenu un spécialiste de la linguistique du breton en Bretagne. »*

**Mme Assih** : « *C'est à étudier au niveau sociologique. »*

**M. Créquer** : « *Oui, il y a vraiment une structure à part au Japon. »*

**Mme Assih** : « *Oui, c'est très étonnant. Merci pour ces informations.*

---

### **Débats divers :**

**Mme Assih** : « *Pour animer un peu avant la fin, nous nous sommes dit qu'un Conseil municipal spécial « éducation » pourrait être intéressant. Enormément de travail est fait, tant par les acteurs éducatifs que par la Direction, porté par l'adjointe. Je pense qu'il serait vraiment important d'organiser un Conseil municipal spécial « éducation ». Je ne bouderai pas ma joie. »*

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 39**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention Dispositif de Réussite Educative (DRE) à la Caisse des écoles publiques de Quimper**

**La Caisse des écoles publiques est le support juridique et financier du Dispositif de Réussite Educative (DRE). La commune de Quimper a contractualisé avec l'Etat sa participation au DRE depuis novembre 2006. Dans ce cadre il est proposé au conseil municipal, d'attribuer, au titre de l'année 2024, à la Caisse des Écoles publiques de Quimper, pour le DRE, une subvention de 108 600 €.**

\*\*\*

La caisse des écoles publiques est le support juridique et comptable du Dispositif de Réussite Educative (DRE).

Pour l'année 2023, ce sont 146 enfants et jeunes qui ont bénéficié d'un parcours individualisé élaboré et suivi par l'équipe de Réussite Educative, avec une démarche permanente de mobilisation des parents.

Le dispositif a initié également plusieurs actions collectives durant l'année 2023 : des ateliers philosophie associant parents et enfants, des séances d'accompagnement à destination des collégiens pour préparer le DNB (Diplôme National du Brevet) ou encore des ateliers de sport et de motricité.

Ces actions collectives sont impulsées par l'équipe du DRE et mises en œuvre avec la contribution d'autres agents municipaux (comme ceux de la direction des sports ou les conseillers numériques) ou d'autres partenaires (comme l'Education Nationale ou encore la Prévention Spécialisée). A noter aussi 24 étudiants ont réalisé des accompagnements scolaires individuels auprès de 42 enfants suivis en parcours.

Le dispositif est co financé par l'Etat et la commune de Quimper. La participation de l'Etat au titre de l'année 2024 s'élèvera à 102 600 €.

Il est proposé d'attribuer à la Caisse des Écoles publiques de Quimper, support juridique et financier du DRE, une subvention au titre de l'année 2024 de 108 600 € (imputation budgétaire : 657361.720.20).

Concernant le personnel communal impliqué dans le DRE, il a été convenu lors du montage du dispositif en 2006 que ce personnel serait géré par la commune et non par la Caisse des Ecoles publiques. Il convient donc de préciser les modalités financières de gestion de ce personnel par convention entre la commune de Quimper et la Caisse des Ecoles publiques de Quimper.

La participation financière de la commune au budget du DRE pour l'année 2024 sera versée, comme les années précédentes, en intégralité à la Caisse des Ecoles publiques (dépenses de personnel et financement des actions). La Caisse des Ecoles publiques reversera à la commune, en fin d'exercice budgétaire, sur présentation de facture, les sommes correspondant aux dépenses de personnel et charges afférentes.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'attribuer une subvention, au titre de l'année 2024, d'un montant de 108 600 € à la Caisse des écoles ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention concernant les frais de personnel et charges afférentes au DRE.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 40**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024  
(accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet Educatif Local (PEL) - Attribution de subventions 2024**

**Le Projet Éducatif Local (PEL) de la commune de Quimper est une politique éducative transversale, globale et évolutive, menée en direction des enfants et des jeunes âgés de 0 à 16 ans, habitants et/ou scolarisés à Quimper. Il propose aux acteurs de la communauté éducative du territoire un soutien méthodologique et financier pour la mise en œuvre de projets. Pour l'année 2024/2025, il est proposé d'accompagner les 27 projets présentés ce jour, à hauteur de 42 578 euros.**

\*\*\*

Le Projet Educatif Local (PEL) développe et soutient auprès des enfants et des jeunes de la commune des projets en lien avec les thématiques prioritaires du PEG, sur les temps scolaires, périscolaires, libres et familiaux. Il a pour objet de faire du lien et créer de la cohérence dans les différents temps et espaces éducatifs et sociaux que les enfants et les jeunes côtoient, en favorisant leur implication dans la vie de la Cité. Ces projets peuvent être impulsés par une école, un collège, ou une association quimpéroise.

Pour l'année scolaire 2024/2025, 40 dossiers ont été enregistrés, dont 85% de nouveaux projets. La typologie des porteurs de projets est la suivante : 10 associations ; 22 écoles publiques ; 2 écoles privées ; 1 collège public ; 4 collèges privés ; 1 lycée.

Les thématiques du PEG les plus représentées sont relatives à la participation, l'accès à toutes et tous aux ressources locales, le soutien à la parentalité, l'éducation à et par la nature et la prévention des violences et des addictions.

Parmi ces 40 dossiers, 6 projets vont faire l'objet d'un accompagnement méthodologique spécifique en vue de leur permettre de répondre de façon plus adéquate aux critères du PEL. Ils seront présentés au prochain conseil municipal.

Pour les 27 autres structures, dont le projet a été validé, le soutien financier des projets est apporté sous forme de subventions à l'issue de la délibération en conseil municipal.

<b>Attributaire</b>	<b>Description</b>	<b>Partenaire associé</b>	<b>Montant de la subvention</b>
École Saint Joseph	<p>Le projet cirque est le fil conducteur de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les enfants participeront à des ateliers pendant l'année scolaire (Balles à Fond).</li> <li>-un temps fort (du 10/03/25 au 21/03/25), deux semaines de cirque à l'école (cirque Klising) installé dans un espace municipal.</li> <li>-participation à des ateliers de chant choral sur le thème du cirque.</li> <li>-participation aux spectacles proposés par la ville de Quimper : Circonova, cirque de Noël.</li> </ul>	Balles à Fond	2 500,00 €
Loisirs Pluriel Quimper	<p>Pour l'année 2024-2025, la thématique de l'environnement est retenue pour être le fil conducteur d'un grand nombre d'activités et sorties qui permettront aux enfants et aux jeunes d'être sensibilisés à leur environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Explorer librement l'environnement naturel, apprendre à s'en occuper, développer leur relation à la nature ainsi qu'aux autres.</li> <li>- Lien avec l'ALSH Moulin Vert pour des sorties à la Forest School.</li> <li>- Proposer aux enfants des visites au sein de fermes pédagogiques.</li> <li>- Permettre aux enfants/jeunes de confectionner leur repas lors des journées d'accueil en allant faire leurs courses en circuit court.</li> <li>-Un projet de potager adapté est également en cours de réflexion, Pour ce projet, chaque activité est proposée aux enfants et jeunes en situation de handicap ou non afin de répondre à notre objectif d'accueil inclusif et inconditionnel.</li> </ul>	Forest School "Autour du Feu"/ ALSH Moulin Vert	2 810,00 €
Coordination du REP de Quimper / Collège Max Jacob	<p>Il s'agira de travailler sur l'éducation à la nutrition dans les classes en direction des élèves de PS, MS et GS (éducation au goût, à l'équilibre alimentaires), mais aussi en direction des parents par le biais d'ateliers parents/enfants sur le temps scolaire et/ou périscolaire. Des activités de</p>	Les écoles du REP de Quimper / Direction des sports / CPAM / CICODES etc.)	2 500,00 €

	<p>sensibilisation aux risques liés aux écrans seront proposées ainsi que des ressources aux enseignants.</p> <p>Voici les actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention de la Maison Sport Santé (Sensibiliser les professionnels)</li> <li>- Programme de sensibilisation avec la CPAM (- Organiser des séances d'éducation à la nutrition)</li> <li>- Mettre en place des ateliers culinaires parents-enfants sur le temps scolaire et périscolaire</li> <li>-Programme de sensibilisations parents/enfants avec l'Association Défi Santé Nutrition ou Aux goûts du jour</li> <li>- Participer à des événements nationaux ou locaux : semaine du goût, semaine sans écran,.....</li> <li>- Proposer des ateliers de jardinage dans les écoles qui possèdent des jardins pédagogiques et ouvrir ces jardins aux parents qui le souhaitent (S'ouvrir sur l'environnement proche)</li> <li>- Travailler sur les familles d'aliments, la composition de menus (petits-déjeuners, collation, repas du midi) :Travail sur le temps scolaire et périscolaire (Organiser des séances d'éducation à la nutrition dans les classes)</li> <li>- Ritualiser le brossage des dents ((projet M'Tdents avec la CPAM et UFSBD...))</li> <li>- Sensibiliser les parents lors de café à thèmes avec des intervenants extérieurs (Ligue de l'enseignement, CICODES, orthophoniste....)</li> <li>- Ritualiser les rencontres parents/enfants/professionnels autour des cafés à thèmes.</li> </ul>		
Les Skol percus de Kerfeunteun	Création et restitution de titres inventés autour de la culture urbaine (danse, chants, orchestre de percussions) par les élèves de CM1 et CM2 de Frédéric Le Guyader en partenariat avec la Hip-Hop New School et le Conservatoire	CMAD	<b>1 000,00 €</b>
Ecole Primaire Léon Blum	Les séances se dérouleront à l'école en classe, à la ludothèque de la MPT	MPT Ergué Armel	<b>1 000,00 €</b>

	<p>Ergué Armel sur les temps périscolaires selon un planning préétabli.</p> <p>Les temps forts se dérouleront à l'école : périscolaire, semaine de la maternelle., festival à vous de jouer et fête de l'école.</p> <p>Les parents seront associés à l'ensemble du projet.</p>		
École maternelle bourg de Penhars	<p>Projet art, science et environnement : Crédit d'une œuvre à partir de matériaux recyclés et porteuse d'un message écologique sur les murs du préau de la cour à l'aide de la plasticienne Sylvie ANAT.</p>	Sylvie Anat, plasticienne	<b>1 000,00 €</b>
École Saint Raphaël-Saint Charles	<p>Classe bilingue sensibilisée à la culture bretonne. Ouverture sur le quartier et la ville, déjà investis dans la culture (nombreux cercles celtiques et bagad, maison retraite du Missilien, musée départemental breton...)</p> <p>"KLas dañs" en partenariat avec la confédération KENLEUR</p> <p>Iscrite dans les parcours EAC de l'élève, elle s'appuie sur trois piliers:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres avec des œuvres et des professionnels</li> <li>- Pratique artistique au sein de l'école</li> <li>- Acquisition de connaissances.</li> </ul>	Kenleur	<b>1 000,00€</b>
Edmond Michelet	<p>En partenariat avec la MPT d'Ergué-Armel, les enfants bénéficieraient de 6 séances dans lesquelles ils découvriraient des jeux de société et de construction. Les séances ont lieu à la MPT d'Ergué-Armel.</p>	MPT Ergué-Armel	<b>1 000,00€</b>
Ecole Yves Le Manchec	<p>Développer les compétences acquises dans un autre lieu qui présente des installations permettant d'aller plus loin dans la démarche d'école du dehors et d'enrichir les pratiques.</p>	L'association "Autour du Feu"	<b>2 995,00 €</b>
Ecole Victor Hugo	<p>Le projet consiste en premier lieu à immerger les élèves dans un bain littéraire grâce à des lectures contées puis à créer un conte et à l'illustrer.</p> <p>Pour finir, nous envisagerons d'étendre les connaissances littéraires des élèves au patrimoine local (découverte de contes traditionnels bretons et randonnée contée dans le parc de</p>	Conteur professionnel	<b>1 000,00 €</b>

	Botmeur).		
Ecole Yves Le Manchec	<p>Education au vivre ensemble, à la santé et au bien-être. Mettre en lien l'école (enseignants, AESH), le périscolaire (ATSEM, animateurs), les familles et des associations du secteur pour mener des actions de prévention sur l'importance de bien connaître son corps et ses émotions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De septembre à octobre : les enseignants travailleront en classe en amont sur les émotions : apprendre à reconnaître, nommer, décrire les émotions via des lectures, des jeux (lien avec le CICODES : conseils aux enseignants, prêt de livres, de jeux de société sur ce thème)</li> <li>- De novembre à décembre, création d'un outil commun qui permettra à tous de parler le même « langage des émotions » aux enfants : le cerveau tricolore.</li> <li>- De janvier à février, Yoga Solidarity interviendra dans les 4 classes de maternelle pour apprendre aux élèves des postures de Yoga et des techniques de respiration pour s'apaiser.</li> <li>- De mars à avril : le CICODES interviendra en classe (1h/classe) dans le cadre d'un atelier sur la médiation des conflits et l'arc en ciel du consentement (savoir dire non ET respecter le consentement de l'autre qui dit non).</li> </ul>	CICODES	<b>2 750,00 €</b>
Association Gros Plan	<p>Dans le cadre du dispositif national "Toute la lumière sur les SEGPA", Gros Plan propose d'accompagner la classe de 4ème Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté du Collège Saint Yves de Quimper, dans l'engagement d'un projet d'éducation artistique et culturelle pendant l'année scolaire 2024-2025.</p> <p>Au cœur de ce projet : la réalisation d'un court métrage de 8 minutes maximum, avec l'accompagnement d'un intervenant artistique : il s'agit d'une aventure collective qui s'inscrit</p>	Collège Saint Yves - Le Likes à Quimper	<b>1 000,00 €</b>

	dans le projet pédagogique de la classe, porté par une équipe d'enseignants engagés.		
Ecole Victor Hugo	<p>Le projet concerne les classes de cycle 3 de l'école Victor HUGO, de l'école Emile Zola et les élèves qui fréquentent les temps périscolaires (midi et soir).</p> <p>Au premier et au deuxième trimestres, intervention de l'association "Echecs et Max" (10 séances / classe + 5 sur le temps périscolaire.</p> <p>Tracés de deux échiquiers sur les cours de l'école (en lien avec les services technique)</p> <p>Fabrication des pièces du jeu en bois (périscolaire + service technique)</p> <p>Mise en place de rencontres entre les deux écoles au troisième trimestre sur le périscolaire du midi</p> <p>Mise en place de temps pour jouer avec les parents sur le périscolaire du soir.</p> <p>Participation aux rencontres des jardins de l'évêché</p>	Echecs et Max	<b>966,00 €</b>
Escrime Quimper Cornouaille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte de l'escrime sur un 1 cycle de vacances (mercredi de 10h30 à 12h) pour que les enfants découvrent la pratique d'un sport de combat avec ses règles et le respect de l'adversaire</li> <li>- Organisation d'un temps fort convivial marquant la fin du cycle sur le parvis de la MPT pour un tournoi final avec les sports de combat</li> <li>- Information à destination des parents (flyers, infos, affiches, diplôme) donnés aux enfants, séance parent/enfant pour renforcer les liens, séances dans la salle d'armes</li> <li>- 2 groupes d'enfants : 6 à 7 ans / 8 à 12 ans</li> </ul>	Accueil de loisirs municipal Cascade	<b>2 558,00 €</b>
Ecole Emile Zola	<p>Ce PEL s'intitule " Corps et éléments en mouvement". Il se compose de 4 projets parallèles qui feront l'objet d'une restitution commune en fin d'année dans une salle de spectacle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ateliers " danse et éveil corporel" avec une intervenante</li> <li>- atelier danse et théâtre</li> </ul>	MPT d'Ergué Armel, Balles à fond	<b>3 882,00 €</b>

	<p>- atelier découverte du cirque en</p> <p>- atelier arts plastiques sur les 4 éléments</p> <p>Les séances se dérouleront en classe, en salle atelier ou au vallon Saint Laurent.</p>		
EREA Louise Michel	<p>A partir de la présentation d'artistes de slam et hip hop qui composent leur musique et leurs textes, les élèves choisissent leur thème d'écriture puis s'expriment librement à l'écrit. Ces textes seront retravaillés, assemblés pour créer couplets et refrains.</p>	Association arts prod	<b>1 390,00 €</b>
Dispositif Relais Le Likes	<p>Démarche de projet (dans et hors les murs) en proposant aux jeunes et à leurs familles, un atelier mensuel en binôme, pour recréer du lien et retrouver une relation apaisée.</p> <p>- Art thérapie, cuisine, relaxation, atelier d'écriture, café philo, orientation, jardinage, ciné-débat, lecture partagée, tournoi de jeux de société, partage d'expériences...</p> <p>- au sein de la classe relais ou d'autres lieux en adéquation avec l'atelier mené (cuisine pédagogique, foyer, gymnase, jardin...)</p>	APEL	<b>1 000,00 €</b>
Ecole Edmond Michelet	<p>Entretien des parcelles et carrés potagers présents sur le site de l'école par les 3 instances occupant le site : l'école, le périscolaire et l'ALSH.</p> <p>Chaque groupe garantit l'entretien et la plantation des parcelles rattachées à leurs espaces.</p>		<b>2 500,00 €</b>
Ecole Notre Dame	DANSER DEHORS : participer aux séances de danse pour réinvestir les apprentissages artistiques dehors.	MPT d'Ergué Armel	<b>738,00 €</b>
EREA Louise Michel	10 séances d'1h30 avec un groupe fixe de 14 élèves en vue d'une représentation dans une salle de spectacle #viedado en partenariat avec Impro Infini	Impro infini	<b>700,00 €</b>
MJC Kerfeunteun	Accompagner un groupe de jeunes dans la rédaction et la publication d'une "gazette" de quartier. Cette gazette serait l'occasion pour eux d'informer les gens sur la vie du quartier mais aussi de traiter les sujets qui leur tiennent à cœur et ainsi de se renseigner et d'approfondir leur	Collège Saint Jean Baptiste et MJC de Kerfeunteun	<b>930,00 €</b>

	réflexion sur ces derniers.		
Ecole Stang ar C'hoat/ Paul Grimault	<p>Ouvrir davantage l'école aux parents en leur proposant de venir passer du temps en classe lors de séances pédagogiques.</p> <p>A l'aide de partenaires comme le CICODES, proposer des ateliers aux enfants, mais aussi des ateliers parents/enfants ainsi que des temps de partage comme un café des parents ou une restitution des projets menés en classe par les élèves.</p> <p>Les parents de l'APE et le périscolaire seront aussi des partenaires de notre projet car ils proposeront des moments d'échange aux parents d'élèves de l'école (cuisine, café-débat...)</p>	CICODES	<b>1 500,00 €</b>
Collège Saint-Jean-Baptiste	<p>Proposer un atelier artistique autour du numérique, afin d'aborder avec les élèves les possibilités de création avec les outils du numérique d'une nouvelle signalétique pour le collège.</p> <p>Afin de réaliser les éléments de signalétique (panneaux, lettrages, illustrations), nous souhaitons collaborer avec l'association Les Portes Logiques, qui est basée à Flux, non loin du collège..</p>	Antoine Minguy, graphiste et designer local.	<b>2 500,00 €</b>
Lycée professionnel Jean Chaptal Quimper	<p>Création d'événements autour de la mode durable et éthique</p> <p>Événements prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Table ronde avec des intervenants sur les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux de la mode</li> <li>- Défilé sur la slow fashion durant la Fashion Week</li> <li>- Ateliers sur la valorisation de l'image professionnelle et personnelle en lien avec la mode durable</li> </ul>	Le lycée Chaptal	<b>500,00 €</b>
Ecole Pauline Kergomard	<p>- CP/CE1 : En première partie d'année, les élèves de CP/CE1 travailleront sur une sélection de textes de théâtre élaborée en lien avec « Très Tôt Théâtre ».</p> <p>Au mois de décembre, la classe assistera à la représentation de la pièce « Le parfum de mes souvenirs » de la compagnie « Comme l'air » lors du</p>	Compagnie Comme L'air	<b>1 077,00 €</b>

	<p>festival « Théâtre à tout âge » organisé par « Très tôt théâtre ». Puis, au mois de janvier, les élèves débutteront un cycle d'une dizaine d'ateliers à l'école avec la comédienne et metteuse en scène de la compagnie « Comme l'air », - CM1/CM2 : Les élèves de CM1/CM2 mettront en scène et en musique la pièce 'Le problème avec les couvercles ronds » d'Antonio Carmonas, accompagnés par du Conservatoire de Musique et d'Arts Dramatiques.</p>		
École maternelle du Quinquis	<p>Faire participer les élèves de MS et GS à des ateliers dansés d'éveil corporel , avec une intervenante. Le projet est motivé par le partenariat éducatif de la structure socio-culturelle de proximité: la MPT d'Ergué Armel. La démarche vise à rapprocher les familles des structures culturelles de leur quartier afin de construire un projet co éducatif (parents/école/quartier). Les parents assisteront aux séances et en seront acteurs.</p>	MPT d'Ergué Armel	<b>782,00 €</b>
Les enseignantes de maternelle et de l'UEMA de l'école publique de Kerjestin	<p>Activités circassiennes démarche pédagogique : la découverte du matériel, le respect du matériel et des consignes. Le contenu des séances sera à définir avec les intervenants. Quelques séances pourraient se prolonger en fin de journée, sur le temps du périscolaire ; les parents seraient invités à participer avant de repartir avec leur enfant.</p>	Association Balles à fond	<b>1 000,00 €</b>

\*\*\*

Madame Margaux PHILIPPE et monsieur Bernard JASSERAND étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 – à verser, au titre de l'enveloppe dédiée au PEL, les 27 subventions ci-dessus énumérées pour un montant de 42 578 euros ;

2 – à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### **Débats relatifs au rapport n°40 :**

**Mme Huet-Morinière** : « *C'était pour parler d'éducation, puisque j'ai eu la joie de traverser le Bois d'Amour cet après-midi, attirée aussi par le bruit des enfants. À un moment donné, je pensais qu'ils étaient partis, mais non, je les ai bien retrouvés. Une clairière a été aménagée par les élagueurs suite aux nombreuses chutes d'arbres de l'hiver dernier, donc ils font classe dehors. C'est l'objet d'une des subventions réclamées ce soir par l'école Yves Le Manchec, qui a été lauréate d'un appel à projets de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour tout ce qui concerne la lutte contre la sédentarité, le rapport à la nature et la connaissance que les enfants ont de leur environnement direct. Ils viennent une demi-journée par semaine, tous les jeudis après-midi, sur ce même site.* »

**Mme Assih** : « *Merci beaucoup, Valérie, pour ce témoignage qui vient illustrer les projets qui sont dans ces rapports.* »

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 41**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Dispositifs Loisirs Quotidiens des Jeunes - Vacances Pour Tous  
Subvention 2024**

**Le collectif été des quatre maisons pour tous – les maisons pour tous d'Ergué-Armel et de Penhars, la MJC/ MPT de Kerfeunteun ainsi que la maison de quartier du Moulin Vert – existe depuis plusieurs années. Cette année encore, les structures ont proposé aux jeunes et à leurs familles un programme d'activités et de loisirs pendant les vacances d'été 2024. Leurs actions s'inscrivent dans la continuité des actions des quatre secteurs jeunesse.**

\*\*\*

Ce programme d'activités s'appuie sur deux dispositifs spécifiques – Loisirs Quotidiens des Jeunes (LQJ) et Vacances Pour Tous (VPT) –, co-financés par la Ville de Quimper et le Conseil Départemental du Finistère, qui apportent au collectif des quatre MPT des moyens financiers supplémentaires venant renforcer les dotations globales allouées aux structures et à leurs secteurs jeunesse au titre des politiques ordinaires.

Les objectifs du collectif été sont :

- développer l'engagement dans le quotidien des jeunesse ;
- développer la mixité sociale et de genre ;
- favoriser la sociabilité entre les jeunes issus de territoires différents de Quimper ;
- permettre aux jeunes de sortir de leur environnement quotidien et de leurs habitudes.

En 2023, les objectifs des différents séjours se sont construits avec les jeunes, par différents modes de consultation individuels et collectifs :

- « envie de quitter Quimper » : partir à la découverte de nouveaux horizons ;

- « partir de chez soi et choisir nos vacances » : se déconnecter du quotidien par le biais de projets ;
- « faire de nouvelles rencontres » : rencontrer de nouveaux jeunes ;
- « faire des activités nouvelles » : découvrir de nouvelles activités et / ou pratiques.

Sur l'été 2023, le collectif a proposé des séjours, des stages et des activités à la journée pour 179 participations qui correspondent à 165 jeunes issus en grande majorité des quatre quartiers. Les jeunes présents avaient entre 10 et 17 ans avec une majorité de 11-13 ans. La mixité fille garçon a également été à l'œuvre, avec une répartition quasi égale entre les deux et des groupes de plus en plus mixtes venant s'inscrire ensemble aux activités. Sur les séjours, l'objectif de mixité sociale a été assurée car 66 % des jeunes ayant participé au collectif viennent de familles dont les quotients familiaux (QF) sont en dessous de 1 222 euros.

Plus de 9 séjours ont été organisé pour l'été 2023. Pour les séjours 10-13 ans :

- sur la base de Mousterlin : 2 séjours de 5 jours, 1 séjour de 4 jours pour 69 participations ;
- sur la base de Clohars Carnoet : 2 séjours de 5 jours ;
- les séjours ont concerné 58 filles et 55 garçons, avec 96 % de taux de remplissage, pour une moyenne d'âge de 11 ans et demi.

Pour les 14- 17 ans :

- 1 séjour en nord Finistère de 10 jours et 1 séjour passerelle (13-15 ans) de 5 jours ;
- 1 séjour en Vendée de 3 jours ;
- 1 séjour dans les Côtes d'Armor de 5 jours ;
- les séjours ont concerné 25 filles et 28 garçons, avec un taux de remplissage de 74 % et une moyenne d'âge de 14 ans ;
- les séjours 14-17 ans se sont focalisés sur l'accompagnement à l'autonomie des jeunes (monter en compétence sur la vie quotidienne, l'organisation des activités de loisirs).

En parallèle des séjours, le collectif a proposé des stages et des activités à la journée :

- des stages : un stage olympiade de 3 jours pour les 13-15 ans et un stage « fun and gliss » pour les 10-13 ans pour 20 participants ;
- des activités à la journée : les 14-17 ans étant moins présents dans les structures et ayant moins l'habitude de suivre un programme en avance, les activités à la

journée correspondent mieux à leur fonctionnement. 9 activités à la journée (barbecue, festival, plage, kayak, soirée, activités diverses de loisirs, etc.) pour 26 filles et 41 garçons ont été organisées.

En conséquence, pour l'année 2024, il est proposé de reconduire la somme globale allouée à ces deux dispositifs par la ville et le département (dotations cumulées) s'élève à 45 987 euros pour l'année 2024, décomposé comme suit :

- part ville : 25 987 euros (répartie comme suit, 25 459 euros sur le dispositif LQJ et 528 euros sur le dispositif VPT) ;
- part du conseil départemental du Finistère : 20 000 euros sur le dispositif VPT (somme qui sera versée par le Conseil départemental à la ville).

\*\*\*

Mesdames Nabila PRIGENT, Valérie LECERF-LIVET, Anna-Vari CHAPALAIN, Christelle QUERE, Annaïg LE MEUR, Margaux PHILIPPE et messieurs Claude LE BRUN, Yves FORMENTIN-MORY, Gilbert GRAMOULLE, Bernard JASSERAND, Jacques LE ROUX étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (38 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser madame la maire à verser les subventions et à signer les avenants aux conventions passées entre la ville et les structures socioculturelles pour les dispositifs LQJ-VPT ;

2 - de répartir ces crédits de la façon suivante :

Dispositif Loisirs Quotidien des Jeunes, dotation globale : 25 459 euros, somme répartie comme suit :

- subvention à la MPT Ergué-Armel	7 927 euros
- subvention à la MJC / MPT de Kerfeunteun	4 574 euros
- subvention à la MPT de Penhars	9 909 euros
- subvention à la MDQ du Moulin Vert	3 049 euros

Dispositif Vacances Pour Tous, dotation globale regroupant la part de la Ville et celle du Conseil Départemental : 20 528 euros, subvention versée à la MJC / MPT de Kerfeunteun, au titre de sa mission de coordination du collectif été.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 42**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant n°11 à la convention d'objectifs passée avec l'association 'Espace Associatif'**

**La convention d'objectif signée entre la commune de Quimper et l'association « Espace Associatif » arrive à échéance le 31 décembre 2024. Le projet 2020-2023 ayant été interrompu pendant deux années pleines en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19, il a été prolongé d'un an pour l'année 2024. Sur proposition de la commune de Quimper et pour répondre aux besoins d'évaluation de l'ancien projet de la structure et d'élaboration du nouveau, il convient de prolonger une nouvelle fois, pour un an, la durée de la convention.**

\*\*\*

La convention d'objectifs signée entre la commune de Quimper et l'association « Espace Associatif » arrive à échéance en 2024.

La mise en œuvre du projet 2020-2023 n'ayant pu se faire qu'à partir de 2021, l'association dispose de peu de temps pour en évaluer sa pertinence.

L'association avait demandé alors une prolongation d'un an de la convention actuelle afin de mener à bien les actions de son projet associatif.

Pour l'année 2024, afin d'effectuer un travail partenarial de fond sur l'évaluation du projet et l'élaboration du nouveau, la commune de Quimper a proposé à l'espace associatif de pouvoir prolonger d'une nouvelle année sa convention.

\*\*\*

*Madame Isabelle ASSIH ne prend pas part au vote au nom du pouvoir donné par Philippe CALVEZ.*

Mesdames Nabilah PRIGENT et Margaux PHILIPPE étant sorties de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant n°11 de prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2025.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 43**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Participation exceptionnelle au budget 2023 de l'association 'Espace associatif' -  
Subvention 2024**

**Deux rendez-vous ont lieu tous les ans entre l'association « Espace associatif » et la commune de Quimper pour faire un suivi du budget et des projets, sous forme de commission dite « mixte ». De manière collaborative et constructive, la commission mixte réunit la structure associée (équipe salariée et administrateurs, administratrices), les élus concernés (socioculturel, finance et élu de quartier) et les services en charge des dossiers (socioculturel et finances) afin d'échanger sur ces différents dossiers. La commission mixte de milieu d'année, établie au mois de juin, est le moment privilégié pour donner à voir les comptes de l'année n-1 et faire le suivi du budget de l'année en cours.**

\*\*\*

La commission mixte de juin 2024 entre l'espace associatif et la commune de Quimper a permis de faire l'état des comptes de l'année 2023 de la structure. Malgré une augmentation de ses recettes (plus 17% de vente de ses services) et une amélioration de son équilibre budgétaire par rapport à l'année 2022, la structure présente toujours un déséquilibre pour l'année 2023. Dans le rapport du commissaire aux comptes de l'espace associatif pour l'année 2023, l'association présente un déséquilibre budgétaire de 5 818 euros.

L'espace associatif est une structure importante du paysage associatif de la commune de Quimper qui rayonne sur l'ensemble du département (790 associations adhérentes dont 376 sur la commune de Quimper). Elle assure des missions indispensables :

- d'accueil des associations : en 2023, 17 associations sont hébergées, 10 dans des bureaux partagés et 185 associations sont domiciliées à l'espace associatif. Sur la même année, les salles de réunion ont été réservées 1 671 fois et ont accueilli plus de 28 000 personnes ;

- d'accompagnement : l'espace associatif est partie intégrante du dispositif national « guide asso » et « basi compt » pour informer les associations sur de

nombreuses thématiques. L'espace accompagne également les structures employeuses via de nombreuses actions : conseil RH, édition de paie (plus de 10 000 paies en 2023), animation du dispositif national DLA (dispositif local d'accompagnement) sur la gouvernance, les RH ou bien les finances des structures, accompagnement sur la location de matériel (vidéo par exemple) ou sur la communication ;

- d'animation de la vie associative sur le territoire : animation de l'espace et de projets communs, l'espace associatif est également présent sur la formation de bénévoles pour encourager l'engagement dans les associations, notamment pour les plus jeunes. Il s'appuie sur une participation active à des réseaux nationaux : réseau national des maisons d'association (RNMA), le mouvement associatif de Bretagne.

Dès lors, il est proposé de verser une subvention de participation exceptionnelle au budget 2023 de l'association à hauteur de 5 818 euros (Imputation budgétaire : 338 65748 710 7102).

\*\*\*

*Madame Isabelle ASSIH ne prend pas part au vote au nom du pouvoir donné par Philippe CALVEZ.*

Mesdames Nabila PRIGENT et Margaux PHILIPPE étant sorties de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 - à signer l'avenant financier n°12 correspondant ;

2 - à verser, à l'association « Espace associatif » une subvention d'un montant de 5 818 euros.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**

**Madame Laurence VIGNON**

**N° 44**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024  
(accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations patriotiques**

**La commune de Quimper accompagne les associations à caractère patriotique.**

\*\*\*

Madame Yvonne RAINERO étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (48 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2024, les subventions de fonctionnement suivantes aux associations à caractère patriotique (imputation budgétaire 025 6574 115) :

	Subvention attribuée en 2023	Montant demandé par les associations 2024	Montant 2024
AFMRF (Association Finistériennes des Médaillés de la Résistance Française)	250,00 €	300,00 €	250,00 €
ANACR (Anciens Combattants et Amis de la Résistance du Finistère)	350,00 €	350,00 €	350,00 €
ARAC (Association Républicaine Anciens Combattants) - Comité du Finistère	100,00 €	300,00 €	100,00 €
FNACA (Fédération des Anciens Combattants Algérie, Tunisie, Maroc)	700,00 €	700,00 €	700,00 €

SNEMM (Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire)	150,00 €	200,00 €	150,00 €
UNADIF – FNDIR (Association des Déportés Internés et Familles de Disparus – Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance)	150,00 €	300,00 €	150,00 €
UNP (Union Nationale des Parachutistes du Finistère)	300,00 €	800,00 €	300,00 €

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**  
**Monsieur Matthieu**  
**STERVINOU**

**N° 45**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions relations internationales**

**La commune de Quimper accompagne plusieurs associations au titre des relations internationales.**

\*\*\*

Madame Valérie LECERF-LIVET étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (48 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2024, les subventions de fonctionnement suivantes au titre des relations internationales (imputation budgétaire 041 6574 115) :

	Subvention attribuée en 2023	Montant demandé par les associations 2024	Montant 2024
Association Quimper – Remscheid	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité de jumelage Quimper - Lavrio	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité de jumelage Quimper - Ourense	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité de jumelage Quimper-Limerick	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Association Cornouaille-Québec	800,00 €	400,00 €	40,00 €
Association Russophone de Cornouaille	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**  
**Monsieur Matthieu**  
**STERVINOU**

**N° 46**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant n°1 à la convention 2023-2025 entre la ville de Quimper et Agora justice :  
versement de la subvention pour l'année 2024**

**La convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Quimper et l'association Agora a été modifiée et renouvelée pour une durée de 3 ans (2023-2025) lors du conseil municipal du 22 juin 2022.**

**Il est proposé d'adopter l'avenant n°1 de cette convention entre la ville de Quimper et l'association Agora Justice et de verser la subvention de 40 000€ au titre de l'année 2024.**

**Le rapport d'activité 2023 montre une augmentation nette de l'activité tant du point de vue des victimes que du point de vue des auteurs avec des infractions graves pour les auteurs et attestent d'une politique pénale volontariste pour la protection des femmes victimes de violences.**

\*\*\*

L'association œuvre depuis 1985 afin de promouvoir les alternatives à l'incarcération et les aides à la décision pour les magistrats dans le champ pénal.

Ses missions se sont étendues en 1992 au développement de la médiation, l'accès aux droits, l'aide aux victimes d'infraction pénale.

Fruit d'un travail collectif, la convention entre la ville de Quimper et Agora Justice a pour objectif de définir les engagements mutuels dans l'accomplissement des missions menées par cette association.

Cette convention vient insister sur les objectifs d'aide aux victimes, d'accès au droit, d'actions de prévention et de sensibilisation et d'inscription de l'action dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Par celle-ci, la ville de Quimper soutient l'association dans les actions qu'elle mène pour :

1- développer l'aide aux victimes : prendre en compte, les victimes d'infractions pénales relevant du territoire de la ville de Quimper : jeunes, adultes, familles et les soutenir pour la reconnaissance de leurs droits. L'accompagnement se traduira par l'écoute, l'information sur les droits, l'accompagnement dans les démarches à caractère social, administratif et judiciaire. Si la situation le requiert, elle pourra être complétée par :

- a. un soutien psychologique réalisé par le psychologue de l'association ;
- b. une aide à la constitution de dossiers d'indemnisation et d'aide juridictionnelle ;
- c. une préparation aux différentes étapes de la procédure pénale (auditions, confrontation, expertises, procès...) ;
- d. un accompagnement aux audiences ;
- e. une orientation des victimes et de leurs familles vers des services spécialisés ( avocats de permanence pour les victimes, services ou acteurs sociaux et médico-psychologiques, assurances...).

Agora Justice intervient également dans le cadre des cellules d'accueil d'urgence pour les victimes de catastrophes, d'accidents collectifs, attentats ou de tout autre événement d'une ampleure exceptionnelle qui viendraient à survenir sur le territoire de la ville de Quimper.

2- informer, dans les mêmes conditions, toute personne en demande, pour un accès aux droits.

3- contribuer aux travaux du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance de la ville de Quimper (CLSPD) notamment l'information aux acteurs locaux sur des sujets en lien avec les missions dévolues au CLSPD. Les thématiques pourront être définies annuellement en fonction des besoins émergents et de l'actualité.

4- promouvoir la prévention par le biais des actions suivantes :

- Actions de sensibilisation auprès du public sur les questions de justice et de prévention de la délinquance ;
- Actions de formation à destination des professionnels de la ville et des acteurs du territoire ;
- Actions en direction des personnes les plus vulnérables.

A ce titre, la ville s'engage à verser à l'association une subvention annuelle de 40 000€, objet de la présente délibération.

A la lecture du bilan d'activité 2023 et des échanges avec la direction d'Agora Justice, les faits marquants suivants peuvent être soulignés sur le ressort :

une augmentation du nombre de victimes prises en charge de 13% (+149 victimes) ;

une activité croissante de la psychologue de l'association ;

une hausse des situations prise en charge suite à des accidents de la circulation (+24 personnes) ;

une très nette augmentation des infractions à caractère sexuel (+59 victimes) ;

dans la sphère familiale, une hausse des situations en lien avec l'abandon de famille et la non présentation de l'enfant (+ 25 situations).

S'agissant de Quimper ville, l'évolution de l'activité connaît les mêmes tendances et la même augmentation avec plus de 358 dossiers d'aide aux victimes traités, principalement pour des violences volontaires, des menaces/injures/harcèlement et des infractions à caractère sexuel, des abus de confiance et des vols. Pour Quimper ville, les faits marquants suivants sont à souligner :

- une orientation de plus en plus efficace de la part des services de police et des partenaires du CLSPD ;
- une participation active aux groupes de travail du CLSPD et une implication croissante dans les actions de sensibilisation en direction des jeunes (expo 13-18)

\*\*\*

*Madame Isabelle ASSIH ne prend pas part au vote au nom du pouvoir donné par Philippe CALVEZ.*

Madame Valérie POSTIC et monsieur Philippe BROUDEUR étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

- 1 - signer ledit avenant ;
- 2 - verser, au titre de l'exercice 2024, une subvention de 40 000 € à l'association Agora Justice (imputation budgétaire 520 6574 119).

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**  
**Monsieur Matthieu**  
**STERVINOU**

**N° 47**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024  
(accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap**

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap (CCAPH) a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité des domaines qui relèvent de la compétence de la commune de Quimper et qui sont concernés par la loi : voirie, espaces publics, cadre bâti relevant de la commune. Elle peut émettre toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

L'objet du présent rapport est de présenter aux membres de l'assemblée délibérante de la commune de Quimper le rapport 2023 de l'activité de la CCAPH.

\*\*\*

Le conseil municipal prend acte du rapport qui sera transmis, conformément aux dispositions réglementaires, au représentant de l'État dans le département, au président du Conseil départemental du Finistère, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**  
**Monsieur Matthieu**  
**STERVINOU**

**N° 48**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat entre la ville de Quimper, l'AFM Téléthon et France Télévisions pour l'organisation de la 38eme édition du Téléthon 2024**

**En mars 2024 l'association française pour la myopathie (AFM) qui organise au niveau national le TELETHON (AFM TELETHON) a sélectionné la commune de Quimper suite à sa candidature comme ville ambassadrice du TELETHON 2024.**

**Il convient de formaliser le partenariat entre l'AFM TELETHON, la commune de Quimper et France Télévisions pour l'organisation de l'édition 2024.**

\*\*\*

L'AFM est une association loi 1901 créée en 1958 par des malades et parents de malades touchés par les maladies neuromusculaires (maladies génétiques rares lourdement invalidantes).

Elle s'est fixée deux missions principales : guérir ces maladies et réduire le handicap qu'elles génèrent. Son objectif est de favoriser l'émergence de thérapies innovantes pour les maladies rares et de donner à la médecine de nouveaux outils et de nouvelles approches qui bénéficieront au plus grand nombre.

Depuis 1987, France Télévisions et l'AFM collaborent à l'organisation du « TELETHON » qui est devenu un rendez-vous annuel dédié à la lutte contre les myopathies et les maladies rares, et propose un programme interactif afin de susciter des promesses de dons.

Pour les 35 ans du TELETHON, les 29 et 30 novembre prochains, France Télévisions installera ses plateaux à Quimper, place Saint Corentin, mais aussi à Firminy (Loire), à Bonifacio (Corse), et à Avesnes sur Helpe (Hauts de France).

Trente heures de programmes sont prévues au cours desquelles des nombreux défis et animations sportives et culturelles seront présentés. Cet évènement nécessite une mobilisation de tous et représente un moment de la solidarité pour collecter des fonds pour la recherche.

En tant qu'organisatrice la commune de Quimper, en partenariat avec Force T (association locale organisant annuellement sur Quimper le TELETHON), coordonne le suivi de l'évènement. Pour rappel, lors de la candidature, la Ville de Quimper et l'association Force T ont proposé plusieurs projets d'animations (rassemblement de bagadou, confection de 10 000 crêpes, gavotte géante...).

Ce temps fort nécessite une mobilisation des acteurs associatifs mais également de partenaires privés et des services de la ville. À ce titre, dès l'annonce de la sélection de la Ville de Quimper, les associations ont été invitées à rejoindre cette aventure afin de construire un programme de défis et d'actions sur les deux jours du téléthon. A l'heure actuelle, ce sont plus de cinquante projets qui ont été déposés par les associations culturelles, sportives et solidaires de notre territoire qui pourront être mises en valeur durant les trente heures d'émission.

France Télévisions assurera la couverture médiatique de cet évènement en mobilisant ces équipes d'une part pour organiser un plateau télé place Saint-Corentin de 11h15 à 13h45 le samedi 30 novembre avec la présence d'artistes nationaux, et d'autre part en témoignant des défis au travers de reportages.

Ce partenariat fixe les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de couverture médiatique assurées par France Télévisions. Il contribue à promouvoir l'image solidaire de la ville et à mettre en avant la richesse de notre tissu associatif.

Les principaux engagements sont les suivants :

*Pour la commune de Quimper :*

- L'organisation et la coordination des animations afin de permettre la collecte des fonds ;
- La mobilisation des services municipaux et des acteurs locaux (associations, écoles, commerces, entreprises...) ;
- La mise à disposition des lieux pour accueillir le téléthon.

*Pour l'AFM Téléthon :*

- L'accompagnement et le soutien pour l'organisation du téléthon à Quimper ;
- La fourniture du matériel promotionnel de communication (supports officiels de campagne, dossier de presse, vidéos... ;
- L'utilisation et la remontée des fonds pour le financement de la recherche sur les maladies génétiques rares.

*Pour France Télévisions :*

- La couverture médiatique de l'animation avec des diffusions pendant les 30 heures d'émission ;
- La promotion des initiatives et des mobilisations du secteur local.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Quimper, l'AFM Téléthon et France Télévisions pour l'organisation de la 38<sup>ème</sup> édition du téléthon 2024.

## **Débats relatifs au rapport n°48 :**

**M. Le Bigot** : « *C'est pour réveiller tout le monde à la fin du Conseil.*

*Par rapport à l'intervention de Matthieu Stervinou, je voudrais rappeler aussi que pour ce Téléthon, QBO met une benne à ferrailles à disposition de tous les Quimpérois à la déchetterie de Quimper Est. Cela paraît anodin, mais ceci rapporte entre 1 500 euros et 1 600 euros qui sont remis à l'association Téléthon tous les ans. »*

**Mme Assih** : « *Et si nous collectons davantage ?* »

**M. Le Bigot** : « *Si nous collectons davantage, nous aurons plus d'argent. »*

**Mme Assih** : « *Il faut le faire savoir. »*

**M. Le Bigot** : « *Un container à ferrailles est réservé au Téléthon toute la semaine. »*

**Mme Assih** : « *Je ne suis pas sûre que cette information soit très diffusée. »*

**M. Le Bigot** : « *Sans doute. C'est pour cela que je l'annonce ici. Ainsi, vous allez pouvoir diffuser l'information. S'il y a besoin de deux containers, nous mettrons deux containers. »*

**Mme Assih** : « *J'avais même suggéré un point presse, au moins un communiqué de presse, même s'il y en a un tous les jours. Il faut que les habitants et les entreprises le sachent. C'est de l'information plus que de la communication. Merci, Daniel, pour cette précision.*

*Un grand merci aux équipes et aux partenaires, parce que les équipes de la Ville sont extrêmement engagées concernant cette diversité d'animations et que le nombre de partenaires est énorme. Notre Ville est riche en dynamique associative, nous le constatons toujours. »*

**VILLE DE QUIMPER**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**

**Rapporteur :**  
**Monsieur Matthieu**  
**STERVINOU**

**N° 49**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations à caractère social**

**La commune de Quimper apporte son soutien financier à de nombreuses associations œuvrant sur son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place des actions ou des évènements.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder les subventions suivantes pour un montant de 35 920 € :

***Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 29)***

L'association a pour but de défendre les intérêts des personnes handicapées mentales.

<b>2023</b> <b>Accordé</b>	<b>2024</b> <b>Proposition</b>
<b>170</b>	<b>170</b>

***Association APF***

L'association assure la représentation des personnes atteintes de handicap moteur et des familles dans les instances et commissions prévues par la loi ; la défense et le soutien des personnes dans leurs démarches ; la mise en œuvre d'actions auprès des pouvoirs publics, collectivités pour la défense collective des intérêts des personnes ; des activités de loisirs destinées à rompre l'isolement.

<b>2023</b> <b>Accordé</b>	<b>2024</b> <b>Proposition</b>
<b>750</b>	<b>750</b>

### ***Collectif des associations de personnes handicapées du Finistère (CAPH29)***

Le collectif de coordination offre aux associations adhérentes les moyens de représenter des personnes handicapées, de participer aux travaux des pouvoirs publics, ou tous autres organismes et dispositifs. Cette association assure une veille de la bonne application des textes relatifs aux personnes handicapées et proposer des améliorations des politiques publiques de la qualité des services destinés aux personnes handicapées.

<b>2023</b> <b>Accordé</b>	<b>2024</b> <b>Proposition</b>
<b>170</b>	<b>200</b>

### ***Chiens guides d'aveugles***

L’association accompagne et étudie les moyens à mettre en œuvre pour aider dans la vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale toute personne atteinte de déficience visuelle en lui permettant d’être accompagnée d’un chien guide et/ou d’une canne blanche électronique.

<b>2023</b> <b>Accordé</b>	<b>2024</b> <b>Proposition</b>
<b>150</b>	<b>50</b>

### ***Don Bosco***

L’association est reconnue d’intérêt général. Elle a pour but essentiel de développer des activités solidaires et renforcer les liens sociaux tout en contribuant à l’inclusion social de tous. L’objet de la subvention consiste à participer au financement de la Maison Bleue dont les objectifs sont de maintenir le lien familial durant la détention et de favoriser les conditions de réinsertion.

<b>2022</b> <b>Accordé</b>	<b>2024</b> <b>Proposition</b>
<b>1 000</b>	<b>1 000</b>

### ***EPAL (Évasion en Pays d’Accueil et de Loisirs) – Sémaphore de Cornouaille***

Le sémaphore est un lieu d’accueil, situé à Quimper, proposant des activités de loisirs à destination des adultes en situation de handicap.

<b>2023</b> <b>Accordé</b>	<b>2024</b> <b>Proposition</b>
<b>10 000</b>	<b>10 000</b>

### ***Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH)***

L’association a pour but de défendre les droits des victimes d’accident du travail et de la vie auprès des organismes de protection sociale, des tribunaux et des divers organismes ainsi que les assurances.

2023 Accordé	2024 Proposition
170	200

### ***France Alzheimer***

L’association a pour but de rompre l’isolement des familles, de soutenir psychologiquement et d’ informer sur la maladie. Elle oriente les familles vers les dispositifs d’aide, agit auprès des pouvoirs publics pour une reconnaissance particulière de cette maladie, et encourage la recherche.

2023 Accordé	2024 Proposition
300	300

### ***Association Horizons nouveaux***

L’association met en place des activités d’accueil et d’écoute pour des personnes en situation de fragilité afin de proposer des moments de convivialité et de partage.

2023 Accordé	2024 Proposition
300	400

### ***Jeunesse en plein air***

L’association aide les enfants à partir en vacances collectives ainsi qu’en classe de découverte.

2023 Accordé	2024 Proposition
500	500

### ***Jonathan Pierre Vivantes***

L’association vient en aide aux parents, frères et sœurs endeuillés, en leur proposant des temps d’écoute et des groupes de paroles, animés par des parents ayant vécu cette épreuve

similaire. Le but est de rompre leur isolement, d'échanger avec d'autres parents pour retrouver un chemin de vie.

2023 Accordé	2024 Proposition
170	200

### ***L'Envol GEM des Pays de Cornouaille***

Ce GEM (groupe d'entre aide mutuel) est un collectif de personnes adultes dont les difficultés psychiques font obstacle à leur insertion sociale. Ces personnes ont choisi de s'associer, s'entraider, de s'impliquer, dans le fonctionnement des clubs, pour mettre en œuvre tous les projets et activités permettant de rompre leur isolement et de retrouver leur confiance en eux afin de tisser de nouveaux liens avec leur environnement social.

2023 Accordé	2024 Proposition
1 000	1 000

L'envol GEM coordonne et soutient la semaine d'information en santé mentale. La demande de subvention consiste à permettre l'accueil d'un psychiatre en thérapie institutionnelle

2023 Accordé	2024 Proposition
400	400

### ***Ligue des droits de l'homme***

Dans le cadre de la journée de la Misère, l'association organise le vendredi 18 octobre une conférence animée par la Directrice des études de l'observatoire des inégalités sur les femmes dans la pauvreté et le samedi 19 octobre l'association animera également un stand. La subvention exceptionnelle est sollicitée pour participer aux frais de cette rencontre.

### **Subvention exceptionnelle de 500 €**

### ***Oligocyte Bretagne***

L'association a pour objet de sensibiliser sur les caractéristiques des pathologies, de soutenir les patients affectés et leur famille et d'aider également au financement de la recherche médicale. Cette subvention exceptionnelle permet de financer le renouvellement de la documentation et la communication.

### **Subvention exceptionnelle de 250 €**

### ***Prévention spécialisée - Fondation Massé Trévidy***

L’association a pour but de développer des actions socio-éducatives auprès des jeunes dans leur environnement à partir d’une démarche éducative et de construire des relations avec eux, en allant à leur rencontre dans l’espace public.

<b>2023</b> <b>Accordé</b>	<b>2024</b> <b>Proposition</b>
<b>18 000</b>	<b>18 000</b>

### ***Secours populaire***

Dans le cadre des actions de lien social et de solidarité, le secours populaire accompagne des familles lors de temps de convivialité comme des sorties familiales. Grâce à cette subvention, 140 personnes ont pu faire la descente de l’Odet à Quimper. (Subvention exceptionnelle)

<b>2023</b> <b>Accordé</b>	<b>2024</b> <b>Proposition</b>
<b>2 000</b>	<b>2 000</b>

2 - d’autoriser madame la maire à signer :

- l’avenant n°2 à la convention de partenariat entre la commune de Quimper et l’association EPAL ;
- la convention de partenariat avec la Fondation Massé Trévidy « prévention spécialisée ».

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal  
de Quimper du 17 octobre 2024**

**Signature de la maire et du ou des secrétaires de séance :**  
(article L2121-15 du CGCT)

L'ordre du jour étant épuisé, madame la maire clôture la séance.

<b>La maire de Quimper, Isabelle ASSIH :</b>	<b>Le ou les secrétaires de séance :</b>	
<i>Signature :</i>	<i>Noms :</i>	<i>Prénoms :</i>
	CREGRÉ	Ursin
<i>Signature(s) :</i>		